

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE ET DE SCIENCES POLITIQUES
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke

LES INTERNATS DE RÉÉDUCATION AU QUÉBEC: UN CAS TYPE,
L'INSTITUT VAL DU LAC (1944-1972)

par

Isabelle Fournier

Bachelière ès arts (histoire)
de l'Université de Sherbrooke

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
pour obtenir
LA MAÎTRISE ÈS ARTS (HISTOIRE)

Sherbrooke
août 1996

résumé

L'Institut Val du lac, centre de rééducation pour enfants déficients mentaux légers créé en 1944, se présente comme la première alternative aux hôpitaux psychiatriques du Québec qui, vers le milieu du 20^e siècle, reçoivent le trop plein d'enfants des crèches surpeuplées de la province. Ces jeunes qui présentent des caractéristiques de déficience intellectuelle légère du fait d'un trop long séjour à l'orphelinat, Val du Lac les accueillera pour les aider tant au plan affectif qu'intellectuel et pour tenter de les réintégrer dans la société. Malgré des débuts difficiles, l'Institut est à l'avant-garde au niveau de son approche rééducative et de ses méthodes thérapeutiques. Comme toile de fond, on voit le développement des services offerts aux enfants déficients mentaux au Québec.

RÉSUMÉ

L'historique de l'Institut Val du Lac est avant tout l'histoire du premier centre de rééducation spécialisé pour enfants déficients mentaux au Québec. Bien que sa clientèle du début ait été constituée majoritairement d'enfants illégitimes pseudo-déficients, Val du Lac se présente comme la première alternative aux hôpitaux psychiatriques de la province qui vers le milieu du 20^e siècle reçoivent le trop plein d'enfants des crèches surpeuplées. Ces jeunes qui présentent des caractéristiques de déficience intellectuelle légère du fait d'un trop long séjour en institution et du manque de stimulés qui en découle, Val du Lac les accueillera pour les aider tant au plan affectif qu'intellectuel et pour tenter de les réintégrer dans la société. L'Institut, malgré des débuts difficiles, est avant-gardiste. Elle crée de nouvelles méthodes thérapeutiques de rééducation et collabore avec plusieurs centres européens et américains. Toute l'organisation de la vie des jeunes est inspirée d'une réelle pensée clinique qui vise à l'épanouissement dans un cadre de vie le plus normalisant possible en vue d'une réintégration future dans la société. L'aspect physique de Val du Lac se présente même comme un petit village: on y retrouve une école, une église, une ferme, des pavillons d'enfants et d'éducateurs, etc.

Comme toile de fond, on voit le développement des services offerts aux enfants déficients mentaux qui s'améliorent graduellement grâce, entre autres, à l'intervention grandissante de l'État dans le domaine social, à l'éclosion des connaissances en sciences sociales, spécialement en psychoéducation, et aussi à la distinction qui sera établie entre la déficience mentale et la mésadaptation sociale.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier André Lachance, mon directeur, qui m'a grandement appuyé tout au long de la réalisation de ce mémoire. Son aide, sa confiance et son enthousiasme m'ont permis de persévérer et de mener à terme ce mémoire. Je voudrais également souligner la collaboration d'Égide Godbout, directeur de Val du Lac, qui en plus de me procurer un soutien financier, a su me témoigner sa confiance en me permettant l'accès des archives de l'Institut. Quant à Denise Bergeron, secrétaire à Val du Lac, elle m'a accueillie et m'a guidée lors de mes nombreuses fouilles et visites à l'Institut.

Enfin, je tiens à remercier Mgr Euchariste Paulhus, l'abbé Désève Cormier, Nicolas Lareau, Guy Bureau et tous les intervenants de Val du lac desquels j'ai recueilli le témoignage et qui m'ont ainsi permis d'apporter un éclairage supplémentaire sur l'Institut Val du Lac.

TABLE DES MATIÈRES

pages

Remerciements.....	I
Table des matières.....	II
Liste des tableaux et figures.....	IV
Liste des graphiques.....	V
Introduction.....	1
Chapitre 1: Les services pour déficients mentaux au Québec, 1944-1972....	12
1.1 Le développement des services offerts aux enfants déficients mentaux.....	12
1.1.1 De la charité à l'action sociale.....	12
1.1.2 La remise en question des structures traditionnelles des services.....	17
1.1.3 Les objectifs de normalisation et d'intégration sociale.....	19
Chapitre 2: De la Société de Réhabilitation de Sherbrooke à l'Institut Val du Lac, 1944-1972.....	30
2.1 La Société de Réhabilitation de Sherbrooke: une oeuvre diocésaine ambitieuse.....	30
2.2 L'Institut Val du Lac: du camp d'été au Centre d'accueil de réadaptation.....	34
2.2.1 La "Genèse", 1944-1951.....	34
2.2.2 Vers l'option scientifique, 1951-1959.....	35
2.2.3 L'option scientifique s'actualise, 1959-1972.....	38
2.2.4 L'État s'impose: 1972	39
Chapitre 3: Les enfants de Val du Lac, 1944-1972.....	47
3.1 La clientèle.....	47
3.1.1 Des enfants légitimes ou illégitimes?.....	49
3.1.2 La provenance géographique des enfants illégitimes.....	51

3.1.3	La provenance géographique des enfants légitimes.....	53
3.1.4	La provenance institutionnelle ou autre.....	54
3.1.5	Les parents des enfants légitimes.....	55
3.1.6	Leur âge à l'entrée.....	57
3.1.7	Leur âge à la sortie.....	58
3.1.8	La durée de leur séjour.....	60
3.2	Leur réinsertion sociale.....	62
3.2.1	Leur occupation à la sortie.....	64
3.2.2	Leur milieu de vie à la sortie.....	68
3.2.3	Leur lieu géographique de résidence à la sortie.....	72
3.2.4	Leur âge au dernier placement.....	73
3.2.5	La durée de la période de supervision.....	74
Chapitre 4:	L'univers des enfants à Val du Lac, 1944-1972.....	81
4.1	Les programmes éducatifs.....	81
4.2	La vie journalière.....	86
4.2.1	La vie religieuse.....	88
4.2.2	Les activités récréatives et de socialisation.....	88
4.2.3	Les vacances.....	90
4.3	Le personnel.....	91
Conclusion.....		99
Bibliographie.....		104

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Pages

Tableau 1:	Les enfants internés pour maladie mentale (1945).....	15
Tableau 2:	Les centres d'accueil de réadaptation et de transition de la région 05 (l'Estrie) (1976).....	20
Tableau 3:	L'évolution chronologique de la préoccupation québécoise à l'égard des personnes handicapées et concernant l'éducation adaptée.....	23
Tableau 4:	L'organisation scolaire du programme d'éducation occupationnelle de Notre-Dame-de-la-Santé en 1953-54.....	82
Tableau 5:	L'organisation du programme éducatif de Val du Lac en 1962-63.....	84
Tableau 6:	Horaire d'une journée à Val du Lac en 1962.....	87

FIGURE

Figure 1:	La représentation graphique des secteurs et des pavillons de la Société de Réhabilitation de Sherbrooke vers 1949.....	32
-----------	---	----

LISTE DES GRAPHIQUES

Pages

GRAPHIQUE 1:	Des enfants légitimes ou illégitimes? 1947-1972.....	49
GRAPHIQUE 2:	La provenance géographique des enfants illégitimes, 1947-1972.....	51
GRAPHIQUE 3:	La provenance géographique des enfants légitimes, 1947-1972.....	53
GRAPHIQUE 4:	La provenance institutionnelle ou autre, 1947-1972.....	54
GRAPHIQUE 5:	La situation du père des enfants légitimes, 1947-1972.....	55
GRAPHIQUE 6:	La situation de la mère des enfants légitimes, 1947-1972.....	56
GRAPHIQUE 7:	Leur âge à l'entrée, 1947-1972.....	57
GRAPHIQUE 8:	Leur âge à la sortie, 1947-1972.....	58
GRAPHIQUE 9:	La durée de leur séjour, 1947-1972.....	60
GRAPHIQUE 10:	Leur occupation au premier placement, 1947-1972.....	64
GRAPHIQUE 11:	Leur occupation au dernier placement, 1947-1972.....	67
GRAPHIQUE 12:	Leur milieu de vie au premier placement, 1947-1972.....	69
GRAPHIQUE 13:	Leur milieu de vie au dernier placement, 1947-1972.....	70
GRAPHIQUE 14:	Leur lieu géographique de résidence au premier placement, 1947-1972.....	72
GRAPHIQUE 15:	Leur lieu géographique de résidence au dernier placement, 1947-1972.....	73
GRAPHIQUE 16:	Leur âge au dernier placement, 1947-1972.....	73
GRAPHIQUE 17:	La durée de leur période de supervision, 1947- 1972.....	74

INTRODUCTION

Ce n'est que vers le milieu du 20e siècle qu'on assiste à la mise en place d'une nouvelle forme d'institutionnalisation des enfants déficients mentaux: l'internat de rééducation. À l'origine, c'étaient les familles et les grands hôpitaux généraux qui assumaient la responsabilité et la garde des handicapés mentaux. Par la suite, vers la fin du 19e siècle, ce sont les crèches qui s'occupent des enfants déficients, les asiles psychiatriques, des adultes. Toutefois, rapidement au 20e siècle, les orphelinats deviennent embourbés et vont déverser dans les asiles psychiatriques le trop plein des enfants qui, vers l'âge de douze ans, n'ont pas été adoptés, soit parce qu'ils sont franchement déficients, pseudo-déficients, profondément carencés affectivement ou handicapés physiquement (1).

Bien que graduellement certaines de ces institutions psychiatriques aient tenté de mettre sur pied des services éducatifs destinés à leurs bénéficiaires, ces tentatives vont soit avorter, soit simplement se résumer à l'éducation religieuse par la voie du catéchisme et à des leçons de tenue, de politesse, etc. (2). En fait, au début des années'50, au moment de la création des premiers internats de rééducation, la majorité des institutions se limitent à héberger, garder, occuper par toutes sortes d'activités les enfants dans le but de les rendre heureux. C'est ce qu'on a appelé la philosophie du "happiness" (3).

La mise sur pied des internats de rééducation pour les enfants déficients mentaux s'explique par la coïncidence de plusieurs facteurs. Il y eut d'abord une profonde transformation des mentalités à l'égard des problèmes sociaux à partir du début des années'30 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. En effet, au cours de cette période, on assiste à l'élaboration de nouveaux types d'organismes de charité inspirés du modèle juif et anglo-protestant de Montréal tels: la Fédération des Oeuvres de charité canadienne-française (1933) et le Conseil des Oeuvres de Montréal (1942) par l'entremise desquels on se rendra compte des situations pitoyables qui règnent dans les crèches. Bientôt ces organismes laïcs vont sentir le besoin de passer d'un personnel bénévole et religieux à un personnel laïc plus qualifié (4). On assiste aussi à cette époque à l'éclosion remarquable des connaissances en sciences sociales qu'on cherche à appliquer à la rééducation, à l'enseignement spécialisé, à la psychologie des jeunes inadaptés. Enfin, l'État, qui, à l'origine, avait laissé la charge des personnes handicapées mentalement à la famille et aux organismes de charité, tend de plus en plus à assumer ses responsabilités.

Peu d'études, jusqu'à ce jour, ont été consacrées à l'histoire de l'enfance déficiente mentale et au développement de son institutionnalisation. Cette histoire, qui se trouve au carrefour de celle de l'enfance exceptionnelle et de la folie, a été négligée. Les spécialistes de l'un ou l'autre champ ont omis de se pencher sur les caractéristiques propres que pouvaient représenter une histoire de l'enfance déficiente mentalement et de son institutionnalisation au Québec.

Si on regarde du côté de l'historiographie québécoise de l'enfance exceptionnelle, les principales études traitent de la délinquance juvénile ou des orphelins. Danielle Lacasse a retracé le développement institutionnel du Mont-Saint-Antoine au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale (5). Selon elle, derrière le nouveau discours qui prône le développement du potentiel de l'individu et le renouveau pédagogique des pratiques du Mont-Saint-Antoine, les actions et principes institutionnels face à la délinquance juvénile restent les mêmes qu'au début du siècle: isoler, encadrer et punir.

Plusieurs historiens et historiennes ont travaillé sur un autre type d'institution réservée à l'enfance exceptionnelle: les orphelinats. Qu'il me suffise de nommer ici les oeuvres de Marie-Claire Daveluy, L'orphelinat catholique de Montréal (1832-1932) (6); de Huguette Lapointe, Charité bien ordonnée. Le réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal (7); de Sylvie Côté, L'oeuvre des orphelins à l'hospice du Sacré-Coeur de Sherbrooke (1875-1985) (8). En fait, on dénombre plusieurs autres publications sur l'oeuvre des orphelins, mais pas une ne semble s'être attardée au sort réservé aux déficients ou pseudo-déficients mentaux de ces orphelinats. De plus, même si des historiens tels Fortier de la Broquerie (9), Peter Gossage (10) et Yoland Bouchard (11) ont examiné le problème des enfants abandonnés, ils se sont restreints aux 18e et 19e siècles. Quant à l'historiographie de la protection de l'enfance du côté du Canada anglais, même si les historiens et historiennes paraissent plus prolifiques, ils ne se sont jamais intéressé(e)s aux institutions catholiques (12).

Du côté de l'histoire de la folie, la majorité des études englobent les jeunes et les vieux sans distinguer le sort ou le traitement qui est réservé aux uns et aux autres. Toutefois, un ouvrage, celui de Maurice Capul Infirmité et hérésie. Les enfants placés sous l'Ancien Régime (13), s'attache à démontrer comment sont traités les enfants infirmes et difformes, aveugles et sourds-muets, insensés et idiots dans la France d'avant 1789. Selon

Capul, le souci de protéger les enfants était présent à cette époque. Cependant, c'était plutôt la préoccupation de protéger la société qui primait; l'internement visait avant tout à assurer la paix, la tranquillité et la sécurité.

Inspirée en partie par la synthèse de Michel Foucault sur l'histoire de la folie à l'âge classique (14), l'historiographie canadienne devait publier au début des années'80 quelques études sur l'histoire des institutions asilaires (15), mais aucune n'inclut à l'intérieur de leur analyse le développement spécifique du Québec. De fait, les ouvrages québécois sur la folie se cantonnent particulièrement aux périodes que couvrent les 17e, 18e et 19e siècles. Trois études, une de Guy Boisclair, La perception de la folie au Québec au 18e siècle (16), une autre de André Cellard, Histoire de la folie au Québec de 1600 à 1850 (17), et enfin celle de André Paradis, L'émergence de l'asile québécois au 19e siècle(18), témoignent de ces époques. On y voit le développement de la conception de la folie peu gênante au début de la colonie mais de plus en plus intimidante et préoccupante au fur et à mesure que l'on s'approche du 19e siècle alors qu'on commencera à les exclure et enfermer. L'arrivée de l'enfermement en asiles psychiatriques est vue par ces auteurs comme le résultat des pressions de la bourgeoisie, qui, une fois hissée au pouvoir, défend ses privilèges sociaux en tentant de contrôler et de régler "les classes dangereuses".

En réalité, seulement deux ouvrages, un de façon plus générale et l'autre de manière plus systématique, traitent de l'institutionnalisation de la folie à l'époque contemporaine. Dans De l'asile à la santé mentale; Histoire et institutions (19), Françoise Boudreault définit la période asilaire de 1894 à 1961 comme étant l'époque où les congrégations religieuses étendent et solidifient leur monopole sur la presque totalité des asiles, mais elle ne mentionne pas l'existence d'internats de rééducation. Avec le début des années'60 et la Révolution Tranquille, le système asilaire se transforme. Il est successivement pris en charge par les professionnels de la psychiatrie durant les années'60 puis par l'État dans les années'70. Pierre Foucault, dans son ouvrage sur les centres de réadaptation au Québec Aider...malgré tout; essai sur l'historique des centres de réadaptation au Québec (20), est le seul à mentionner l'existence d'internats de rééducation au début des années'50. Il développe sa propre vision des centres de réadaptation au Québec et consacre un chapitre à ceux réservés aux personnes handicapées mentalement. Cependant, les faits dont il tient compte ne sont pas tous scientifiquement contrôlés (21). Toutefois, même s'il ne s'agit pas de l'Histoire mais plutôt de l'historique des centres de réadaptation, son étude contribue à

mettre en lumière les grands axes de développement de l'institutionnalisation de l'enfance handicapée mentalement.

Devant le peu de renseignements qu'on pouvait tirer de l'historiographie de l'enfance exceptionnelle et de la folie pour la période contemporaine, je me suis tournée vers des études sociologiques et des sciences de l'éducation. Celles-ci sont plus récentes. Articles ou ouvrages publiés dans les années'80, elles nous informent de l'évolution des institutions sur les enfants déficients intellectuellement en procédant à la rétrospective et à l'évaluation des services offerts aux personnes handicapées mentalement. Dans un ouvrage sur La réinsertion sociale des personnes déficientes intellectuellement ayant vécu en institution, Jacques Rousseau présente un bilan de l'expérience québécoise (22). Selon lui, les années'50 et '60 sont caractérisées par une institutionnalisation croissante au Québec. Malgré les changements idéologiques de ces deux décennies, ce n'est que vers le début des années'70 qu'apparaît le principe de la normalisation qui postule l'autonomie de la personne déficiente. En fait, des années'50 à '60, on institutionnalise les handicapés mentaux dans le but de les réadapter et entre les années'70 à '80, on les désinstitutionnalise dans le but de les réintégrer dans la communauté. Susan Freeman, Irénée Le Bourdais, Rodrigue Otis et Jacques Tardif, dans leur article Les services offerts aux déficient mentaux: du passé au présent, présentent les moments historiques du traitement des déficients mentaux et discutent du principe de normalisation (23). En fait, les sociétés seraient passées de la marginalisation à l'intégration grâce au développement du principe de normalisation. Ils entendent par "normalisation" la promotion de l'acceptation d'individus marginaux par le biais de services appropriés dans des milieux culturellement normaux (24). Ce principe serait issu des pays scandinaves et aurait fait son apparition au début des années'60, mais c'est seulement dans les années'70 qu'on note une augmentation de sa popularité et qu'il se répand en Amérique et au Québec en particulier (25). L'impact majeur du principe de normalisation aurait été le passage aux services offerts dans la communauté. Enfin, dans un article sur Les politiques d'intégration dans quelques sociétés occidentales: les pays scandinaves, les États-Unis, le Québec, Yves Beauregard montre l'influence des sociétés scandinaves et américaines sur la préoccupation de réintégrer les individus marginalisés au Québec, et ce, depuis le début des années'70 (26).

Au terme de cette synthèse des études consacrées à l'enfance mentalement déficiente, on constate que, de façon générale, outre les études sociologiques et des

sciences de l'éducation, du côté de l'histoire de l'enfance exceptionnelle comme du côté de l'histoire de la folie, la majorité des historiens et historiennes n'ont vu dans les divers changements sociaux, la montée des sciences sociales et l'essor des politiques sociales, qu'un moyen de dominer les classes inférieures et conserver l'ordre établi. Ainsi, les écoles de réforme, les orphelinats, les asiles psychiatriques sont perçus comme des institutions répressives. Quant aux études sociologiques et des sciences de l'éducation, elles insistent sur l'évolution du traitement des enfants déficients mentalement, de la marginalisation à l'intégration sociale vers les années'70, grâce au développement du principe de normalisation.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de préciser la notion de "déficience intellectuelle" utilisée dans cette étude. Jusqu'au début des années'60, les déficients intellectuels étaient perçus comme des êtres différents, difficilement éducatibles qu'on désignait par les termes de "débiles", "idiots" ou "arriérés ". Ainsi, pour une personne, le fait d'être perçue comme un être malade mentalement aux comportements déviants et peut-être dangereux a favorisé son internement. Ce n'est que graduellement qu'on établira la distinction entre la maladie mentale et la déficience intellectuelle. En 1962, la Commission Bédard insistera sur la nécessité d'établir cette distinction (27). En 1987, l'Association américaine pour la déficience mentale ralliait plusieurs chercheurs et praticiens autour de la définition suivante: "la déficience mentale se manifeste par un fonctionnement intellectuel global significativement inférieur à la moyenne, accompagné de difficultés d'adaptation se manifestant simultanément pendant la période de développement (28).

C'est donc dans cet ordre d'idée que je veux étudier l'Institut Val du Lac, le premier internat de rééducation au Québec qui apparaît en 1950 à Rock Forest. Originellement fondé en 1944, l'Institut Val du Lac, qu'on appelait à l'origine Notre-Dame-de-la-Santé, appartenait à la Société de Réhabilitation de Sherbrooke. À cette époque, l'organisme participe à la réhabilitation d'une clientèle fort diversifiée: handicapés physiques, handicapés mentaux, tuberculeux, etc. En 1950, le Centre Notre-Dame-de-la-Santé, sous la direction de l'abbé Euchariste Paulhus, connaît une période de profondes transformations. À partir de cette époque se crée une nouvelle idéologie d'intervention tant dans l'approche que dans le contenu des activités pédagogiques. En 1960, l'organisme s'incorpore et devient officiellement l'Institut Val du Lac. C'est l'histoire de cette institution que nous

voulons étudier dans ce mémoire. En examinant d'une part la genèse et, d'autre part, le contexte général dans lequel se développe cette nouvelle forme d'institution, nous désirons vérifier dans quelle mesure la modernisation de l'idéologie et des pratiques de l'Institut Val du Lac a constitué un changement réel dans le traitement et les conditions de vie réservés jusque là aux enfants déficients mentaux. Je tenterai de démontrer jusqu'à quel point ce nouveau type d'institutionnalisation apparu au début des années'50, est une entreprise normalisante qui apporte un changement réel dans les conditions de vie de ses bénéficiaires. En d'autres termes, je me demanderai si, malgré les profondes transformations de son discours et de ses pratiques, l'Institut Val du Lac n'a pas continué à marginaliser encore l'enfant déficient mental. Dans ce but, nous examinons dans le premier chapitre les principales étapes des transformations idéologiques, sociales et politiques en ce qui concerne les services offerts aux enfants déficients intellectuellement au Québec du début de la colonie à nos jours. Une fois replacé dans ce contexte, nous étudions plus spécifiquement dans le deuxième chapitre le développement de l'Institut Val du Lac et ses pratiques institutionnelles. Le troisième chapitre porte sur l'analyse de la clientèle et de ce qu'elle devient lorsqu'elle a quitté le Centre. Ceci nous permet de vérifier jusqu'à un certain point, la réussite ou l'échec du processus éducatif et de réinsertion sociale de Val du Lac. Nous terminons l'étude au quatrième chapitre par l'analyse de l'univers des enfants. Nous y analysons les programmes éducatifs, la vie journalière, les activités et le personnel de Val du Lac.

Il est à noter que j'ai circonscrit le cadre d'étude entre le début des années'40, époque des transformations idéologiques en regard des problèmes sociaux et de la création de l'Institut Val du Lac (1944), et 1971, période où le ministère des Affaires sociales prend la relève et se charge de l'ensemble des établissements d'aide aux personnes en difficulté au Québec. À partir de ce moment, la plupart des institutions pour enfants déficients mentaux deviennent les Centres que nous connaissons aujourd'hui.

Les archives qui forment la base de notre documentation se retrouvent à deux endroits. À l'Institut Val du Lac pour la période de 1957 à 1971 (bien que l'Institut soit incorporé officiellement en 1960, on y retrouve toute la documentation la concernant à partir de 1957) et au Centre des Services Sociaux de Sherbrooke pour la période antérieure à 1957 (l'Institut Val du Lac appartient jusqu'en 1960 à la Société de Réhabilitation de Sherbrooke et s'appelle Notre-Dame-de-la-Santé). Malheureusement, pour la période

antérieure à 1957, les archives sont peu loquaces. Un seul rapport d'activités, celui de l'année 1954/1955, nous renseigne plus spécifiquement sur l'organisation, la clientèle et les activités pédagogiques du Centre Notre-Dame-de-la-Santé. Toutefois, les rapports annuels de l'aumônier-directeur et les procès-verbaux de la Société de Réhabilitation contiennent un certain nombre d'informations sur le développement et les transformations que subit le Centre de rééducation pendant la période de 1944 à 1957. Quoique réduites, ces sources permettent tout de même de suivre les orientations majeures du Centre.

Pour leur part, les archives de l'Institut Val du Lac pour les années 1957 à 1971 sont beaucoup plus nombreuses: procès-verbaux, rapports d'activités, rapports du comité de placement et diverses correspondances nous fournissent de précieux renseignements. Les rapports d'activités annuels constituent une source fondamentale pour notre étude. Nous avons pu y retrouver des données sur le nombre d'enfants, sur les personnels et sa qualification, les activités pédagogiques, les horaires et les fêtes ou événements marquants de l'institution. Cette source est révélatrice de l'univers des enfants durant leur séjour à l'établissement. De plus, grâce à certaines de ces informations alliées aux procès-verbaux et à diverses correspondances, nous avons pu retracer l'histoire de l'orientation institutionnelle et administrative du Centre.

Enfin, les dossiers des enfants nous ont permis de procéder à une analyse du statut légal de l'enfant (orphelin, légitime ou illégitime), du lieu géographique de provenance, de l'établissement ou individu qui a référé l'enfant, de la situation sociale du père et de la mère s'il y a lieu, de l'âge à l'entrée et à la sortie du Centre. De plus, le rapport du comité de placement retrouvé à l'intérieur de chacun des dossiers nous a fourni des informations de grande valeur sur le cheminement des enfants à la fin du processus rééducatif en institution comme le milieu et le lieu géographique de résidence de même que l'occupation des jeunes lors de différents placements et ce, jusqu'à la fin de la période de supervision effectuée par le Centre.

Nous avons recueilli ces informations sur des fiches comportant chacune 16 variables. Au total, 257 fiches s'échelonnant à tous les cinq ans de 1947 à 1972 ont été réalisées(29). En fait, il s'agit de la totalité des dossiers des enfants reçus au Centre durant ces années. Il faut cependant mentionner que plusieurs de ces dossiers sont incomplets, surtout en ce qui concerne les informations sur la situation sociale des parents et les différents placements

des enfants à leur sortie de l'institution. Par contre, ils fournissent des indications qualitatives précieuses telles que la description du climat familial et des observations sur le degré d'adaptation des jeunes à leur famille d'accueil, pension, école ou travail à leur sortie du Centre.

Nous avons également eu recours à l'histoire orale. Des entretiens ont été réalisés avec deux anciens directeurs du Conseil d'administration du Centre durant les années '50 et '60 soit M. Guy Bureau et l'abbé Désève Cormier, un éducateur ayant oeuvré pour le Centre dès le début des années '60, M. Nicolas Lareau, et le directeur de Notre-Dame-de-la-Santé et de l'Institut Val du Lac de 1950 à 1969, Mgr Euchariste Paulhus dont le témoignage nous fut très précieux. Ces personnages nous ont permis de clarifier certains faits concernant le développement de l'établissement et ils ont pu nous apporter une part importante de renseignements que les documents écrits avaient négligés.

Pour compléter nos recherches, nous avons également consulté le journal La Tribune et le journal Le Messager de Saint Michel, journaux indexés par la Société d'histoire de Sherbrooke, et qui nous ont fourni quelques informations utiles sur la perception de l'Institut à cette époque.

En dernier lieu, mentionnons l'utilisation de Commissions d'enquête réalisées par le gouvernement du Québec et qui servent d'arrière plan à notre étude puisqu'elles traitent toutes, de façon plus ou moins importante selon le cas, de l'évolution des services offerts aux déficients mentaux et mésadaptés sociaux: rapport de la Commission d'assurance-maladie du Québec (1944); rapport de la Commission Tremblay (1956); rapport de la Commission Bédard (1962); rapport de la Commission Parent (1962); rapport de la Commission Boucher (1963); rapport de la Commission Prévost (1971); rapport de la Commission Castonguay-Nepveu (1971); rapport du Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil (1975).

Grâce à cet éventail de sources nous avons pu bien cerner d'une part, le développement de l'Institut Val du Lac et d'autre part, de le situer dans l'histoire des services offerts aux enfants handicapés mentaux au Québec.

Les pages 9-10-11 sont manquantes
dans le document original.

CHAPITRE 1: LES SERVICES POUR DÉFICIENTS MENTAUX AU QUÉBEC.

Les services offerts aux enfants déficients mentaux au Québec ont considérablement évolué de 1944 à 1972. De façon générale, cette période se caractérise par l'implication croissante de l'État dans le domaine social et par une reconnaissance progressive des droits et de la dignité des personnes déficientes intellectuellement. Nous verrons d'ailleurs la situation ambiguë au Québec vers le milieu du 20e siècle alors que des enfants pseudo-déficients, carencés affectivement ou mésadaptés socialement sont internés dans les hôpitaux psychiatriques. De plus, dans le but de situer clairement le développement de l'Institut Val du Lac, nous présentons à l'intérieur de ce chapitre les grandes étapes des transformations sociales, politiques et idéologiques qui ont affecté le traitement des enfants déficients mentaux au Québec du début de la colonie à nos jours.

1.1 Le développement des services offerts aux enfants déficients mentaux.

1.1.1 De la charité à l'action sociale.

(du début de la colonie à la fin des années'50)

Jusqu'à la fin du 19e siècle, l'aide offerte aux enfants mentalement déficients relève de la famille et de la paroisse. Suivant une éthique propre à la Coutume de Paris, puis plus tard au code civil, chaque famille et chaque paroisse assurent les besoins de ses infirmes, de ses malades et de ses orphelins(1). Pour les problèmes qui dépassent ces solidarités traditionnelles, les services de protection sociale sont confiés à certaines institutions telles que les hôtels-Dieu et les hôpitaux généraux.

Pendant longtemps, les établissements hospitaliers furent réservés aux malades indigents, aux déficients ou aux malades mentaux. Mais les progrès de la science médicale ont favorisé une plus grande utilisation des établissements hospitaliers(2).

À la fin du 19e siècle, ces structures d'entraide ne suffisent plus pour enrayer les problèmes sociaux qui émergent des suites de l'industrialisation et de l'urbanisation. L'État et l'Église qui n'avaient jusque-là exercé qu'une fonction supplétive commencent à

s'introduire dans le réseau de l'aide sociale(3). L'État le fera plus timidement tandis que l'Église s'appropriera dès lors un monopole qu'elle conservera presque exclusivement jusqu'à la fin des années'50.

Les quatre hôpitaux d'alors - dont deux à Montréal et deux à Québec - se décentralisent pour ouvrir hospices et asiles(4). Les déficients mentaux sont donc maintenant reçus dans des établissements qui leur sont spécifiquement réservés. C'est également l'époque des grands orphelinats et des crèches qui recueillent les orphelins et les illégitimes(5). Ces oeuvres se régionaliseront avec la création des diocèses et les évêques rivaliseront d'ingéniosité pour combattre la misère. Rapidement cependant, nous dit P. Foucault "ce réseau des orphelinats devient complémentaire au réseau des hôpitaux psychiatriques qui se développe(6)".

En fait, dans la première partie du 20e siècle, la crise économique des années'30 et les séquelles des deux guerres s'ajoutent à cette urbanisation et industrialisation toujours croissantes. La crise économique qui s'abat sur le Québec au début des années'30 vient modifier de façon drastique le chômage, la pauvreté et le taux d'enfants illégitimes et abandonnés. De 1926 à 1946, on note 51 098 naissances hors mariage, soit une moyenne de 2,555 par année(7). Les effets de l'urbanisation et l'industrialisation se font de plus en plus sentir. Entre 1901 et 1956, les pourcentages respectifs de la population rurale et urbaine s'inversent: de respectivement 63% et 37%, ils passent à 37% et 63%(8). L'industrie, qui est surtout de type familial jusqu'en 1914, prend de l'ampleur pendant la Première Guerre mondiale, stagne pendant la crise, mais reprend son essor en 1939(9). Tous ces éléments ajoutés à la nouveauté du travail féminin contribuent à la désorganisation de la famille québécoise traditionnelle (10).

En fait, à cette époque, les orphelinats et les crèches de la province, dont principalement ceux des grands centres urbains de Montréal et Québec, sont surpeuplés. Le contexte économique et social et surtout l'idéologie conservatrice de l'époque font en sorte que les filles-mères et les femmes provenant des milieux défavorisés doivent confier leurs enfants aux institutions religieuses. Malgré les politiques de placement familial et d'adoption, une grande partie des enfants abandonnés demeurent à l'orphelinat jusqu'à l'âge de 12 ans environ. Incapables de les garder plus longtemps, on les oriente alors vers d'autres établissements (11). Plusieurs d'entre eux, du fait de leurs besoins affectifs inassouvis, de leur manque de stimulés et de leur trop long séjour à l'orphelinat, présentent

un retard au niveau intellectuel et des problèmes de comportement. Souvent survoltés et même parfois agressifs, certains d'entre eux seront placés dans des institutions psychiatriques par les orphelinats qui tentent de maintenir une certaine discipline dans leurs établissements dépourvus de personnels spécialisés pour gérer ces cas (12).

Ainsi, lorsque les enfants atteignent l'âge de douze ans environ, on les dirige vers les orphelinats spécialisés (ces derniers comprennent des sections agricoles et techniques pour la formation professionnelle des jeunes) ou vers les "Écoles spéciales"(13). À l'intérieur d'un ouvrage publié en 1946, Une richesse à sauver, l'enfant sans soutien., l'abbé Bourgeois mentionne qu'il y a deux types d'"Écoles spéciales" : celles réservées aux anormaux physiques et celles réservées aux anormaux mentaux(14). En fait, ces dernières écoles pour anormaux mentaux se révèlent être des hôpitaux psychiatriques. À ce sujet l'abbé Bourgeois ajoute:

Nous n'avons, dans la province de Québec, aucune institution spéciale pour les enfants souffrant de maladies ou de débilité mentale. Ces malades sont reçus dans les hôpitaux(15).

En 1946, on dénombre cinq de ces hôpitaux dont quatre sont la propriété des communautés religieuses et un de confession protestante; près de 2,000 enfants y sont internés. On compte également 19 enfants aliénés, détenus à la prison de Bordeaux (voir Tableau 1). De préférence, les enfants sont dirigés vers l'Hôpital Saint-Michel-Archange à Beauport près de Québec et vers l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu à Montréal. Dans ces deux institutions, ils reçoivent un enseignement mitigé. Quant aux autres hôpitaux, ils n'ont aucune vocation éducative et, selon les critères de l'époque, on y interne les idiots, les déments et les aliénés(16).

En 1922, l'Hôpital Saint-Michel-Archange avait construit le Pavillon La Gemmerais en vue de dispenser des services de rééducation aux enfants déficients. L'enseignement y est limité et vise surtout à assigner les déficients ou pseudo-déficients à des travaux d'entretien ménager, de soins vestimentaires, de cuisine ou de ferme. Plusieurs enfants y grandissent, y vieillissent et y finissent leurs jours(17). Quant à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, les Soeurs de la Providence y ouvrent en 1931 une école pour les jeunes déficients, l'École Émilie Tavernier, du nom de la fondatrice. Malgré le fait que le programme ne consiste qu'en leçons de catéchisme, de tenue et de politesse, il représente les premiers essais

Tableau 1

Les enfants internés pour maladie mentale (1945)

INSTITUTIONS	ENDROIT	GENRE DE MALADES	NOMBRE D'ENFANTS 0-19 ANS
Saint-Michel Archange	Québec	Aliénés	190
Saint-Julien	Saint-Ferdinand	Aliénés du sexe féminin	257
Sain-Jean-de-Dieu	Montréal	Aliénés	847
Verdun Hospital	Montréal	Aliénés protestants	26
Sainte-Anne	Baie Saint-Paul	Aliénés	578
Bordeaux	Montréal	Détenus aliénés	19
Total			1,917

Source: Ministère de la Santé et du Bien-être social, Statistiques concernant les Hôpitaux pour Maladies Mentales - Année 1945

d'utilisation de méthodes thérapeutiques d'enseignement réservées à cette catégorie d'enfants(18). En 1950, l'École émigrera au Mont-Providence, mais sa vocation est vite transformée. Suite à un conflit avec le gouvernement, elle devient dès 1955, un hôpital "dépotoir" de Saint-Jean-de-Dieu qui y déverse son trop plein d'enfants(19).

Cette transformation en institution psychiatrique illustre l'ambiguïté de la situation à l'époque. Les enfants déficients intellectuellement ou même pseudo-déficients sont assimilés aux adultes et aux enfants ayant de réelles maladies mentales et, par conséquent, ils sont forcés à l'internement prolongé.

C'est au début des années'50 qu'apparaît une nouvelle forme d'institution inspirée d'une réelle pensée clinique. Ce sont des centres plus petits appelés internat de rééducation qui ont pour objectif de créer des conditions de vie plus acceptables pour les déficients. Deux voient le jour: un à Rock Forest près de Sherbrooke en 1953 et un à Franklin Centre en 1955. Il s'agit respectivement des institutions Notre-Dame-de-le-Santé et de l'Institut Doréa(20).

L'établissement de ces internats spécialisés pour les enfants déficients intellectuellement peut s'expliquer par la coïncidence de plusieurs facteurs. De façon générale, on peut mentionner d'abord une graduelle transformation des mentalités à l'égard des problèmes sociaux à partir du début des années'30 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Au cours de cette période, on assiste à l'élaboration de nouveaux types d'organismes de charité inspirés du modèle juif et anglo-protestant de Montréal tels: la Fédération des Oeuvres de charité canadienne-française (1933) et le Conseil des Oeuvres de Montréal (1942) (21). Très rapidement, grâce à ces organismes, on se rendra compte qu'il faut changer les situations pitoyables qui règnent dans les crèches. On sentira alors le besoin de passer d'un personnel bénévole et religieux à un personnel plus qualifié(22). On assiste aussi à cette époque à l'éclosion des connaissances en sciences sociales qu'on cherche à appliquer à la rééducation, à l'enseignement spécialisé et à la psychopédagogie des jeunes inadaptés(23). Enfin, l'État, qui, à l'origine, avait laissé la charge des personnes mentalement handicapées aux communautés religieuses, tend à assumer de plus en plus ses responsabilités. Entreprise en 1921 par le biais d'une assistance financière tripartite , c'est-à-dire partagée en parts égales entre l'État l'établissement et la municipalité d'origine de la personne institutionnalisée, l'intervention de l'État se fera de plus en plus présente(24). Au fur et à mesure que l'implication de l'État augmente, les normes et le

contrôle s'amplifient. Les travaux de la Commission d'assurance maladie du Québec (1944) et de la Commission d'enquête sur les services de santé (1951), la création du département du Bien-être social et de la Jeunesse (1946), de même que les recherches du Comité inter-départemental sur l'enfance (1954) sont concluantes: l'État a l'obligation de promouvoir la transformation des méthodes d'intervention en privilégiant l'éducatif sur le coercitif et la réhabilitation sur la punition(25). Cependant, durant cette période, l'État reste encore très prudent dans ses interventions. La Commission Tremblay, en 1956, prône d'ailleurs encore l'initiative privée et non-gouvernementale(26). Les services offerts aux enfants handicapés mentalement doivent attendre la décennie suivante pour voir l'État appliquer des mesures plus concrètes en leur faveur.

1.1.2 La remise en question des structures traditionnelles des services.

(de la fin des années'50 au début des années'70)

À la fin des années'50, la contradiction entre le secteur privé et le secteur public est devenue insoutenable. Au sein de la population, le monopole du clergé est de plus en plus critiqué(27). L'État doit intégrer et coordonner le secteur social. En 1957, le ministère de la Jeunesse et du Bien-être social prend en main l'ensemble des institutions, tels les orphelinats, les crèches, les garderies qui dépendaient auparavant du ministère de la Santé(28). Ces institutions se modifient, ferment ou sont reprises par l'État(29).

En 1962, une Commission d'enquête sur les hôpitaux psychiatriques, la Commission Bédard, viendra sensiblement modifier les services offerts aux enfants mentalement handicapés. La Commission recommande que ces grands hôpitaux soient décentralisés et que les bénéficiaires soient logés dans des établissements de dimensions plus restreintes, répartis dans toutes les régions(30). De plus, la Loi des hôpitaux, promulguée également en 1962, oblige les institutions qui bénéficient de l'assurance-hospitalisation à être administrées par une corporation distincte et à but non lucratif, ce qui enlève pratiquement la responsabilité des hôpitaux aux congrégations religieuses(31). Cependant, cette loi ne s'appliquait pas aux hôpitaux pour le traitement des maladies mentales: ce n'est qu'en 1964, suite aux recommandations du Rapport Régnier, que les hôpitaux psychiatriques devront eux aussi recomposer leur conseil d'administration(32).

Suite à ces changements politiques et sous l'influence de parents insatisfaits de la situation qui règne dans les institutions où se trouvent leurs enfants, on assiste durant les années'60 à l'ouverture d'une vingtaine de centres régionaux d'entraînement à la vie et à tout un réseau d'ateliers protégés(33). Selon Jacques Rousseau, l'ouverture de ces centres représente un changement majeur: "les enfants ayant une déficience intellectuelle vont, en effet, sortir graduellement du réseau de la santé pour intégrer celui des affaires sociales(34)".

Les centres d'entraînement à la vie, en partie financés par la charité privée, visent à donner une formation de base aux enfants déficients qui ne peuvent suivre les cours de l'école régulière. Quant aux ateliers protégés, corporations privées en majorité subventionnées par les gouvernements fédéral et provincial, ils se donnent le mandat de venir en aide aux personnes mentalement handicapées, non seulement par des apprentissages de base, mais aussi par le moyen du travail rémunéré(35).

La prise en charge par l'État du domaine de l'éducation amènera d'autres facteurs qui contribueront également à modifier l'environnement des enfants mentalement handicapés et des institutions qui leur sont réservées. On peut citer: la création du ministère de l'Éducation et la mise sur pied d'un bureau de l'Enfance exceptionnelle en 1963, qui devient en 1969, le Service de l'Enfance inadaptée, le lancement d'une vaste campagne de régionalisation scolaire et l'accent nouvellement porté sur la responsabilité des commissions scolaires régionales à l'égard des "inadaptés"(36). Toutes ces interventions aideront à réduire le placement des enfants pour motif de scolarisation. En effet, avant 1960, les enfants déficients intellectuellement sont exclus des écoles et souvent placés dans des institutions parce qu'il s'agit pour eux de la seule avenue pour les amener à une certaine scolarisation(37).

Par contre, la multiplication des problèmes familiaux et la diminution du nombre de familles d'accueil contribuent à augmenter la clientèle des institutions pour enfants mentalement handicapés(38). Si bien que l'on n'observe pas de réels mouvements de désinstitutionnalisation durant cette période. En 1964, lors de la conférence fédérale-provinciale sur l'arriération mentale, on estime qu'il y a 10 952 déficients intellectuels institutionnalisés au Québec, dont 7,965 en centre hospitalier et 2,657 en petits centres d'accueil spécialisés. En 1970, le nombre de personnes déficientes intellectuelles en centre d'accueil grimpe à près de 4,000, soit une augmentation de 1,300(39).

Il faut noter que ces chiffres n'indiquent pas simplement et uniquement une institutionnalisation croissante mais plutôt le changement même de sa nature. En effet, on passe d'une orientation médicale à une orientation de réadaptation sociale(40).

1.1.3 Les objectifs de normalisation et d'intégration sociale.

(du début des années'70 à nos jours)

Avant les années'70, très peu de services en milieu ouvert sont disponibles pour les personnes déficientes mentalement. Malgré les nombreuses politiques visant à l'amélioration des services, les milieux institutionnels fermés conviennent mieux à la mentalité d'alors qui tient encore l'handicap intellectuel comme une honte ou un danger(41). C'est principalement grâce aux réformes initiées en 1970 par le rapport Castonguay-Nepveu que nous devons non seulement la transformation des services pour les enfants mentalement handicapés, mais également ceux de l'ensemble du réseau des services de santé et des services sociaux. En 1970, on crée le ministère des Affaires Sociales. Ce dernier est issu de la fusion du ministère de la Santé et du ministère de la Famille et du Bien-être social(42). Dès 1971, le nouveau ministère, dans le cadre que lui conférait la Loi sur les services de santé et les services sociaux, prend en main l'ensemble des établissements d'aide aux personnes en difficulté du Québec. De plus, il concrétisera plusieurs des recommandations du Rapport Castonguay-Nepveu en matière de régionalisation et de coordination des services(43). Dorénavant, la plupart des institutions pour personnes déficientes intellectuellement deviennent les centres d'accueil de réadaptation que nous connaissons aujourd'hui. En effet, suivant des objectifs d'accessibilité, de régionalisation et de complémentarité, les nouveaux centres redéfinissent leur mission en fonction des besoins de leur région(44). À cette époque, la région administrative de l'Estrie réorganise la distribution de ses services et en 1976, outre l'Institut Val du Lac, on compte quatre autres Centre d'accueil de réadaptation pour enfants déficients ou mésadaptés sociaux (voir tableau 2).

Les centres de services sociaux (dorénavant C.S.S.) sont également créés comme structure régionale. Résultat de la fusion des agences de service social, de l'intégration des intervenants sociaux des centres hospitaliers, des centres d'accueil, des écoles et des cours du Bien-être social, les C.S.S. regroupent maintenant l'ensemble des services

TABLEAU 2

LES CENTRES D'ACCUEIL DE RÉADAPTATION ET DE
TRANSITION DE LA RÉGION 05 (CANTONS DE L'EST) - 1976

INSTITUTION	MANDAT	VILLE	POPULATION	
			SEXE	NOMBRE
Maplemoun Home Inc.	Réadaptation et transition	Lennoxville	G/F	13
Notre-Dame de l'Enfant	Réadaptation	Sherbrooke	F	119
Relais St-François	Réadaptation et transition	Sherbrooke	G/F	70
Terre (La)	Réadaptation	Wotton	G/F	20
Val-du-Lac	Réadaptation	Rock-Forest (Sherbrooke)	G	129
Val-Estrie ✕	Réadaptation	Waterville	G	60
Total				411

* Le Centre d'Accueil Val-Estrie fermera à la fin de l'année 1976.

Source: Guide des Centres d'Accueil de transition et de réadaptation au Québec (Tome 1).

sociaux personnels et spécialisés et deviennent responsable de la coordination des admissions en centres d'accueil.(45). Désormais le réseau des C.S.S. régionaux et celui des centres d'accueil ne dédoublent plus leurs services, mais travaillent en complémentarité(46). Le développement des services de dépistage et de support aux familles naturelles ainsi qu'aux familles d'accueil offerts par les C.S.S., de même que le développement des services externes, tels les centres de jour et les foyers de transition, offerts par les centres d'accueil, contribueront à transformer la pratique institutionnelle(47).

À l'intérieur d'une étude rétrospective sur les effets de la réforme Castonguay-Nepveu, l'Association des Centres de Services Sociaux du Québec constate l'évolution suivante au sujet des services offerts aux enfants:

Ainsi, au niveau des services aux enfants, les dimensions sociales de leur vécu ont été introduites dans le processus rééducatif et dans la réinsertion sociale. La famille fait maintenant partie du processus d'aide. Le stage en centre d'accueil de réadaptation n'est qu'une étape au cours de laquelle éducateurs et intervenants sociaux mettent à contribution leurs services complémentaires pour aider le jeune à retrouver son milieu naturel(48).

L'intégration, en 1979, d'une majorité des ateliers protégés au réseau des centres d'accueil de réadaptation contribue, lui aussi, à ce phénomène puisqu'en plus d'offrir des activités d'apprentissage adaptées, il va maintenant réaliser l'intégration au marché du travail en collaboration avec les employeurs et les services de main-d'oeuvre(49).

En fait, toute cette réorganisation des services se fait selon des principes de normalisation et d'intégration sociale. Ces deux nouveaux concepts, issus des pays scandinaves, font leur entrée au Québec au tout début des années'70, au moment où la société québécoise réétudie et réorganise son contrat social(50). Le principe de normalisation qui sous-entend implicitement celui de l'intégration sociale implique que tous les individus, même marginaux, ont droit à des conditions de vie normales et valorisées(51).

De façon générale, le but de la normalisation est de promouvoir l'acceptation d'individus marginaux en leur offrant des services appropriés dans des milieux culturellement normaux (Flynn et Heal, 1981) (52).

Le changement idéologique que propose ce nouveau principe s'impose d'abord dans les milieux institutionnels et gouvernementaux puis dans la population en général(53).

Les études sociologiques sur les personnes mentalement handicapées et les études de sciences de l'éducation sur l'enfance inadaptée consultées s'accordent toutes pour dire que l'impact du principe de normalisation au Québec a apporté des changements radicaux dans les services offerts aux personnes mentalement déficientes jusque-là confinées aux milieux institutionnels(54). Selon W. Payne (1976):

L'influence du principe de normalisation au niveau de l'organisation et de la gestion des services a été le principal facteur responsable de la désinstitutionnalisation et de l'extension des services dans la communauté(55).

Aussi, même si la réforme des services de santé et des services sociaux de 1971 ne s'opposait pas encore directement à l'institutionnalisation, elle avait tout de même mis en place les structures qui allaient bientôt permettre la désinstitutionnalisation(56).

Durant les décennies '70 et '80, on assiste d'ailleurs à une multiplication d'énoncés politiques visant l'intégration sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle. Ces énoncés, trop nombreux pour être énumérés ici et ayant tous sensiblement la même visée, ont été relégués en annexe et font l'objet du tableau 3. Mentionnons cependant les plus importants, dont ceux du système scolaire puisqu'ils touchent directement aux services offerts à l'enfance. Nous retiendrons donc plus particulièrement le "rapport du comité provincial de l'enfance inadaptée (le rapport COPEX 1976) qui propose une intégration de cette catégorie d'enfant à l'école publique(57); puis en 1977, l'adoption de la loi modifiant celle sur les services de santé et des services sociaux et qui étend les fonctions du centre d'accueil aux services externes ou à domicile, de façon à permettre la réintégration sociale des personnes handicapées(58); l'énoncé politique publié dans "l'école québécoise" en 1978 qui vise à dispenser une éducation de qualité dans le cadre le plus normal possible pour chaque enfant(59); et enfin l'adoption, en 1978, de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et la création de l'Office des personnes handicapées du Québec(60). Progressivement ces énoncés politiques et ces lois mèneront non seulement à une intégration sociale des enfants en milieu non-institutionnel mais également à une diminution des admissions de nouveaux bénéficiaires.

Tableau 3

L'évolution chronologique de la préoccupation québécoise à l'égard des personnes handicapées et concernant l'éducation adaptée.

- 1971: Loi sur les services de santé et les services sociaux réorganisant la structure des services en profondeur.
- 1973: Programme-cadre sur l'intervention auprès des enfants déficients intellectuels (les services à l'enfance).
- 1975: Adoption, par le gouvernement québécois, de la Charte des droits et libertés de la personne.
- 1975: Batshaw, Manuel G.: Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil (M.A.S.)
- 1976: Publication du rapport COPEX sur l'éducation de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage préconisant des programmes d'intégration et de maintien dans le milieu naturel.
- 1976: Le M.A.S.: Projet de loi numéro 55. Loi sur la protection des personnes handicapées (déposé en 1ère lecture).
- 1977: Loi de protection de la jeunesse.
- 1977: Dépôt pour consultation du livre blanc: Proposition de politique à l'égard des personnes handicapées qui officialise l'intention du Ministère d'améliorer les conditions de vie de la personne handicapée adulte.
- 1977: Adoption de la Loi modifiant la loi sur les services de santé et les services sociaux qui étend les fonctions du centre d'accueil aux services externes ou à domicile.
- 1978: Dépôt par le M.E.Q. de L'École québécoise: énoncé de politique et plan d'action sur l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage qui confirme la volonté d'intégrer les personnes handicapées.
- 1978: Adoption de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et création de l'Office des Personnes Handicapées du Québec.

Références: Yves Beauregard dans "Les politiques d'intégration dans quelques sociétés scandinaves, les États-Unis et le Québec." Apprentissage et socialisation vol.4, no 3, 1981 pp.145-146 et tableau 1 de Jacques Rousseau dans La réinsertion sociale des personnes déficientes ayant vécu en institution: Bilan des expériences québécoises. Rapport subventionné par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux, 1988, pp.18-19

Enfin, en 1987, après plusieurs hésitations, l'État impose officiellement la désinstitutionnalisation. Un rapport publié sous le titre: "l'intégration des personnes présentant une déficience intellectuelle", propose de transformer les services institutionnels en un réseau de services intégrés à la communauté(61).

Si on traduit maintenant concrètement cette évolution, on constate que durant la décennie'70 les centres d'accueil augmentent leur clientèle. Alors qu'en 1970 on comptait 4,000 enfants institutionnalisés; en 1976-77, on atteint le nombre de 5,200 (62). Ces chiffres indiquent que, malgré la réorganisation des services et les énoncés politiques en faveur de la réintégration sociale, le processus de désinstitutionnalisation n'est pas encore amorcé. Aussi, comme pour la décennie des années'60, les centres d'accueil de réadaptation remplacent les centres hospitaliers comme lieu d'hébergement et absorbent sa population. Par contre, dès le début des années'80, on observe une diminution graduelle du nombre de déficients dans les internats de rééducation: de 4,600 en 1980 à 3,352 en 1985 et 2,905 en 1987(63). L'A.C.A.Q. (association des centres d'accueil du Québec) estime qu'environ 4,000 déficients intellectuels ont été désinstitutionnalisés au Québec entre 1970 et 1988(64).

Ainsi, du début de la colonie jusqu'à la fin du 19e siècle, les enfants déficients mentaux sont pris en charge par leur famille ou internés avec les adultes dans les grands hôpitaux généraux d'abord, puis dans les nouveaux hôpitaux psychiatriques de la province à partir de la fin du 19e siècle. Vers le milieu du 20e siècle, on assiste à une situation singulière: plusieurs enfants "normaux" sont placés dans ces asiles et par conséquent forcés à l'internement prolongé. À cette époque, les crèches et les orphelinats surpeuplés de la province déversent leur trop plein d'enfants orphelins ou illégitimes et abandonnés dans les asiles qui sont, au même titre que les crèches et les orphelinats, la propriété des congrégations religieuses. En fait, ces enfants sont pour la plupart des pseudo-déficients, c'est-à-dire que dû à leur séjour prolongé en institution, à une carence affective et à un manque de stimulis, ils éprouvent du retard au niveau intellectuel. Ces jeunes, on les appellerait aujourd'hui des "inadaptés sociaux". C'est pourquoi d'ailleurs, nous voyons souvent se chevaucher avec équivoque les politiques québécoises concernant les déficients mentaux et les enfants inadaptés. Malgré quelques tentatives de la part des

institutions psychiatriques d'offrir des services de rééducation aux enfants déficients, ce n'est qu'au début des années'50 qu'apparaissent deux institutions inspirées d'une réelle pensée clinique, soit les internats de rééducation de Notre-Dame-de-la-Santé de Rock Forest (1953) et Doréa de Franklin Centre (1955).

Peu à peu l'assistance offerte à ces enfants s'améliore. L'implication plus grande de l'État et les transformations des pratiques correspondent à l'arrivée des premiers professionnels du "social" au gouvernement et dans les institutions, à commencer par les travailleurs sociaux, et ensuite les psychologues et les psycho-pédagogues. Avec le transfert des institutions au ministère de la Jeunesse et du Bien-être en 1957, se trouvent confirmée l'importance des dimensions psychosociales et socioéducatives de la déficience mentale par rapport à la problématique de la maladie mentale. À compter de 1969, le ministère de l'Éducation offre des services de scolarisation dans les écoles de la province aux enfants déficients mentaux qui y étaient auparavant exclus et devaient avoir recours à l'institutionnalisation pour obtenir une formation de base. Enfin, en 1971, le nouveau ministère des Affaires sociales (1970) prend en main l'ensemble des établissements d'aide aux personnes en difficultés, dont ceux réservés aux déficients mentaux. Suite à la concrétisation de plusieurs de ses recommandations, la plupart des institutions pour enfants déficients mentaux deviennent les centres d'accueil que nous connaissons aujourd'hui. À partir de cette époque, l'État, inspiré du principe de normalisation qui postule l'autonomie et la réinsertion sociale des individus marginaux par le biais de l'extension des services dans la communauté, tente d'offrir une assistance en milieux ouverts aux déficients mentaux obligés jusque-là de vivre en institutions. Bien que dans les décennies'70 et '80, on multiplie les énoncés politiques visant à l'intégration sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, les centres d'accueil continuent à héberger un grand nombre d'enfants dans le but de les réadapter. Ce n'est qu'en 1987 que l'État impose officiellement la désinstitutionnalisation et propose de transformer les services institutionnels en un réseau de services intégrés à la communauté. Dorénavant, les centres d'accueil de réadaptation limitent l'hébergement des bénéficiaires et offrent aide, assistance et services en milieux ouverts. Ainsi, jusqu'au début des années'70, on institutionnalise les enfants déficients mentaux dans le but de les réadapter, par la suite, et ce véritablement à compter de 1987, on les désinstitutionnalise dans le but de les réintégrer dans la société.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. ACSSQ, Portrait de famille, 25 ans de services sociaux ensemble 1963-1988. p.4
2. Rapport Castonguay-Nepveu, 1971, tome 1, p.23
3. G. Poulin, L'assistance sociale dans la province de Québec 1608-1951. Annexe 2, pp.38-39
4. ACSSQ, op. cit. p.4 Les quatre hôpitaux mentionnés sont: l'Hôtel-Dieu de Québec (1639), l'Hôpital Général de Québec (1692), l'Hôtel-Dieu de Montréal (1644) et l'Hôpital Général de Montréal (1692).
5. ACSSQ, loc. cit.
6. P. Foucault, Aider... malgré tout: Essai sur l'historique des centres de réadaptation au Québec. p. 72
7. C.-É. Bourgeois, Une richesse à sauver: l'enfant sans soutien. p. 47
8. P. Foucault, op. cit., p. 6
9. P. Foucault, loc.cit.
10. P.-A. Linteau et.al., Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930. p.88
11. C.-É. Bourgeois, op.cit., p.148
12. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992
13. C.-É. Bourgeois, op. cit., p.123 à 126. Les "Écoles spéciales" pour les infirmes sont en 1946: l'École Victor Doré (Montréal), School for Crippled Children (Montréal), la Société de Réhabilitation de Sherbrooke (Sherbrooke), l'École Cardinal Villeneuve (Québec) et le Service familial (Québec). Ces écoles ont en tout une capacité totale de 755 enfants.
14. Ibid., p.127
15. Loc. cit.
16. P. Foucault, op. cit., p.73
17. Ibid., pp.74-75
18. F. Boudreau, De l'asile à la santé mentale: les soins psychiatriques: Histoires et institutions. p.58
19. P. Foucault, op. cit. p.75-76

20. ACSSQ, op.cit., p.7
21. ACSSQ, loc.cit.
22. P. Foucault, op.cit., p.76
23. P. Foucault, op. cit., p. 77
24. A. Dupont, Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau 1920-1936. p.74-77. La loi de l'assistance publique promulguée en mars 1921, prévoit que la charge financière de l'hospitalisation des indigents sera partagée également entre le gouvernement provincial, la municipalité et l'institution de charité elle-même.
25. J.-L. Roy, La marche des Québécois: le temps des ruptures (1945-1960). p.369-370
26. P. Foucault, op.cit., p.7
27. Ibid., p.80
28. Ibid., p.81
29. J. Hamelin, Histoire du catholicisme québécois, vol no. 3, Le XXe siècle, t.2, de 1940 à nos jours. p.267
30. RAPPORT BÉDARD, Rapport de la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques. Gouvernement du Québec, 1962. Recommandations VI-VII
31. Loi des hôpitaux, Statuts du Québec. 10-11 Élysabeyht II, 1962, p.173-180
32. F. Boudreau, op.cit., pp.107-111
33. P. Foucault, op.cit., p.81
34. J. Rousseau, La réinsertion sociale des personnes déficientes intellectuellement ayant vécu en institution: Bilan des expériences québécoises et évaluation de la qualité de vie. Rapport subventionné par le ministère de la Santé et des Services sociaux, 1988, pp.11-12
35. P. Foucault, op.cit., p.88
36. J. Rousseau, loc.cit.,
37. P. Foucault, op.cit., p.81
38. Ibid., pp. 83-84
39. J. Rousseau, op.cit., p.15

40. J. Rousseau, loc.cit.
41. ACSSQ, op.cit., p.26
42. J. Rousseau, loc.cit.
43. Ibid., p.16
44. P. Foucault, op.cit., p.86
45. ACSSQ, Vers un bilan; une contribution des centres de services sociaux à l'analyse des services sociaux au Québec. 1984 pp.5-6
46. Ibid., p.64
47. Ibid., p.78 et p.84
48. Ibid., p.73
49. J. Rousseau, op.cit., p.17
50. Y. Beauregard, "Les politiques d'intégration dans quelques sociétés occidentales: les pays scandinaves, les États-Unis, le Québec", Apprentissage et Socialisation vol.4, no 3, 1981.
51. S. Freeman et.al. "Les services offerts aux déficients mentaux: du passé au présent", Apprentissage et Socialisation vol. 5, no 3-4, 1982. pp.234-235
52. Ibid., p.234
53. J. Rousseau, loc.cit.
54. On peut mentionner les études suivantes: Y. Beauregard, op.cit., S. Freeman et.al. op.cit., J. Rousseau op.cit. et N. Giroux "À propos de ces enfants qu'on devait intégrer", L'école coopérative. ministère de l'Éducation, juin 1972, pp. 4-27
55. Payne est cité à l'intérieur de l'article de S. Freeman et.al., op.cit., p.235
56. J. Rousseau, op.cit., p.19
57. Y. Beauregard, op.cit., p.144
58. J. Rousseau, op.cit., p.19
59. Y. Beauregard, op.cit., p.145
60. J. Rousseau, loc.cit.

61. Ibid., p.23

62. Ibid., p.20 Ces chiffres rapportés par J. Rousseau ont été comptabilisés à l'intérieur du Plan quinquennal 1976-1981 du M.A.S.

63. Ibid., p.24 Ces chiffres ont été pris à l'intérieur d'une étude de l'A.C.A.Q.

64. J.Rousseau, loc.cit.

CHAPITRE 2: DE LA SOCIÉTÉ DE RÉHABILITATION DE SHERBROOKE À L'INSTITUT VAL DU LAC, 1944-1972

Après avoir retracé dans quel contexte on peut situer l'Institut Val du Lac et avant d'examiner plus en profondeur les pratiques institutionnelles de Val du Lac, nous retracerons les événements majeurs de son développement. De plus, l'historique de l'Institut Val du Lac ayant été profondément marqué par celui de la Société de Réhabilitation de Sherbrooke (dorénavant S.R.S.), nous avons jugé nécessaire de présenter dans un premier temps les origines de la S.R.S. et son influence sur la destinée de l'Institut Val du Lac avant d'aborder le développement spécifique de ce dernier.

2.1 La Société de Réhabilitation de Sherbrooke: une oeuvre diocésaine ambitieuse.

Les origines de l'Institut Val du Lac sont liées à la fondation de la S.R.S.(1). Cette agence de services sociaux,

est fondée par Mgr Philippe Desranleau, évêque de Sherbrooke, le 28 avril 1943(2). Elle répond à un besoin pressant dans le diocèse de Sherbrooke où, malgré l'existence d'orphelinats et de crèches, il n'y a aucune agence légale et professionnellement organisée pour veiller au placement et l'adoption des enfants abandonnés et illégitimes(3). Cette période correspond également à l'accroissement du taux des naissances illégitimes, conséquence de la mobilisation et du nombre élevé de femmes qui travaillent dans les usines durant la Seconde Guerre mondiale(4).

En fait, la coïncidence de plusieurs facteurs amène la création de cette oeuvre aux visées multiples. Le Sanatorium Saint-François de Sherbrooke est inauguré à l'automne 1943 et Mgr Desranleau veut mettre sur pied une agence de réhabilitation qui se préoccuperait du sort et de l'avenir des enfants tuberculeux après leur sortie du sanatorium(5). L'abbé Simon Perreault, à qui on fait appel pour la direction de l'oeuvre, propose que l'organisme ait en plus l'autorité de s'occuper de la protection et de l'éducation des enfants infirmes et déficients(6). Ainsi, trois différents types de services sont regroupés sous une seule direction et organisation: le placement et l'adoption des enfants abandonnés et illégitimes, la réhabilitation des enfants tuberculeux guéris et l'éducation des enfants infirmes et déficients mentaux(7).

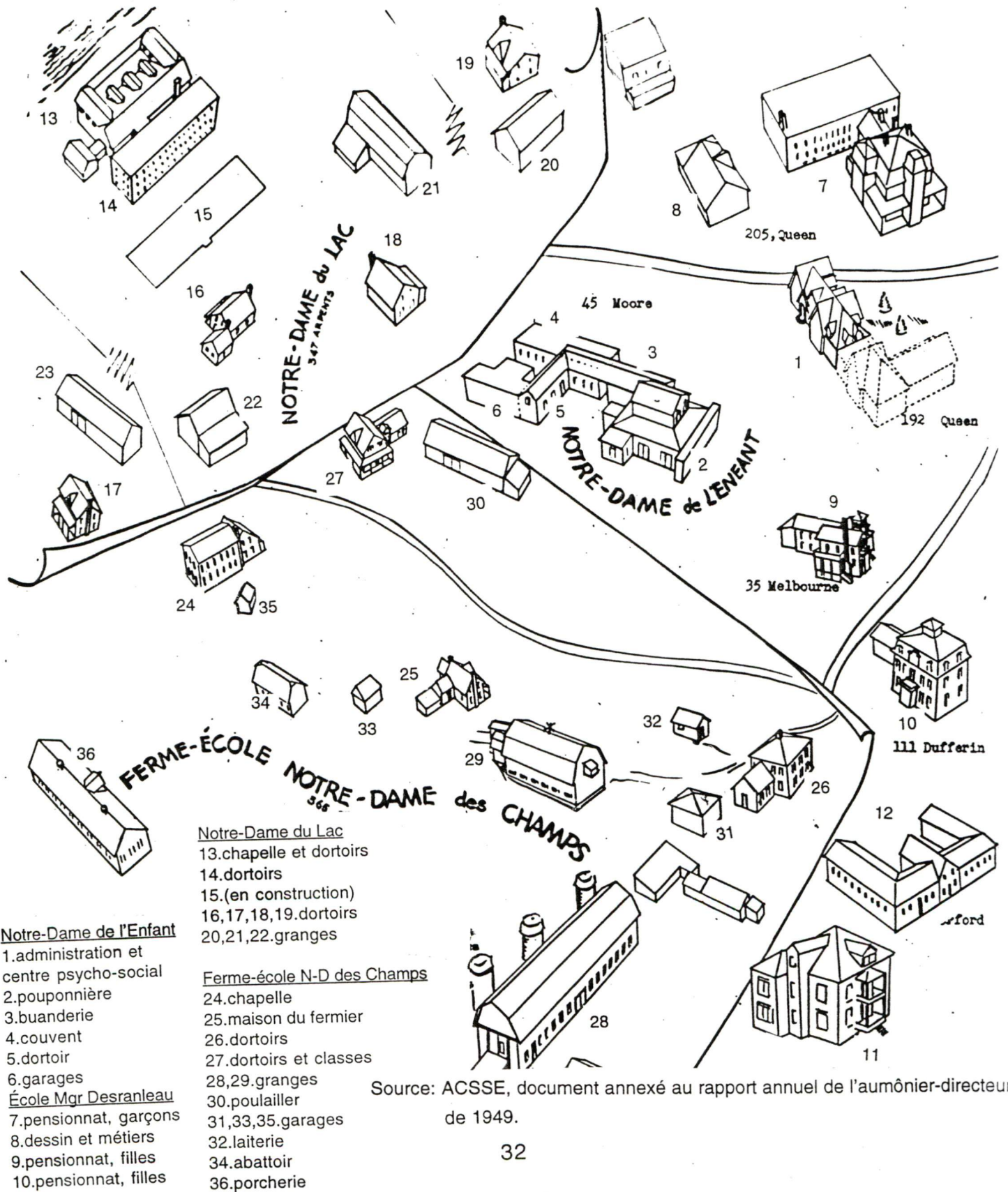
En septembre 1943, la Société de Réhabilitation (S.R.S.) ouvre ses portes dans l'ancienne propriété du Dr Hume au 35 rue Melbourne à Sherbrooke (aujourd'hui le 571 rue Prospect). Elle y accueille quelques bébés et deux pièces de la maison sont affectées aux classes destinées aux infirmes et aux déficients mentaux(8). Dès l'année suivante, un petit chalet de bois est construit près du Petit lac Magog pour accueillir pendant les vacances les enfants qui fréquentent l'école de Sherbrooke(9). Comme le nombre d'enfants dont l'institution doit s'occuper augmente sans cesse, en 1947 on décide d'aménager le chalet pour l'hiver(10). Le camp d'été devient un centre permanent et prend le nom de Notre-Dame-de-la-Santé. Ce sont là les premiers fondements de l'Institut Val du Lac.

Malgré ce début plutôt modeste, la S.R.S. se développe rapidement. Mais comme la collaboration entre le sanatorium et l'agence sociale s'effectue difficilement, cette dernière abandonne progressivement son projet de réhabilitation des enfants tuberculeux guéris pour se consacrer uniquement à l'aide aux enfants abandonnés, illégitimes, infirmes et déficients(11).

En 1949, après six ans d'existence, la S.R.S. aura réussi à placer 2,165 enfants dont 1,754 furent adoptés légalement(12). Elle a la responsabilité et gère, outre son service social, la Ferme-école Notre-Dame-des-Champs, installée là où se trouve aujourd'hui le C.H.U. de Sherbrooke; l'École Mgr Desranleau située dans le quartier nord de la ville et qui regroupe deux pensionnats pour filles, un pensionnat et un externat pour garçons; le Centre Notre-Dame-de-l'enfant, situé dans le même quartier, et où on retrouve une pouponnière et une école maternelle; et enfin, le Centre Notre-Dame-de-la-Santé ou Notre-Dame-du-Lac établi près du Petit Lac Magog à Rock Forest, ce dernier établissement comprend un internat pour garçons et une ferme-école(13). Chacune de ces institutions possède également plusieurs bâtiments adjacents à leur édifice principal que ce soit des logements réservés aux personnels, des pavillons de ferme, des entrepôts, etc. (voir figure 1)

La population totale des différentes maisons est de 666 personnes dont 380 enfants, 125 bébés et 161 employés. Malgré ces nombreux bâtiments, on manque encore d'espace pour loger une centaine d'enfants. On loue donc pour deux ans, soit de 1949 à 1951, aux Pères Mariannahill, le quatrième étage du Mont Ste-Anne de Sherbrooke qu'on transforme en un immense dortoir où les enfants iront dormir tous les soirs(14).

Figure 1: La représentation graphique des secteurs et des pavillons de la Société de Réhabilitation de Sherbrooke vers 1949.



Bientôt cependant, les fonds commencent à faire défaut pour administrer et financer l'ensemble de ces oeuvres. Les subventions gouvernementales par enfant adopté et les allocations "per diem" de l'État de 1,00\$ par élève fréquentant les écoles et de 0,60¢ par bébé sont insuffisantes. Et même si les gouvernements fédéral et provincial fournissent des octrois spéciaux, on a de la difficulté à répondre aux besoins financiers toujours grandissants de l'ambitieuse S.R.S.(15). En septembre 1949, on décide donc d'emprunter la somme de un million de dollars en obligations à la compagnie d'assurances Sun Trust Ltée(16). Cet emprunt sera marquant pour l'avenir de la S.R.S. et du Centre Notre-Dame-de-la-Santé. Un mois plus tard, le directeur et instigateur de l'expansion de la S.R.S., l'abbé Simon Perreault, meurt accidentellement dans un accident d'auto. Il est remplacé par l'abbé Roméo Demers qui tentera tant bien que mal de maintenir les maisons en place et d'assurer le développement prévu par l'abbé Perreault dont la fondation, en janvier 1951, d'un Centre Psycho-social et en mai de l'année suivante, d'un Centre orthopédique(17).

Mais les déficits s'accumulent et, en 1953, la situation financière devient dramatique. La Société est obligée de se départir de plusieurs de ses oeuvres et de restreindre ses effectifs(18). Dès juin 1953, l'École Mgr Desranleau pour garçons est vendue aux Chanoinesses Saintes Plaies qui en font un foyer pour personnes âgées (l'actuel Foyer Saint-Joseph de Sherbrooke)(19). L'année suivante, la Ferme-école Notre-Dame-des-Champs est désaffectée et en août, les écoles pour filles, la pouponnière et l'école maternelle du Centre Notre-Dame-de-l'Enfant sont vendues aux Soeurs dominicaines, arrivées de Yougoslavie en 1953. Tous les garçons de ces différents établissements sont relocalisés à Notre-Dame-de-la-Santé(20).

Grâce à ces ventes, la S.R.S. réussit tant bien que mal à se maintenir en place, mais en septembre 1959, elle doit faire face au remboursement de un million de dollars emprunté dix ans auparavant(21). Ne voyant aucune issue possible, les membres de la S.R.S. s'adressent au ministère de la Famille et du Bien-être social qui accepte de rembourser les 500,000\$ qui restent à payer mais à la condition que la S.R.S. disparaisse et soit remplacée par le Service Social de la région de Sherbrooke et que le Centre Notre-Dame-de-la-Santé se constitue en corporation(22). Le 11 décembre 1959, la charte de la nouvelle corporation est publiée et le Centre Notre-Dame-de-la-Santé devient l'Institut Val du Lac(23).

À l'origine l'Institut Val du Lac devait inclure dans son incorporation deux établissements: le Centre Notre-Dame-de-la-Santé pour les garçons et Notre-Dame-de-l'Enfant pour les filles. Cependant, on finira par s'entendre pour établir une institution pour les filles tout à fait séparée de l'Institut et dotée de sa propre charte dans la ville de Sherbrooke. Ainsi est créé le centre pour filles de Notre-Dame-de-l'Enfant (24).

Malgré l'influence de la S.R.S. sur ses quinze premières années d'existence, l'Institut Val du Lac présente un développement bien spécifique. Ses initiatives en matière de philosophie et de techniques éducatives en feront le premier internat de rééducation pour déficients mentaux au Québec(25). Son historique est marquée par de nombreux changements d'orientation que ce soit au niveau de la sélection de la clientèle, de la formation de son personnel, de l'approche éducative ou de la structure en général de l'Institut, ce que nous verrons maintenant.

2.2 L'Institut Val du Lac: du camp d'été au Centre d'accueil de réadaptation.

2.2.1 La "Genèse", 1944-1953

En 1944, un chalet de bois est construit près du Petit Lac Magog pour accueillir pendant l'été les garçons qui fréquentent les écoles de la S.R.S. Ce camp d'été, qu'on baptise "Salus Infirmorum", est érigé sur des terrains appartenant aux Scouts catholiques de Sherbrooke et à M. Henri Martin(26). Les filles, pour leur part, bénéficient d'une maison d'été située près du lac Orford, à laquelle on donne le nom de "Notre-Dame-de-la Protection"(27).

À cette époque, le camp "Salus Infirmorum" reçoit un clientèle fort diversifiée. Des enfants illégitimes, infirmes et déficients de tous âges se côtoient durant les trois mois d'été pendant lesquels, en plus de participer à des activités extérieures, ils suivent un programme d'étude mitigé qui favorise leur succès scolaire à la rentrée des classes en septembre(28). En 1947, le journal La Tribune de Sherbrooke trace ce bref portrait du camp:

Lorsque les journalistes arrivèrent ces jours derniers au camp "Salus Infirmorum", ils ont été accueillis par un enfant qui pouvait à peine avoir trois ans(...). Il y en avait de tous âges, de 3 ans jusqu'à 20 ans: des infirmes, des

malades de toutes sortes, en somme des petits êtres anormaux qui apprennent à s'adapter au genre de vie qui leur convient. On enseigne à ces jeunes ce qui est à leur portée tout en leur procurant des vacances semblables à celles dont jouissent ceux plus favorisés par le sort. (...) 14 arpents de terrains sont couverts de jeux, de tentes, d'espaces libres(29).

Malheureusement, comme nous l'avons vu précédemment, dès 1948, le besoin de locaux pour accueillir de plus en plus d'enfants fait en sorte qu'on est obligé d'aménager pour l'hiver le chalet de bois du Petit Lac Magog. Le camp d'été devient un centre permanent où des jeunes sont reçus pendant toute l'année. Le Centre Notre-Dame-de-la-Santé (dorénavant N.D.S.) est né. En 1949 et en 1951, deux autres pavillons sont construits sur le site afin d'accueillir un plus grand nombre d'enfants(30). Tout ceci a pu se faire grâce à l'achat de quatre terrains avoisinants, incluant les petites maisons et les bâtiments de ferme érigés sur ces lots. C'est ainsi que vers 1950, le nouvel établissement possède, sur une superficie d'environ 347 arpents dont une partie réservée à l'exploitation agricole, plus de dix bâtisses aux fonctions multiples(31). (voir figure 1)

Pendant cette période, les conditions de vie des pensionnaires et du personnel sont précaires. Les pavillons réservés au logement débordent de monde, les unités sanitaires manquent pour cette catégorie d'enfants dont plusieurs souffrent d'énurésie et il arrive parfois que le personnel, limité et sans formation, sévisse durement(32). Mais dès le début des années'50, la situation s'améliore grâce, en grande partie, à l'arrivée de l'abbé Euchariste Paulhus. Sous l'autorité de ce dernier, le Centre connaîtra de profondes transformations. En effet, N.D.S. qui n'avait été jusque-là qu'un service de garderie pour les enfants illégitimes, infirmes et déficients va se transformer peu à peu pour devenir un établissement de formation à la pédagogie nouvelle et spécialisée(33).

2.2.2 Vers l'option scientifique, 1950-1959

Vers 1950, l'ensemble des écoles de la S.R.S. tendent à se spécialiser et N.D.S., qui accueillait auparavant une clientèle très variée d'enfants présentant des niveaux intellectuels allant de l'idiotie à l'intelligence normale, reçoit désormais surtout des déficients mentaux considérés éducatibles à qui elle dispense une éducation basée sur des méthodes scientifiques(34). Également, grâce à la création du Centre psychosocial de la S.R.S. en

1951, toutes les nouvelles admissions au Centre se font à la suite d'une enquête psychologique, sociale et médicale(35).

Durant cette période, la plupart des enfants reçus à N.D.S. sont illégitimes et proviennent en majorité des crèches de Montréal et de Québec. Ces enfants sont évalués comme débiles-légers à leur arrivée. Toutefois, le personnel spécialisé de l'institution est conscient que, dans bien des cas, ces illégitimes sont de faux déficients, comme nous le rapporte l'abbé Paulhus:

On les accepte pour tenter de faire quelque chose pour eux sur le plan éducatif. Après un ou deux ans, à cause du processus rééducatif, plusieurs de ces enfants donnaient un rendement supérieur aux tests; c'était à l'arrivée qu'ils testaient débiles-légers [c'est-à-dire un quotient intellectuel entre 60 et 80]. On devait faire quelque chose pour eux. Aussi, lorsque ces enfants atteignaient un niveau supérieur, on tentait de les envoyer dans les écoles ordinaires et on les plaçait en foyers nourriciers(36).

Le nombre d'enfants illégitimes augmente d'ailleurs sensiblement en 1953, alors que les écoles pour garçons de la S.R.S. ferment et que leurs élèves sont relocalisés à N.D.S.(37). Comme le personnel ne peut subvenir aux besoins et à la surveillance de tous ces enfants [277], on décide de retourner chez-eux pratiquement tous ceux qui ont une famille(38). Cet été-là, il y eut d'ailleurs une noyade étant donné la proximité du lac et le peu de personnel, incapable de surveiller et contrôler un si grand nombre d'enfants(39). Le pourcentage d'illégitimes à cette époque atteindra la proportion de 90% du total des enfants placés à N.D.S.(40).

La même année, l'équipe de l'Institut arrête les éléments de base de son programme d'entraînement occupationnel(41). On y enseigne un minimum de matières académiques, par contre, tous les apprentissages convergent vers des expériences pratiques, concrètes et réelles(42). Un service de placement et de supervision est également mis en place en 1955 dans la ville de Sherbrooke au 636 rue Québec, à l'emplacement actuel de Caritas-Sherbrooke(43). Deux membres du personnel y sont assignés. Leur tâche consiste à trouver des "placements-vacances" ou des endroits de stages pour les enfants qui sont encore à l'institution ainsi que des emplois et des maisons de pension pour ceux qui terminent leur processus éducatif et qui doivent quitter N.D.S.(44). La plupart des

placements et des stages se font alors en milieu rural où la demande de main-d'oeuvre est importante à l'époque. La ferme de N.D.S. avec ses champs en culture, son poulailler et ses animaux d'élevage contribue d'ailleurs à préparer les enfants aux différents types de travaux agricoles. Les jeunes qui ne possèdent pas les capacités nécessaires pour le travail de ferme sont engagés dans les restaurants, les stations d'essence ou les manufactures et entreprises de la région. Quant à ceux qui présentent de plus grandes capacités intellectuelles, ils sont placés dans des familles sherbrookoises et fréquentent les écoles de la ville(45).

Dès 1954, N.D.S. constitue un secteur autonome de la S.R.S., il a sa propre régie interne et son propre comité pédagogique(46). Cette autonomie recherchée par le directeur de la S.R.S., l'abbé Girard, se développe graduellement en complicité avec l'abbé Paulhus. De 1955 à 1957, l'abbé Paulhus quitte N.D.S. pour aller compléter ses études de doctorat en pédagogie à la Faculté Catholique de Lyon(47). À son retour, l'idéologie et l'approche d'interventions à N.D.S. se modifient. L'utilisation des événements du quotidien à travers la vie des groupes devient tout aussi importante que la scolarisation(48). Parallèlement à la mise en place d'un système d'enseignement spécialisé, la structure administrative de N.D.S. se modifie durant cette période.

En 1957, le ministère de la Jeunesse et du Bien-être social du Québec reconnaît la valeur du travail réalisé à N.D.S. et accepte de prendre sous sa responsabilité cet internat de rééducation qui relevait jusque-là du ministère de la Santé. Ce changement se réalise en même temps que pour les autres institutions semblables au Québec et ne représente plus ou moins qu'une simple formalité. Pour N.D.S., le tournant majeur s'effectue en 1959 au moment où la S.R.S., comme nous l'avons vu, dut faire appel au Ministère pour l'aider à remplir ses obligations financières. Le Ministère accepte de payer la dette de 500 000\$ mais exige en retour une incorporation distincte pour N.D.S., ce qui fut fait en décembre 1959. Le Centre, qui depuis 1958 s'appelait Notre-Dame-de-la-Joie et auparavant N.D.S., prit alors le nom de l'Institut Val du Lac(49).

2.2.3 L'option scientifique s'actualise, 1959-1972.

Lors de son incorporation, l'Institut précise sa vocation: il s'occupera dorénavant des jeunes déficient mentaux moyens présentant des troubles de comportement(50). Dans ce but, il effectue des changements tant au niveau de sa structure que de son approche pédagogique.

D'ailleurs, c'est à cette époque que l'on constate, grâce à l'amélioration du contexte social et économique et de l'idéologie plus libérale en vigueur au Québec, une baisse considérable du nombre d'enfants illégitimes et une augmentation de la population d'enfants réellement déficients à Val du Lac(51). On réajuste donc l'approche éducative de l'Institut, en particulier en ce qui concerne les placements.

Étant donné que la majorité des enfants réhabilités peuvent retourner dans leur famille, l'accent est d'avantage mis sur le retour en milieu scolaire pour les plus jeunes et sur l'insertion du marché du travail pour les plus vieux. Aussi, les enfants sont de moins en moins orientés vers le travail en milieu rural(52). Dès 1964, on met un terme à l'exploitation de la ferme de Val du Lac. On vend les animaux d'élevage et le reste du domaine agricole est acheté par des particuliers. Toutefois la ferme demeure, pour quelque temps encore, un centre de stages internes pour les pensionnaires de l'Institut(53).

L'aspect physique et le cadre matériel de vie de Val du Lac s'améliorent considérablement suite à l'incorporation car le Ministère fournit l'aide financière nécessaire à la restauration de l'Institut. En 1961, le projet de l'établissement d'un système pavillonnaire se concrétise avec la construction d'un gymnase-école auquel s'ajoutent dès l'année suivante deux pavillons pour les enfants et deux duplex pour les éducateurs(54). À l'origine, le plan d'ensemble prévoyait l'érection immédiate de plusieurs unités mais les coûts de construction trop élevés amenèrent le réaménagement provisoire des vieux édifices où l'ensemble des services communautaires fut installé(55).

En 1963, l'abbé Paulhus quitte Val du Lac et est remplacé par M. Armand Marcoux(56). Cette nomination est importante puisqu'il s'agit du premier éducateur laïc spécialisé à être désigné au poste de directeur. Elle représente en fait la prise en main progressive de Val du Lac par les éducateurs bien que l'Institut continue à être secondé par un personnel religieux(57). Les deux autres directeurs qui succéderont à M. Marcoux, soit

M. Richard Morin en 1966 et M. Égide Godbout en 1974 seront d'ailleurs recrutés à même le personnel spécialisé et laïc de l'Institut(58). L'abbé Euchariste Paulhus continuera cependant, après son départ de l'Institut, son travail de recherche et de formation d'éducateurs spécialisés pour l'établissement. Préposé à la licence en psychopédagogie à l'Université de Sherbrooke, il s'occupera de l'organisation et de la direction des stages qui s'effectuaient à Val du Lac déjà depuis 1957(59).

Cette époque voit également l'intensification de la collaboration avec d'autres institutions dont les principales sont: l'Institut Doréa, Boscoville, le Centre d'Orientation de Montréal, l'Université de Montréal et l'Université Laval(60). Val du Lac entretient aussi des relations avec des centres de rééducation spécialisées en Europe et aux États-Unis. Et, à partir des années'60, les éducateurs ont la possibilité de faire des stages de perfectionnement en France. De même, des stagiaires et des spécialistes de Centres européens viennent à l'Institut s'informer des méthodes de rééducation en application au Québec(61). D'ailleurs, l'ex-directeur de l'Institut, l'abbé Euchariste Paulhus est appelé plus d'une fois à participer à des congrès tenus en Europe, en particulier en France, en Hollande et en Allemagne(62).

Durant cette période, Val du Lac se soucie beaucoup de la recherche et de l'amélioration de ses techniques éducatives. En 1963, cette préoccupation est reconnue internationalement lorsque sa candidature est présentée au concours international de la Fondation Kennedy, dont le but est de reconnaître les contributions les plus remarquables dans le domaine de la déficience mentale(63).

Cette réflexion sur l'ensemble de sa structure et de sa stratégie d'internat s'avérera très utile à l'Institut et elle lui permettra de s'adapter aux transformations majeures que l'État allait bientôt effectuer dans le domaine des services sociaux et de santé.

2.2.4 L'État s'impose.

Au début des années'70, le ministère des Affaires sociales (dorénavant M.A.S.), dans le cadre que lui conférait la Loi sur les services de santé et les services sociaux, prend en main l'ensemble des établissements qui relevaient auparavant du ministère de la Santé et de celui de la Famille et du Bien-être social(64). L'Institut Val du Lac devient alors un centre

d'accueil entièrement subventionné par le M.A.S.. De plus, afin de se conformer aux nouvelles exigences du Ministère en matière de régionalisation et de redistribution des services, Val du Lac modifie son orientation et devient un centre d'accueil pour mésadaptés sociaux(65). Heureusement, ce passage d'internat de rééducation pour déficients mentaux en centre d'accueil de réadaptation pour inadaptés sociaux s'effectue de façon progressive. Les professionnels de l'Institut étaient d'ailleurs conscients depuis quelques années de la distinction arbitraire qui existait entre les déficients mentaux légers présentant des troubles de comportement et les mésadaptés sociaux. C'est pourquoi, dès 1972, on a procédé à la modification des critères d'admission. Dorénavant, le Centre accepte une clientèle constituée en majeure partie de mésadaptés sociaux d'intelligence normale mais dont certains peuvent présenter des caractéristiques de déficience légère(66).

Vers la fin des années'60, l'État amorce une politique de régionalisation des centres d'accueil de rééducation. Ainsi, en 1973, selon les recommandations du Ministère, on crée un comité d'admission régionale formé par des représentants du Centre des Services Sociaux de l'Estrie (dorénavant C.S.S.E.) et des différents centres d'accueil de l'Estrie. Toutes les demandes sont désormais adressées au C.S.S.E. pour être ensuite référées à ce comité qui, en plus d'orienter la clientèle vers les centres d'accueil appropriés, tente de limiter les admissions des jeunes qui résident à l'extérieur de la région administrative de l'Estrie(67). Ainsi, l'Institut Val du Lac qui desservait auparavant pratiquement l'ensemble du Québec, tend de plus en plus à se régionaliser. En 1976, le changement d'orientation se confirmera avec l'acceptation des filles et la redéfinition de critères d'admission spécifiques à chacun des groupes de l'Institut(68). Cette nouvelle clientèle qui présente des caractéristiques allant du surdoué au retardé pédagogique en passant par le pré-délinquant et le pré-psychotique, amène l'Institut à effectuer plusieurs réajustements dans la stratégie d'internat; d'une part, au niveau de l'adaptation du personnel à des jeunes qui manifestent des comportements inhabituels et parfois explosifs, et d'autre part, au niveau de la relocalisation des groupes en fonction de leur type d'inadaptation sociale ou de leur sexe(69).

La construction de deux nouveaux pavillons en 1972 permet d'effectuer les transformations nécessaires afin d'installer convenablement l'ensemble des neuf groupes de vie. Il s'agit d'une amélioration importante puisque les groupes composés de 50 jeunes en 1955, puis de 24 jeunes en 1960, n'en comprennent plus dorénavant que de 12 à 15(70).

En même temps que l'on tente de s'adapter à cette clientèle nouvelle, l'organisation du système de rééducation subit plusieurs transformations. Certaines sont en fonction des intervenants provinciaux, d'autres suite à des initiatives de Val du Lac. En 1972, l'Institut modifie la conception du traitement en procédant à l'unification de la rééducation". À partir de ce moment, on unifie les groupes de vie, c'est-à-dire qu'on rassemble autour de l'enfant une équipe d'éducateurs qui a l'entière responsabilité de l'enfant. Cette "unification" a pour effet de créer un climat affectif sécurisant qui permet à l'enfant d'investir dans des professionnels plus présents et plus stables(71). Plusieurs autres changements auront lieu par la suite dans les années'70 qui permettront à l'Institut de rester à l'avant-garde.

De façon générale, l'Institut Val du Lac a suivi le développement des services offerts aux enfants déficients mentaux au Québec. Mais on peut dire aussi qu'il s'en distingue par son avantgardisme et ses initiatives en matière de rééducation. Bien qu'à ses débuts, il ne s'agisse que d'un camp d'été accueillant les enfants infirmes, déficients, pseudo-déficients et illégitimes de la Société de Réhabilitation de Sherbrooke, le Centre N.D.S. deviendra en 1953 l'un des premiers établissements - avec l'Institut Doréa de Franklin Centre créé en 1955 - à dispenser de façon scientifique l'enseignement aux déficients mentaux selon des techniques d'intervention faisant davantage référence à la psychologie qu'à la punition et visant à réintégrer les jeunes dans la société plutôt que de les institutionnaliser. Par contre, la clientèle que le Centre reçoit à cette époque est constituée en grande partie d'enfants illégitimes et pseudo-déficients (c'est-à-dire dont la déficience n'est pas innée mais acquise faute d'éveil et présentant parfois des troubles de comportement), provenant des crèches et orphelinats surpeuplés de la province. D'ailleurs, au début des années'50, à part les internats de rééducation N.D.S. et Doréa, il n'existe aucune institution réservée spécifiquement aux enfants souffrant de déficience intellectuelle ou d'une réelle maladie mentale. De plus, comme la distinction entre la déficience et la maladie mentale ne sera établie qu'en 1962, ces jeunes sont perçus comme des personnes malades aux comportements déviants qu'on interne dans les hôpitaux psychiatriques de la province.

Les services offerts aux enfants déficients et pseudo-déficients mentaux s'amélioreront peu à peu grâce, en grande partie, aux progrès des sciences sociales qu'on cherche à appliquer à la rééducation, à l'enseignement spécialisé, à la psychologie des jeunes inadaptés et surtout, grâce à l'intervention de l'État qui, en 1957, transfère au ministère du Bien-être la charge de l'ensemble des établissements d'aide à l'enfance tels que les orphelinats, crèches et institutions réservés aux enfants déficients mentaux qui dépendait auparavant du ministère de la Santé. C'est le cas du Centre N.D.S. qui, dès 1959, devient l'Institut Val du Lac. Durant les années'60, pendant qu'apparaissent au Québec de nouveaux types d'institutions pour déficients mentaux, l'Institut Val du Lac voit sa clientèle se modifier et doit préciser sa vocation et effectuer des changements tant au niveau de sa structure que de son approche pédagogique. Val du Lac innove au niveau de ses programmes et méthodes thérapeutiques de rééducation (voir chapitre 4). D'ailleurs elle entretient à ce propos des liens étroits avec d'autres centres spécialisés du Québec, des États-Unis et d'Europe. En 1971, l'État, qui avait jusque-là laissé libre cours aux initiatives individuelles, coordonne l'ensemble des établissements pour déficients mentaux. Dès 1972 suivant ses recommandations en matière de régionalisation et redistribution des services, le nouveau ministère des Affaires sociales (1970) transforme l'internat de rééducation pour déficients mentaux de Val du Lac en un centre d'accueil régional pour mésadaptés sociaux dont certains peuvent présenter une déficience légère.

Nous devons ici rappeler la définition établie en 1987 par l'Association américaine pour la déficience mentale: "la déficience mentale se manifeste par un fonctionnement intellectuel global significativement inférieur à la moyenne, accompagné de difficultés d'adaptation se manifestant simultanément pendant la période de développement(72)." La frontière entre la distinction d'un enfant considéré déficient léger avec des troubles de comportement et d'un enfant mésadapté socialement présentant des caractéristiques de déficience légère est donc passablement discutable. Aussi, pour la période qui nous intéresse dans cette étude, c'est-à-dire de 1944 à 1972, l'Institut Val du Lac, nous semble-t-il, a reçu sensiblement la même clientèle. Seules les dénominations pour la désigner ont changé selon les époques.

Par la suite, après que Val du Lac soit devenu un centre d'accueil entièrement subventionné par le ministère des Affaires sociales, plusieurs transformations seront effectuées dont la plupart sont inspirés des principes de normalisation et d'intégration sociale qui font leur apparition au Québec au début des années'70.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. ACSSE, Lettres patentes de la Société de Réhabilitation Inc. de Sherbrooke, 28 avril 1943
2. Ibid.
3. ACSSE, Conrad Foisy, The development of a unique charitable society, étude présentée à l'Université d'Ottawa comme exigence partielle pour obtenir le diplôme en service social, 24 mars 1952. p.1
4. Ibid., p.1
5. Ibid., p.2
6. Ibid., p.3
7. ACSSE, Lettres patentes de la Société de Réhabilitation Inc. de Sherbrooke, 28 avril 1943
8. ACSSE, Rapport de l'aumônier-directeur 1943-44.
9. ACSSE, Rapport de l'aumônier-directeur 1944-45
10. ACSSE, Rapport de l'aumônier-directeur 1947-48
11. ACSSE, C. Foisy, op. cit., p.9
12. ACSSE, Rapport de l'aumônier-directeur 1949-50
13. ACSSE, Rapports de l'aumônier-directeur 1947-48 et 1949-50
14. ACSSE, Rapport de l'aumônier-directeur 1949-50
15. Archives de l'Institut Val du Lac (AIVDL) Notes de l'abbé Euchariste Paulhus sur l'histoire de l'Institut Val du Lac [s.d.] p.13
16. ACSSE, Livre des minutes, 28 juillet 1949 (procès-verbaux de la S.R.S.)
17. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992.
18. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992.
19. AIVDL, Notes de l'abbé Euchariste Paulhus sur l'histoire de l'Institut Val du Lac [s.d.] pp7-9

20. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992.
21. AIVDL, Mémoire concernant la situation de l'Institut Val du Lac en 1962 présenté par l'abbé Euchariste Paulhus au ministère de la Famille et du Bien-être social, [s.d.] p.2
22. Ibid., p.3
23. Ibid., p.4
24. Loc.cit.
25. P. Foucault, op. cit., p.75
26. ACSSE, Rapport de l'aumônier-directeur 1947-48
27. Loc. cit.
28. Loc. cit.
29. La Tribune, 27 juillet 1947, p.7, 01
30. AIVDL, Mémoire concernant la situation de l'Institut Val du Lac Inc. présenté par l'abbé Euchariste Paulhus au ministère de la Famille et du Bien-être social [s.d.] p.2
31. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992
32. Entrevue avec l'abbé Désève Cormier, février 1993
33. P. Foucault, op.cit., p.76
34. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992
35. AIVDL, Rapport de l'aumônier-directeur 1950-51
36. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992
37. AIVDL, Notes de l'abbé Euchariste Paulhus sur l'historique de Val du Lac [s.d.] p.30
38. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992
39. Loc.cit.
40. AIVDL, Notes de l'abbé Euchariste Paulhus sur l'historique de l'Institut Val du Lac [s.d.] p. 20
41. Ibid., p.18
42. ACSSE, Rapport de l'aumônier-directeur 1954-55

43. Entrevue avec l'abbé Désève Cormier, février 1993
44. ACSSE, Mémoire sur le Centre Notre-Dame-de-la-Santé présenté au ministère de la Famille et du Bien-être social, 1957. p.15
45. P. Foucault, op.cit., p.76
46. ACSSE, Rapport d'activités de l'École N.D.S. 1954-55
47. P. Foucault, op.cit., p.76
48. La Tribune, 21 janvier 1961, p.13 07-08
49. AIVDL, A. Boutin et.al. Enquête sur la réinsertion sociale. 1976-1978 p.1
50. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992
51. Loc. cit.
52. AIVDL, Livre des minutes, 21 avril 1964 (procès-verbaux de la corporation)
53. Entrevue avec M. Nicolas Lareau, mars 1993
54. AIVDL, Mémoire concernant la situation actuelle de l'Institut Val du Lac Inc. présenté par l'abbé Euchariste Paulhus au ministère de la Famille et du Bien-être social [s.d.] p.4
55. Ibid., p.5
56. AIVDL, Livre des minutes, le 15 août 1963 (procès-verbaux de la corporation)
57. La Tribune, le 25 août 1963, p.3-05
58. AIVDL, dépliant publicitaire de l'Institut Val du Lac pour l'année 1975
59. La Tribune, le 25 août 1963, p.3-06
60. AIVDL, Rapport d'activités 1961-62
61. La Tribune, le 24 septembre 1963, p.5-05-06
62. La Tribune, le 21 décembre 1963, p.4-02-05
63. Loc.cit.
64. J.Rousseau, La réinsertion sociale des personnes déficientes intellectuellement ayant vécu en institution: Bilan des expériences québécoises et évaluation de la qualité de vie. Rapport subventionné par le ministère de la Santé et des Services sociaux, 1988. p.16

65. AIVDL, Enquête sur la réinsertion sociale par A. Boutin et.al. 1976-1978. pp.3-4
66. Rapport du comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil "guide des centres d'accueil de transition et de réadaptation au Québec" tome 1, janvier 1976. pp.428-429
67. AIVDL, Livre des minutes, 8 décembre 1976 (procès-verbaux de la régie interne)
68. AIVDL, Rapport d'activités 1977-78
69. AIVDL, Projet présenté au MAS RE: Édifice de service 1973
70. AIVDL, Enquête sur la réinsertion sociale par A. Boutin et.al. 1976-1978. p.8
71. AIVDL, Enquête sur la clientèle et les ressources de l'Institut Val du Lac par Maurice Dupuis et Léandre Cayer, janvier 1979. p.1
72. S. Freeman et. al., op. cit., p. 234

CHAPITRE 3: LES ENFANTS DE VAL DU LAC, 1944-1972

Nous venons de situer le développement institutionnel de Val du Lac. Or, en reconstituant les principaux événements et les principales étapes qui marquent son cheminement, nous avons laissé dans l'ombre la spécificité de sa clientèle. Ce troisième chapitre se propose d'examiner de façon plus détaillée la clientèle que reçoit Val du Lac de 1944 à 1972 ainsi que le cheminement de ces enfants de leur entrée à l'institution jusqu'à leur réinsertion dans la société.

3.1 La clientèle

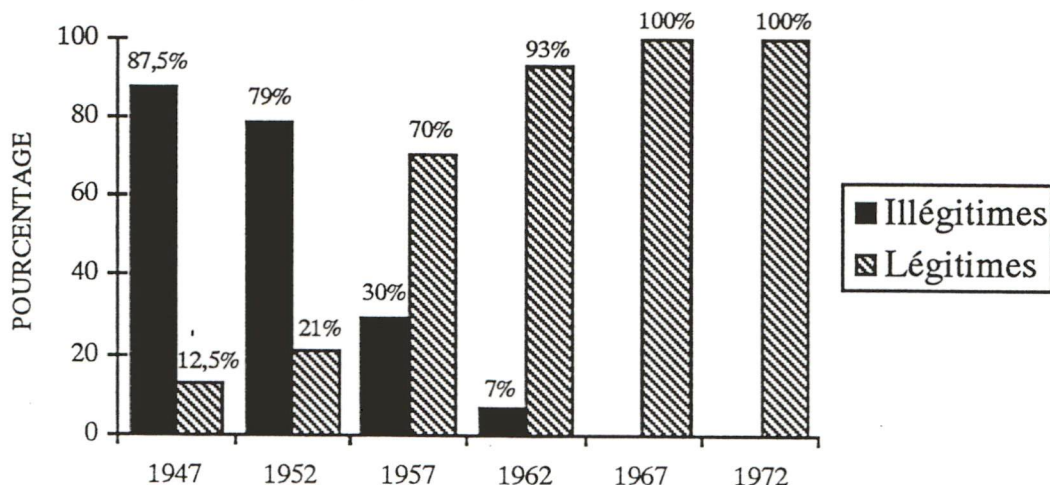
Pour la période de 1944 à 1972, les critères et les modalités d'admission se sont sensiblement modifiés et par conséquent, la clientèle aussi. En 1944, à l'époque du camp d'été, on n'accueille que des garçons provenant des écoles de la S.R.S.. Aucune norme d'admission bien définie n'est établie. On y reçoit une clientèle diverse formée d'enfants illégitimes, orphelins, infirmes et déficients de tous âges, provenant des différentes régions du Québec(1). À compter de 1952, alors que, depuis 1947, l'institution était passée d'un camp d'été temporaire à un établissement permanent ouvert 12 mois par année, l'institution n'admet désormais que des garçons déficients mentaux considérés éducatibles. Les sujets dont la déficience est trop profonde pour être rééduquée sont écartés(2). À l'incorporation du Centre, en 1959, la sélection de la clientèle se précise encore davantage: on n'accepte dorénavant que des jeunes déficients mentaux légers et moyens présentant des troubles de comportement. Les garçons doivent posséder un quotient intellectuel entre 60 et 90, un âge mental d'au moins 6 ans et avoir entre 8 et 15 ans pour y être admis(3). Cependant, avec les années, on s'aperçoit que la distinction entre cette clientèle et celle des mésadaptés sociaux est passablement arbitraire. Alors, en 1972, Val du Lac devient un centre spécialisé dans le traitement des jeunes mésadaptés sociaux qui présentent des caractéristiques de déficience légère mais dont la déficience n'est pas la seule cause de mésadaptation sociale(4). Progressivement, grâce à la mise en place d'un comité d'admission régionale et à la participation du Centre au niveau de la réorganisation régionale des ressources à l'enfance exceptionnelle, Val du Lac obtient le statut de Centre d'accueil régional de l'Estrie. Des critères d'admission bien définis seront établis pour chacun des groupes d'inadaptés sociaux que l'Institut peut recevoir depuis les pré-caractériels, pré-délinquants et névrotiques jusqu'aux abandonnés, etc.(5).

Ce n'est donc officiellement que depuis les années'70, que Val du Lac traite le type de clientèle que nous lui connaissons aujourd'hui. Mais, avant cette décennie, qui recevait-on à Val du Lac? D'où provenaient ces jeunes catalogués sous les nominations d'illégitimes, de déficients éducatibles ou de déficients légers présentant des troubles de comportement? De quel milieu familial étaient-ils issus? Combien de temps ont-ils demeuré à l'Institut? Voilà autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre en étudiant la clientèle du Centre de 1947 à 1972.

Au point de vue méthodologique, nous avons choisi l'année 1947 pour amorcer l'étude parce qu'elle correspond à l'époque où le camp d'été devient permanent et aussi parce que les dossiers des enfants pour les années précédentes sont incomplets. Quant à l'année 1972, elle représente le moment où Val du Lac s'oriente définitivement vers une clientèle de mésadaptés sociaux. Nous avons également ventilé l'information en effectuant un échantillonnage à tous les cinq ans et en compilant les dossiers des enfants qui ont été admis durant ces années(6).

3.1.1 Des enfants légitimes ou illégitimes?

GRAPHIQUE:1 DES ENFANTS LÉGITIMES OU ILLÉGITIMES?
1947-1972 sondage



Source: AIVDL, dossiers des sujets admis à Val du Lac, 1947-1972.

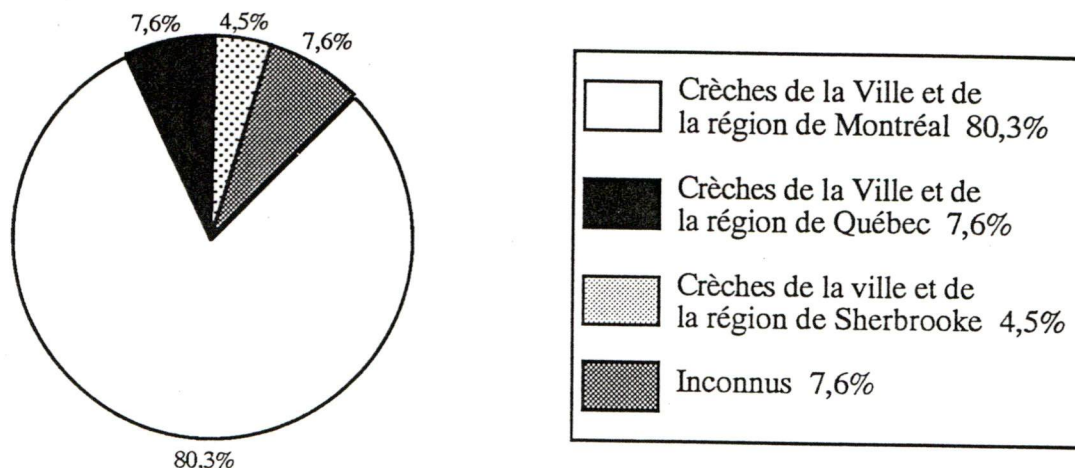
De sa fondation à 1952 environ, le Centre accueille majoritairement des enfants illégitimes, c'est-à-dire des enfants nés hors mariage et qui n'ont pas été officiellement reconnus par leurs parents. Cette situation est reliée au nombre élevé d'enfants illégitimes et abandonnés que le Québec compte à cette époque. En effet, de 1946 à 1950, on note 16,880 naissances illégitimes dans la province, ce qui représente environ 3% du total des naissances(7). Cette situation, selon les historiens québécois, s'explique en partie par l'industrialisation et l'urbanisation croissante qui auraient engendré des modifications socio-économiques si importantes, que plusieurs familles pouvaient difficilement nourrir des bouches additionnelles. De plus, l'exode vers la ville aurait également brimé le réseau traditionnel d'entraide que représentaient la famille élargie et la communauté(8). Ces phénomènes sociaux et économiques ajoutés à l'absence de techniques efficaces de contraception, à l'entrée des femmes sur la marché du travail, au départ des hommes pour la guerre et enfin à l'ostracisme social envers les mères célibataires, sont autant d'éléments qui peuvent expliquer les causes de ces taux élevés d'enfants illégitimes et abandonnés(9). À mesure que la situation économique et les conditions de vie s'améliorent au Québec, que

l'intervention de l'État s'accroît dans le domaine social et que les mentalités changent envers les filles mères, le taux de naissances illégitimes diminue considérablement(10). Vers le début des années'60, peu d'enfants illégitimes sont abandonnés, leur rareté fait en sorte que la plupart d'entre-eux sont adoptés et que très peu se retrouvent placés en institution.

La clientèle d'enfants illégitimes de Val du Lac suivra sensiblement cette évolution, passant de 87,5% en 1947 à 79% en 1952, à 30% en 1957 et à seulement 7% en 1962 (voir graphique 1). À partir de 1967, on ne retrouve plus aucun enfant illégitime à Val du Lac. Il est à noter aussi qu'il y a peu d'enfants orphelins. Seulement quatre orphelins de pères et de mères ont été répertoriés dans tous les dossiers dépouillés. Cela peut s'expliquer par le fait que, contrairement à la croyance populaire, ce ne sont pas des enfants orphelins mais plutôt illégitimes et abandonnés que l'on retrouve dans les crèches et les orphelinats de l'époque. On peut donner comme exemple l'hospice du Sacré-Coeur de Sherbrooke où moins de 3% des enfants qui y sont placés sont orphelins de pères et de mères, ou encore l'orphelinat Saint-Alexis de Montréal où environ 50% des enfants qui y sont hébergés ont leurs deux parents(11).

3.1.2 La provenance géographique des enfants illégitimes.

GRAPHIQUE: 2 LA PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES ENFANTS ILLÉGITIMES
1947-1972 sondage



Source: AIDVL, dossiers des sujets admis à Val du Lac, 1947-1972

Ces enfants illégitimes proviennent en grande majorité, soit dans une proportion de 80,3%, des crèches de la ville ou de la région de Montréal, (voir graphique 2). Seulement 12% environ viennent des crèches et des orphelinats de la ville ou de la région de Québec (7,6%) et de la ville ou de la région de Sherbrooke (4,5%). Nous n'avons pu retrouver le lieu de provenance de quelques enfants (7,6%) cette information n'étant pas indiquée dans leur dossier.

L'amplification en milieu urbain des problèmes socio-économiques, comme la pauvreté et le chômage, et le fait que les mères célibataires de l'extérieur viennent y accoucher ou y déposer leur enfant nouveau-né sont autant de facteurs explicatifs du fait que plus de 80% des enfants viennent de Montréal ou de sa région(12). En fait, dans les années'50, seulement deux grands hôpitaux, dont un à Montréal et un à Québec, reçoivent gratuitement les mères célibataires(13). De plus, comme Montréal est plus proche que Québec de l'Institut Val du Lac et que celui-ci entretient des liens plus étroits avec les

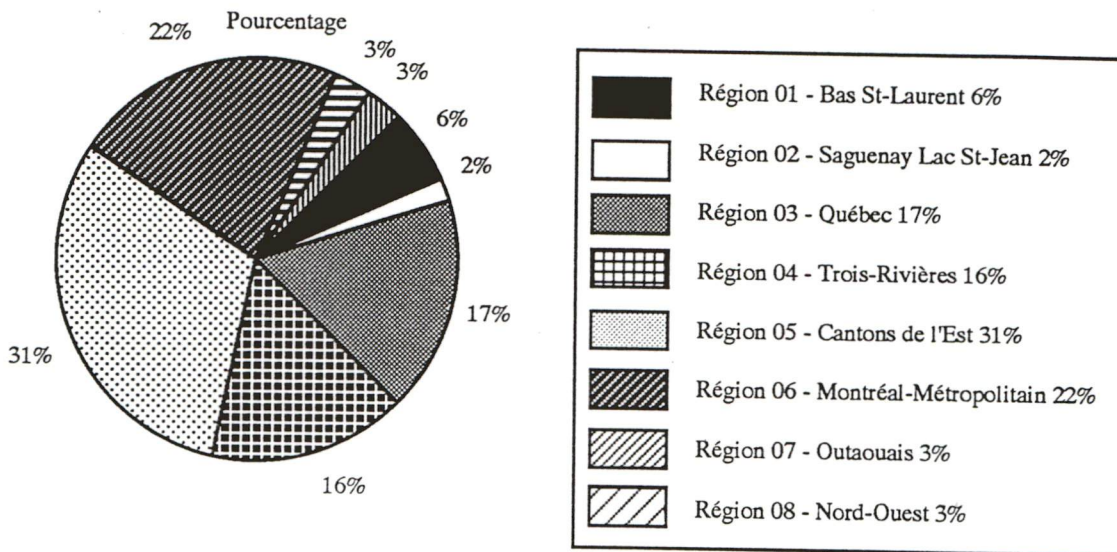
institutions métropolitaines, il est normal qu'il y ait eu au Centre un plus grand nombre d'enfants originant des crèches et des orphelinats de la région montréalaise. Les contemporains de l'époque rapportent d'ailleurs que le directeur de la S.R.S., l'abbé Simon Perreault, puis, plus tard d'autres dirigeants de N.D.S., allaient chercher eux-mêmes des enfants dans les crèches et les orphelinats surpeuplés de Montréal(14).

Il est à noter qu'il n'y a aucune variation marquée d'une année à l'autre concernant le lieu de provenance des enfants illégitimes. On peut cependant mentionner qu'en 1955, 13 enfants de la Crèche Saint-François d'Assise de Montréal sont envoyés à Val du Lac parce que l'institution doit fermer ses portes comme l'indique une note annexée à un dossier d'un de ces enfants:

Au mois de septembre 1955, il faut que 206 de nos sujets soient placés dans d'autres institutions étant donné que l'Oeuvre actuelle [située sur la rue Notre-Dame à Montréal] sera reconvertie en Foyer pour vieux couples. Nous vous demandons de bien vouloir accueillir ces enfants [13] dans votre institution. (Les Filles Réparatrices du Divin Coeur, Soeur Marie-Gisèle) (15).

3.1.3 La provenance géographique des enfants légitimes.

GRAPHIQUE:3 LA PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES ENFANTS LÉGITIMES
1947-1972 sondage



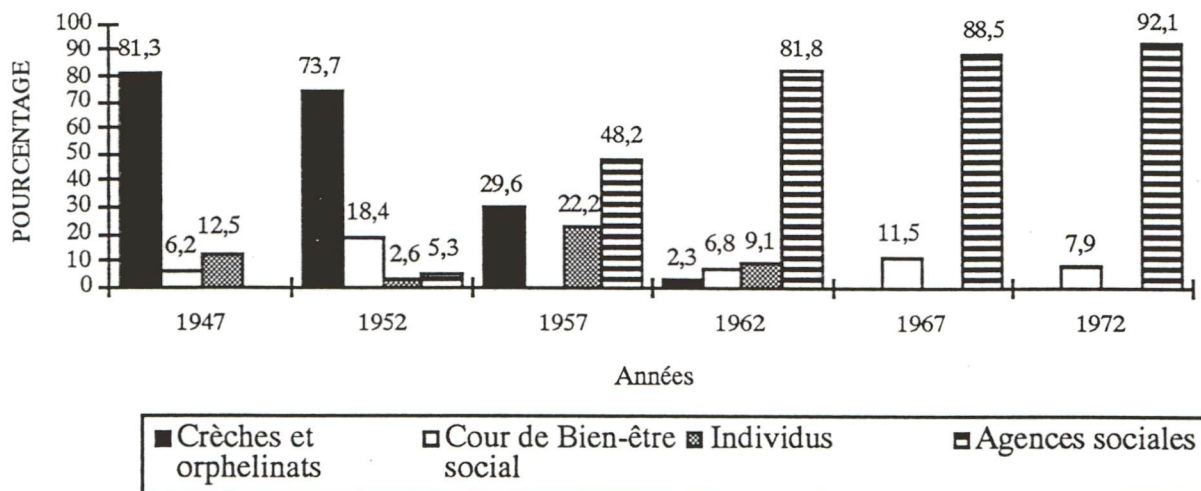
Source: AIVDL, dossiers des sujets admis à Val du Lac, 1947-1972

Quant aux enfants légitimes dont le nombre devient de plus en plus important à Val du Lac à compter de 1957, le plus grand groupe (31%) est originaire de la région environnant le Centre, c'est-à-dire les Cantons de l'Est (voir graphique 3). Cependant, une forte proportion parmi eux, soit 55%, viennent des grandes villes de Montréal (22%), de Québec (17%) et de Trois-Rivières (16%). En fait, si ces régions sont fortement représentées, c'est qu'en plus d'être moins éloignées de Val du Lac que les autres zones du Québec, elles ont la particularité d'être parmi les plus peuplées de la province. En effet, elles regroupent, avec la région des Cantons de l'Est, environ 80% de la population totale du Québec(16). Tout de même, 14% des enfants légitimes à Val du Lac proviennent de régions beaucoup plus éloignées: 6% viennent du Bas St-Laurent, 3% de l'Outaouais, 3% du Nord-Ouest québécois et 2% du Saguenay-Lac-St-Jean.

Cependant, on remarque une variation dans le temps concernant la provenance de ces jeunes. En effet, même si dès ses premières années, le Centre accueille quelques enfants de régions éloignées telles que Rouyn ou La Tuque, la plupart de sa clientèle d'enfants légitimes provient des régions des Cantons de l'Est, de Montréal et de Trois-Rivières. Ce n'est qu'à partir de 1962 que la proportion d'enfants provenant de régions éloignées devient plus importante. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'en plus de préciser sa vocation en acceptant des garçons déficients légers et moyens présentant des troubles de comportement suite à son incorporation en 1959, Val du Lac voit sa notoriété s'étendre à travers la province. D'ailleurs, la plupart de ces jeunes sont référés par les agences de services sociaux ou par les Cours de Bien-être social du Québec.

3.1.4 La provenance institutionnelle ou autre.

GRAPHIQUE:4 LA PROVENANCE INSTITUTIONNELLE OU AUTRE
1947-1972 sondage



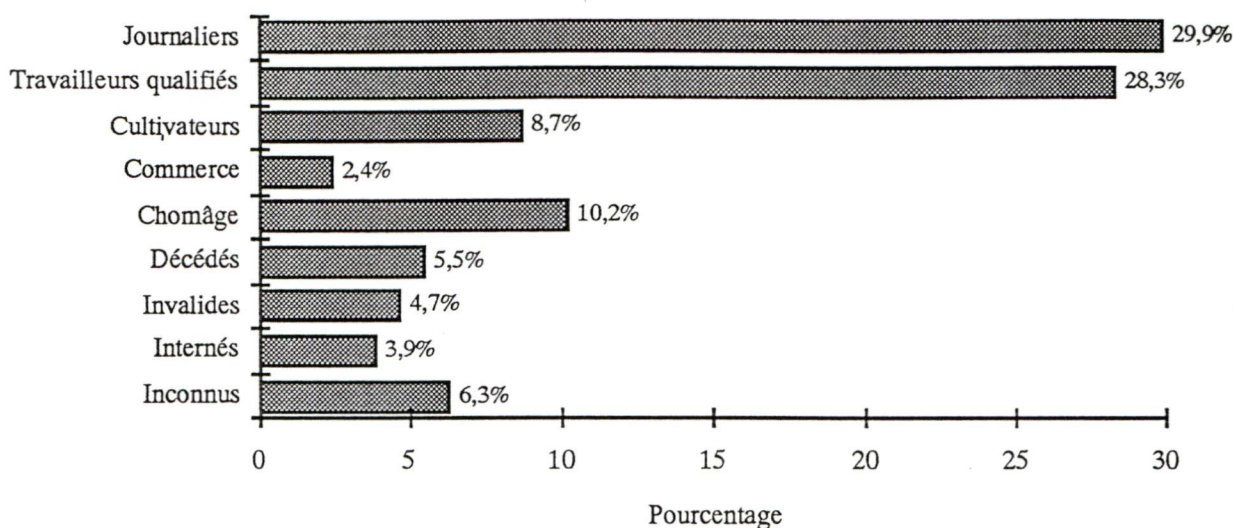
Source: AIVDL, dossiers des sujets admis à Val du Lac, 1947-1972

Ces enfants légitimes ou illégitimes sont référés au Centre, dans les débuts de l'établissement par les crèches et les orphelinats, puis à compter de 1957, par les agences sociales régionales dont la plupart sont devenues par la suite les C.S.S. que nous connaissons aujourd'hui (voir graphique 4). Une minorité de ces enfants qui ont bénéficié des services de rééducation de l'Institut y ont été orientés par la Cour de Bien-être social, et ce, à toutes les époques. On remarque également que, dans les premières années

jusqu'en 1962, quelques individus, soit les parents de l'enfant, un curé, un directeur d'école ou d'autres personnes proches de l'enfant ont entrepris des démarches auprès de l'Institut pour le placer.

3.1.5 Les parents des enfants légitimes.

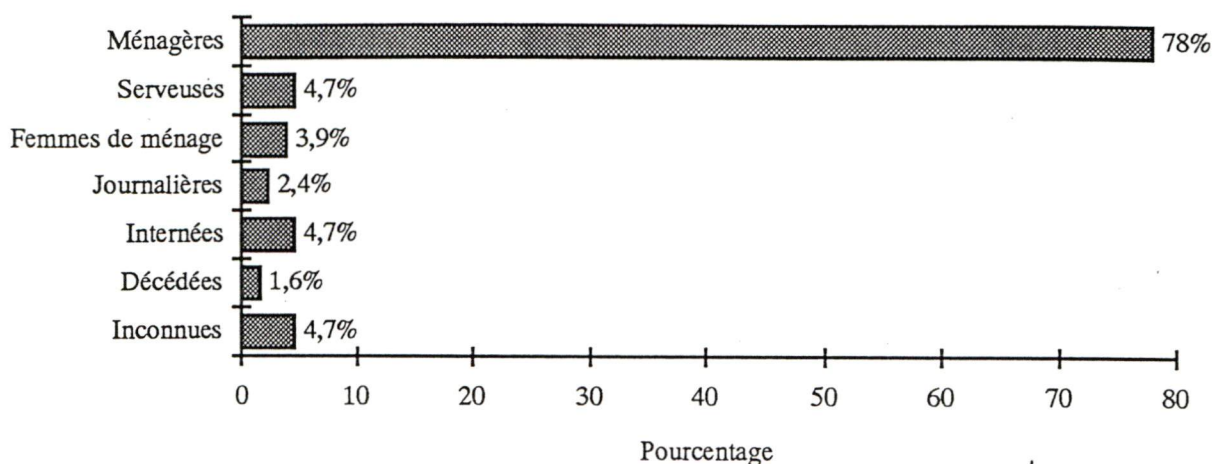
GRAPHIQUE:5 LA SITUATION DU PÈRE DES ENFANTS LÉGITIMES
1947-1972 sondage



Source: AIVDL, dossiers des sujets admis à Val du Lac, 1947-1972.

Les parents des enfants légitimes appartiennent, d'une façon générale, aux groupes sociaux les moins favorisés sur le plan économique. En effet, 58,2% appartiennent à la classe ouvrière: 29,9% d'entre-eux sont des journaliers et 28,3% des travailleurs qualifiés. De plus, à part quelques cultivateurs (8,7%) et quelques commerçants (2,4%), les autres (24,3%) montrent clairement par leur situation que les conditions de vie familiale étaient précaires. En effet, 10,2% des pères sont en chômage, 4,7% sont invalides, 3,9% sont internés et 5,5% sont décédés. À l'intérieur des dossiers dépouillés, nous n'avons retrouvé aucun membre de profession libérale; ce qui toutefois ne nous permet pas de conclure qu'il n'y ait pas eu d'enfant né de père professionnel à l'Institut, mais plutôt que ces derniers devaient être en très faible proportion(17).

GRAPHIQUE:6 LA SITUATION DE LA MÈRE DES ENFANTS LÉGITIMES
1947-1972 sondage



Source: AIVDL, dossiers des sujets admis à Val du Lac, 1947-1972.

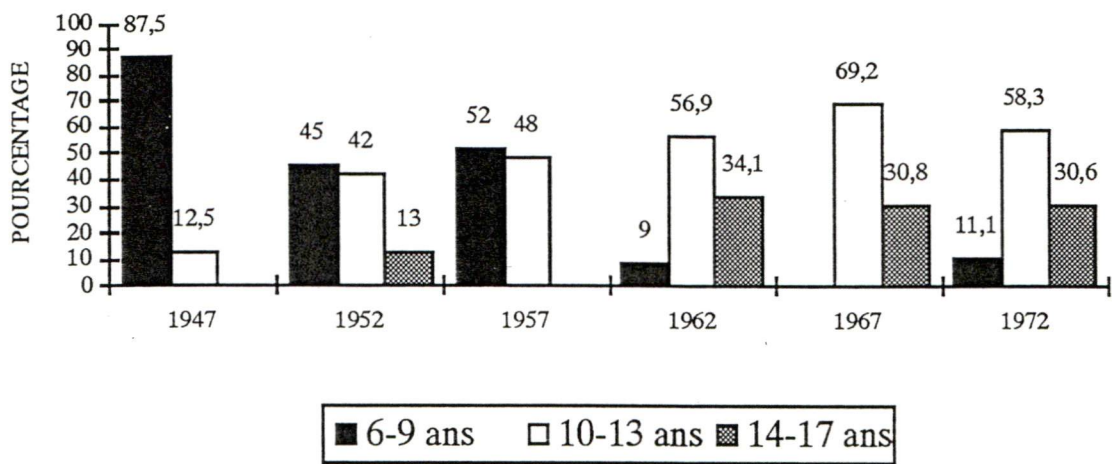
Quant aux mères des enfants légitimes (graphique 6), elles sont en majorité (78%) ménagères et demeurent à la maison. Seulement 11% d'entre-elles travaillent à l'extérieur soit comme serveuse dans un restaurant (4,7%), femme de ménage (3,9%) et journalière (2,4%). On constate également que 1,6% des mères sont décédées et que 4,7% sont internées.

Ces statistiques ne tracent qu'un portrait général de la situation familiale et sociale des enfants légitimes de Val du Lac. Cependant, les dossiers nous livrent souvent plus de détails sur l'histoire familiale des jeunes. Ainsi, la plupart des dossiers révèlent que la famille est souvent "désorganisée", "défavorisée" ou "désunie". À ce sujet, on peut mentionner le cas de Marcel B. admis en 1957 et dont le dossier mentionne que: "La désorganisation et la pauvreté du foyer a joué pour une grande part dans le placement". Quant à Jean B. admis également en 1957: "Le retard intellectuel serait dû à une situation sociale plutôt qu'à un déficit purement intellectuel(18)." Plusieurs dossiers mentionnent également l'alcoolisme ou encore la déficience du père ou de la mère et même parfois des deux parents. C'est le cas de Jean-Pierre A. admis en 1962 et dont le père est alcoolique et la mère déficiente(19). Certains parents rejettent leur enfant ou sont dépassés par les événements. Ainsi, plusieurs dossiers font mention d'un rejet familial ou d'une famille

nombreuse et pauvre ne pouvant faire face aux problèmes particuliers que semblent présenter leur enfant. On rencontre d'ailleurs quelques cas où deux et même trois garçons d'une même famille sont placés à l'institution. En fait, peu de dossiers nous décrivent un climat familial favorable au développement et à l'épanouissement des enfants.

3.1.6 Leur âge à l'entrée.

GRAPHIQUE:7 LEUR ÂGE À L'ENTRÉE
1947-1972 sondage



Source: AIVDL, dossiers des sujets admis à Val du Lac, 1947-1972.

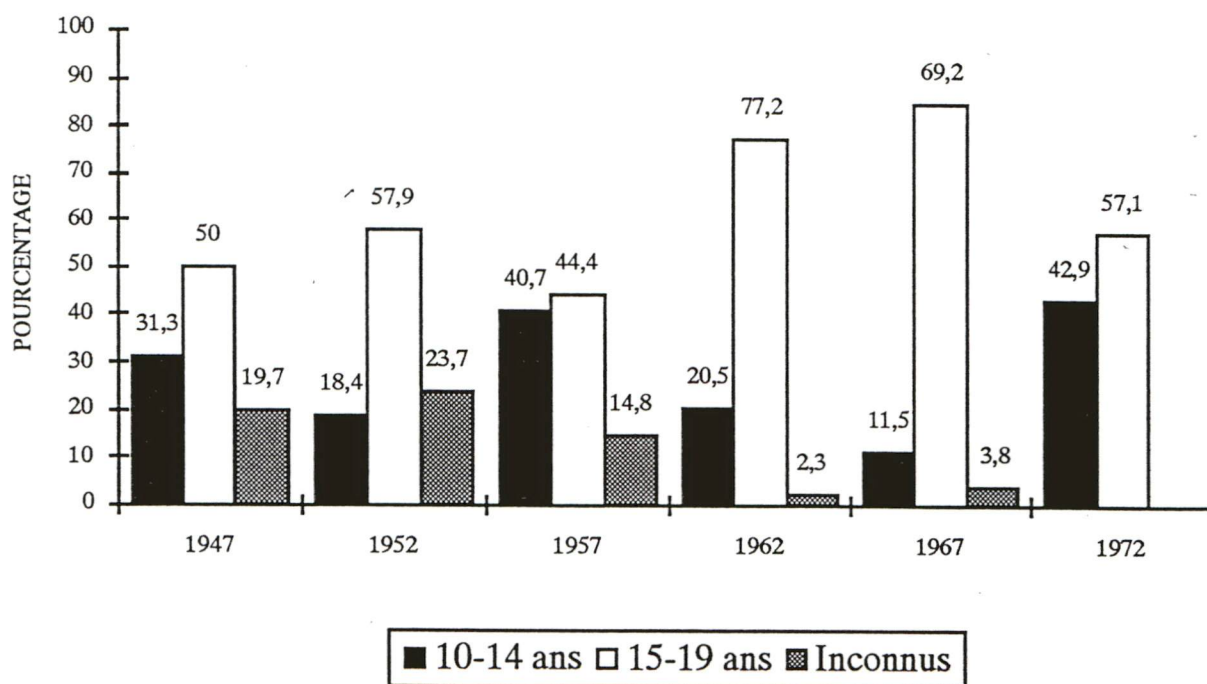
De façon générale, on constate au graphique 7 que l'on tend à placer de plus en plus tardivement les enfants à l'Institut au fur et à mesure que l'on avance dans le temps. Ainsi, en 1947, les enfants arrivent majoritairement vers l'âge de 6 à 9 ans et dans les années '50, vers l'âge de 6 à 13 ans. En fait, il faut se rappeler que durant ces années, la population de N.D.S. est composée majoritairement d'enfants illégitimes. Aussi, même si les orphelinats placent habituellement ces enfants dans d'autres institutions seulement vers l'âge de 12 ou 13 ans environ, les contemporains de l'époque nous rapportent que, la plupart du temps, on essayait aussi de recevoir des enfants illégitimes plus jeunes afin de tenter d'atténuer les dommages causés par un trop long séjour à l'orphelinat et de les aider plus rapidement sur le plan scolaire(20).

À partir des années 1962, le graphique 7 nous montre que la plupart des enfants sont admis à des âges plus avancés que précédemment soit 10 à 13 ans (56,9%) ou 14 à

17 ans (34,1%). En fait, il faut se rappeler que la philosophie du Centre a changé à cette époque et que cela a influencé l'âge de sa clientèle. En effet, depuis 1959, on se préoccupe de l'éducation des enfants déficients légers présentant des troubles de comportement et on n'accueille presque plus d'enfants illégitimes. Aussi, cet âge plus tardif peut peut-être s'expliquer aussi soit par le fait que les parents des enfants déficients légers aient hésité à placer leur enfant dans une institution spécialisée et les aient gardés plus longtemps au foyer familial, soit par le fait que les agences sociales qui réfèrent les enfants à Val du Lac aient attendu que ces derniers manifestent vers l'adolescence des troubles de comportement plus apparents avant de les y envoyer.

3.1.7 Leur âge à la sortie.

GRAPHIQUE:8 LEUR ÂGE À LA SORTIE
1947-1972 sondage



Source: AIVDL, dossiers des sujets admis à Val du Lac, 1947-1972.

Comme le démontre le graphique 8, à l'exception de l'année 1972, l'âge des enfants à leur sortie augmente avec le temps. Les années 1947, 1952 et 1957 indiquent que même

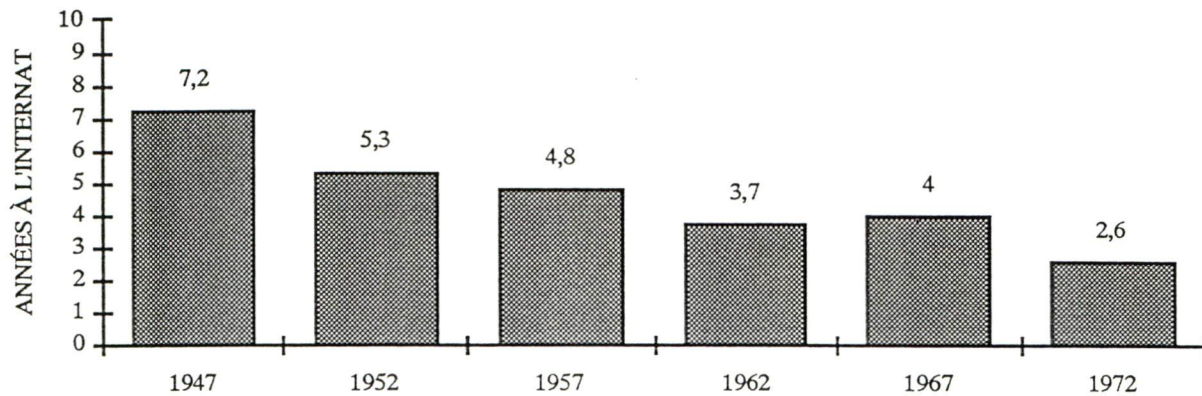
si la majorité des enfants ont entre 15 et 19 ans lorsqu'ils quittent définitivement l'institution, un groupe important n'est âgé que de 10 à 14 ans. En fait, au cours de ces années, plusieurs jeunes enfants illégitimes et pseudo-déficients qui progressent rapidement à l'institution sont placés dans des foyers nourriciers et fréquentent les écoles de la ville ou de la région de Sherbrooke. Certains sont même adoptés par les familles qui les accueillent. Par contre, dans plusieurs cas (comme nous le verrons un peu plus loin) les enfants réussissent difficilement à s'adapter à cette nouvelle vie et doivent retourner à l'institution. Plus tard, vers l'âge de 15 ou 16 ans, on les enverra à nouveau dans des familles ou dans des maisons de pension mais cette fois-ci, pour aller travailler. Ces jeunes sont par la suite supervisés par des membres de Val du Lac jusqu'à l'âge adulte.

Dans les années'60, se confirme la tendance remarquée dans la décennie précédente: on quitte Val du Lac de plus en plus entre 15 et 19 ans. En fait, les placements des jeunes enfants en foyers nourriciers sont de plus en plus rares étant donné qu'il y a peu d'enfants illégitimes à Val du Lac à cette époque. Les garçons quittent plus tard pour aller travailler dans des familles de la région.

Finalement, l'année 1972 indique une différence moins grande entre la proportion d'enfants quittant vers l'âge de 10 à 14 ans et celle des 15 à 19 ans. À ce moment, Val du Lac est devenu un centre d'accueil de réadaptation. Le séjour des enfants, comme nous le verrons au graphique suivant, n'est que temporaire et on essaie de leur faire réintégrer leur famille le plus tôt possible.

3.1.8 La durée du séjour

GRAPHIQUE:9 LA DURÉE DE LEUR SÉJOUR
1947-1972 sondage



Source: AIVDL, dossiers des sujets admis à Val du Lac, 1947-1972.

Quand on compare l'âge des enfants à leur entrée et à leur sortie de l'Institut et qu'on calcule la différence, on remarque que les enfants ont tendance à y demeurer de moins en moins longtemps au fur et à mesure que l'on avance dans le temps. Leur durée de séjour passe de 7.2 ans en moyenne en 1947, à 2.6 ans en 1972 (voir graphique 9). Cette diminution qui s'effectue de façon graduelle s'explique d'abord par le fait que les enfants sont admis plus jeunes au cours des premières années du Centre et qu'on attend souvent qu'ils atteignent l'âge d'au moins 15 ou 16 ans pour leur faire réintégrer définitivement la société(21). Au début des années'60, les enfants sont accueillis à des âges plus tardifs (entre 10 à 17 ans), il est donc normal à ce moment, puisque Val du Lac ne peut garder en institution des enfants de plus de 18 ans, que la durée du séjour diminue considérablement. Il faut également mentionner que le type de clientèle de l'Institut change avec les nouvelles orientations qu'adopte l'établissement. Durant les années'40 et '50, les enfants que le Centre accueille sont pour la plupart illégitimes, sans référence parentale et ont souvent comme unique ressource les membres du personnel. Aussi, avant de leur trouver un foyer

nourricier approprié ou un travail permanent dans la région, les enfants doivent demeurer plusieurs années à l'institution. Au début des années'60, la clientèle et la philosophie de l'Institut se modifient. On reçoit des déficients légers avec troubles de comportement qu'on tente de rééduquer et réinsérer le plus tôt possible dans la société et la durée du séjour en institution diminue en conséquence. En 1972, Val du Lac devient un centre d'accueil de réadaptation pour les jeunes mésadaptés sociaux pouvant présenter des caractéristiques de déficience légère; la majorité des enfants qui y sont accueillis ont leur parent et l'Institut ne fait que les recevoir temporairement pour les aider au niveau de leur scolarisation et de leur comportement(22).

La clientèle de Val du Lac a donc été, durant ses premières années, composée majoritairement d'enfants illégitimes pseudo-déficients puis, plus tard d'enfants déficients légers ou moyens dont le climat familial, dans la plupart des cas, ne favorisait pas leur développement affectif et intellectuel. Ces jeunes, généralement orientés vers Val du Lac par l'intermédiaire de services institutionnels, proviennent de toutes les régions du Québec. En effet, bien que la plupart des enfants illégitimes au début soient issus des orphelinats de Montréal et que par la suite le Centre ait plutôt tendance à desservir la région estrienne, la clientèle en général vient de l'ensemble du Québec.

Admis très jeunes dans les années'40 et '50, puis graduellement vers l'âge de la pré-adolescence ou de l'adolescence, la durée du séjour en institution de ces jeunes garçons diminue progressivement et varie en fonction de leurs besoins respectifs.

Mais qu'advient-il de ces jeunes à leur sortie de l'institution? Réussissent-ils à réintégrer la société? Leur séjour à Val du Lac leur a-t-il permis d'acquérir les connaissances et l'autonomie nécessaires à leur réinsertion sociale?

3.2 Leur réinsertion sociale.

À l'origine, le service social de la Société de Réhabilitation de Sherbrooke s'occupait du placement des enfants(23). Pour la plupart illégitimes et pseudo-déficients, les garçons qui fréquentaient le Centre Notre-Dame-de-la-Santé à cette époque avaient grand besoin d'aide pour trouver du travail et une famille prête à les accueillir. À partir de 1955, la Centre met sur pied son propre service de placement situé au 636 rue Québec à Sherbrooke(24). Deux employés de l'Institut y travaillent à plein temps. Leur tâche consiste à trouver des "placements-vacances" et des endroits de stage pour les enfants qui séjournent à l'institution ainsi que des foyers nourriciers ou des maisons de pension pour ceux qui doivent quitter le Centre. Malgré que le service de placement axe surtout ses énergies sur le monde du travail, on oriente vers les écoles privées ou régulières de la région de Sherbrooke les jeunes illégitimes et pseudo-déficients qui présentent de plus grandes aptitudes intellectuelles(25).

Avec l'incorporation de l'Institut en 1959 et le changement de la clientèle, le service de placement se réajuste et devient le service de supervision "post-séjour"(26). Composé de deux travailleurs sociaux, le service d'assistance post-séjour remplit de multiples fonctions(27). Le travail consiste principalement à dénicher des emplois ainsi que des pensions pour ceux qui n'ont pas de famille ou dont celle-ci est inapte à subvenir aux besoins du jeune; à aider les parents à trouver un travail aux enfants qui quittent Val du Lac, à trouver des foyers nourriciers et des écoles appropriées pour certains cas; à garder la relation avec l'employeur, avec les écoles et avec les enfants qui étaient sous leur supervision et enfin, à informer l'Institut des problèmes et des besoins(28). Le service travaille en étroite collaboration avec les officiers spéciaux de placement des services nationaux pour le dépistage des emplois(29). Cette collaboration est d'ailleurs nécessaire étant donné qu'à cette époque un nombre important d'enfants, provenant des différentes régions de la province, réintègrent leur famille à la sortie de l'institution. Mais peu à peu, avec le changement de la clientèle de l'Institut, le Service de supervision et de placement doit s'adapter. C'est ainsi que les jeunes sont de moins en moins orientés vers le marché du travail et que la réinsertion sociale s'effectue de plus en plus par le biais du milieu scolaire. Alors, dès le début des années'70, la réintégration sociale des jeunes de la région est assumée par deux travailleurs sociaux au service du C.S.S.E. et un seul agent post-séjour prend en charge le cas de ceux qui viennent de l'extérieur de la région estrienne.

Par la suite, les interventions auprès de la famille sont laissées au C.S.S.E., qui assume également la réinsertion sociale en collaboration avec le comité de fin de séjour(30).

Mais comment ces jeunes ont-ils réussi à réintégrer la société? Quelle a été la durée de la période de supervision et l'âge des enfants à la fin de cette période? Vers quel type et lieu de résidence les jeunes du Centre ont-ils été orientés à leur sortie de l'Institut? Et vers quel genre d'occupation? Autant de questions auxquelles nous répondrons maintenant.

Les enfants, selon leur âge, leur potentialité et leur situation familiale, sont dirigés vers différents milieux. Le service de placement à cette époque tente, dans la mesure du possible, de leur trouver un cadre de vie et une occupation correspondant à leurs attentes et à leurs capacités. Il arrive, cependant, et ce dans la plupart des cas, que les officiers de placement doivent effectuer plusieurs essais avant de trouver un foyer, un emploi ou une école où les jeunes réussissent à s'adapter. Les rapports du service de placement nous livrent d'ailleurs plusieurs exemples à ce sujet. On peut citer le cas d'un garçon qui, en 1957, après avoir demeuré 9 ans au Centre, a occupé 6 emplois différents sans réussir à s'adapter à aucun d'eux.

Après avoir quitté son sixième emploi, Lucien a été écroué dans les cellules de la prison locale sous une accusation de mendicité sous fausses représentations. M. Fiola de la Cour de bien-être social nous fait part que M. le Juge n'entrevoit aucune solution pour ce problème et nous demande si nous ne pourrions nous en occuper(1957)(31).

Plusieurs également se sauvent du foyer où ils ont été placés et les officiers du service sont souvent obligés de les ramener à l'Institut avant de leur trouver un autre endroit.

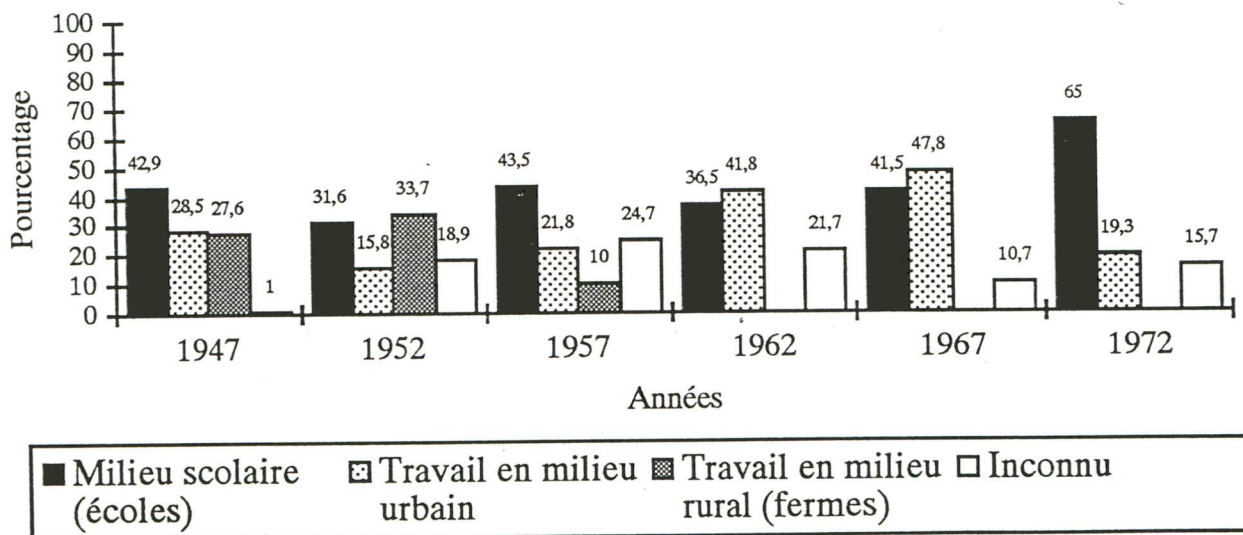
Ernest a été successivement déçu du foyer C. duquel il s'est sauvé deux heures après son arrivée. Il s'est également sauvé trois fois du foyer B. Il travaille actuellement à la ferme [de l'Institut] et ça va mieux. M. Jean-Guy Quirion l'a remonté (1959)(32).

Les placements se font donc souvent à un rythme accéléré à cette époque. Ainsi, dans le but d'alléger cette étude, nous nous sommes restreints à ne mentionner que le premier et dernier. Ce choix, en plus de nous permettre de suivre le cheminement des enfants, nous fait voir également leur situation au moment où les liens avec l'Institut sont définitivement coupés.

3.2.1 Leur occupation à la sortie.

Vers quel type d'occupation dirige-t-on les enfants à leur sortie du Centre? Vont-ils à l'école? Travaillent-ils? Si oui, quel genre d'emploi occupent-ils? Nous avons identifié trois différentes catégories d'occupations vers lesquelles les jeunes sont orientés à leur sortie de l'institution: on peut tenter de l'intégrer au milieu scolaire, de le faire travailler en milieu urbain ou en milieu rural. On retrouve un nombre important de dossiers ne fournissant aucun renseignement sur l'occupation de l'enfant à sa sortie du Centre. Dans la majorité de ces cas, il s'agit de jeunes qui ont réintégré leur famille et pour lesquels nous n'avons aucune indication nous permettant de déterminer si le sujet est retourné à l'école, s'il travaille ou s'il est inactif. Les graphiques subséquents présentent donc des pourcentages relativement élevés d'inconnus.

GRAPHIQUE:10 LEUR OCCUPATION AU PREMIER PLACEMENT
1947-1972 sondage



Source: AIVDL, Rapport d'activités de Val du Lac, 1962-63

Lors du premier placement, plusieurs enfants sont dirigés vers le milieu scolaire. Durant les premières années du Centre, on constate qu'une grande partie de la clientèle d'enfants illégitimes et pseudo-déficients fréquentent l'école à leur sortie. Le plus souvent, on les place dans un foyer nourricier non loin de l'institution et on les inscrit dans les écoles privées ou publiques ou encore dans les Centres d'apprentissage de la région de

Sherbrooke. Dans le rapport d'activités 1962-63 de l'Institut, il est mentionné qu'au cours de l'année, 13 enfants ont été inscrits dans des écoles privées pour récupération scolaire et 4 dans les écoles publiques de la Commission Scolaire de Sherbrooke. Le directeur du service de supervision y mentionne également combien plusieurs de ces jeunes présentent un fort potentiel de réussite au niveau scolaire:

Quelques-uns de ces sujets(...) se révèlent doués d'aptitudes intellectuelles remarquables, confirmés d'ailleurs par un rendement excellent durant leurs études primaires(...). Nous pensons que c'est un grave devoir de justice pour la société que de permettre à ces jeunes de réaliser pleinement leurs possibilités(33).

Ceux qui n'ont pas les capacités requises pour poursuivre des études plus poussées, mais qui sont dotés cependant d'un quotient intellectuel et d'aptitudes leur permettant d'envisager avec succès l'apprentissage d'un métier, sont placés en pension chez des gens de métier pour y acquérir une formation technique. Ils peuvent devenir rembourreur, cordonnier, barbier, etc.(34). Ces enfants sont généralement ceux que l'on retrouve en milieu urbain. Mais un certain nombre, environ le tiers des jeunes admis au cours des années 1947 et 1952 ainsi que 10% de ceux admis en 1957, sont envoyés sur des fermes lors de leur premier placement. Le plus souvent, il s'agit de jeunes garçons dont le quotient intellectuel et la capacité d'intégration sociale sont plutôt faibles. On mentionne d'ailleurs à l'intérieur du rapport d'activités pour l'année 1962-63, les problèmes que pose cette catégorie d'enfants au niveau de leur placement:

Ce sont des cas dont les possibilités d'adaptation à la réalité, à la vie sociale, au monde du travail, sont des plus limitées pour ne pas dire nulles. La place de ces jeunes, une fois franchi le cap de l'adolescence, serait dans des ateliers protégés et des maisons de semi-liberté. Comme il n'existe aucune institution de ce genre au Québec pour le moment, et que les maisons d'internement se refusent, avec raison, à les accepter, nous devons les garder sur nos listes et en assumer la supervision bien que nous ne puissions avoir aucune orientation précise pour leur avenir. Le plus souvent, nous les plaçons en foyer nourricier rural où ils ont de meilleures chances d'adaptation qu'en milieu urbain(35).

Mais même placés en foyer rural, certains ne réussissent pas à s'adapter comme le montre l'exemple suivant tiré du rapport de placement de 1958 d'un dossier d'enfant:

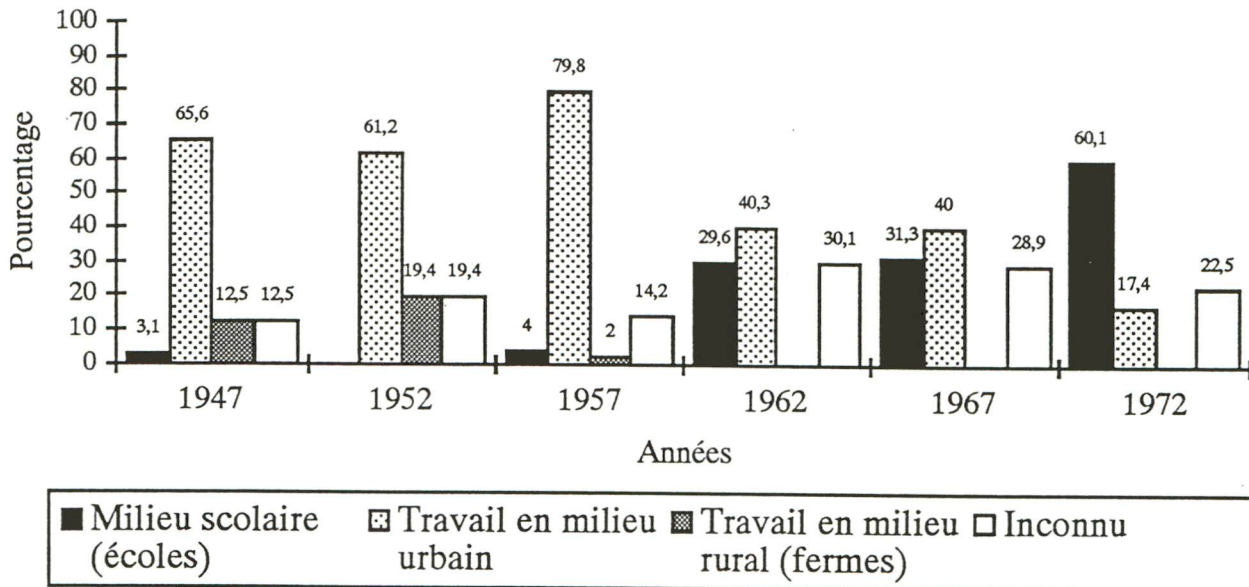
Monsieur V. se plaint que Paul torture les animaux de la ferme. Dernièrement, il a presque mis le feu à un des bâtiments de la ferme. Nous allons devoir reprendre Paul immédiatement. Ce dernier ne veut plus être placé et tient à retourner à la ferme [de l'Institut] (36).

À partir de l'année 1962, aucun enfant admis ne sera placé en foyer rural. Le rapport d'activités de l'année 1966-67 nous en rapporte les principales raisons:

Cette année nous n'avons effectué aucun placement en foyer rural. D'ailleurs, nous faisons de moins en moins de placements sur des fermes. Cela s'explique par le fait que nous avons beaucoup plus d'enfants qui retournent dans leur famille après leur sortie de l'Institut. Quant aux enfants illégitimes qu'il nous reste, nous essayons de les caser d'abord et avant tout dans des milieux industriels. Ils iront sur des fermes s'il est jugé qu'ils ont besoin d'un temps de transition entre le départ de l'Institut et le plongeon sur le marché du travail(37).

Malgré un pourcentage relativement élevé d'inconnus, on constate que, pour les sujets admis au cours des années 1962 et 1967, les placements en milieu scolaire et en milieu de travail urbain se répartissent de façon presque égale. En fait, la clientèle de Val du Lac n'est plus la même durant ces années, les enfants admis depuis 1959 sont pratiquement tous, à quelques exceptions près, des enfants légitimes. Aussi, l'accent est mis sur le retour à l'école pour les plus jeunes et sur l'insertion au marché du travail, pour les plus vieux(38). Quant aux enfants accueillis en 1972, au moins 65% d'entre-eux retournent à l'école à leur sortie de l'Institut. En fait, les enfants quittent l'établissement plus jeunes à cette époque, ils sont donc plus aptes à réintégrer le milieu scolaire que le milieu de travail. Cette situation peut également s'expliquer par le changement progressif vers la mésadaptation sociale de la clientèle de Val du Lac et par une modification interne du Centre au niveau de sa philosophie de travail qui, surtout à partir de l'année 1972, vise à réintégrer les jeunes à la société le plus tôt possible(39). En 1972, après le changement des critères d'admission, la majeure partie des garçons, perçus maintenant comme étant plus mésadaptés qu'handicapés intellectuellement, sont considérés aptes à l'apprentissage scolaire(40). Il faut ajouter que, en même temps, les services des commissions scolaires du Québec se sont développés pour répondre à la clientèle des enfants inadaptés et handicapés intellectuellement(41).

GRAPHIQUE:11 LEUR OCCUPATION AU DERNIER PLACEMENT
1947-1972 sondage



Source: AIVDL, Rapport d'activités de Val du Lac, 1962-63

Mais finalement, qu'advient-il de ces jeunes lorsqu'ils ont définitivement quitté l'Institut? Malgré le peu d'informations que nous ayons pu retrouver sur l'orientation d'occupation au dernier placement à l'intérieur des dossiers des enfants, on constate premièrement que plus de 61% des jeunes admis en 1947, 1952 et 1957 travaillent en milieu urbain à leur dernier placement (voir graphique 11). Un très faible pourcentage fréquente l'école et quelques-uns sont encore sur des fermes. En fait, la plupart des enfants qui avait été orientés vers le milieu scolaire à leur premier placement sont dirigés vers le marché urbain du travail au moment où on cesse de pourvoir à leurs besoins. Seulement quelques privilégiés, doués d'aptitudes intellectuelles remarquables, poursuivent leurs études comme c'est le cas de Stéphane en 1957:

Stéphane a réussi son certificat avec brillo (sic). Il désire aller au Séminaire(...). Stéphane est en foyer nourricier. Or, d'après la loi de l'assistance publique, on ne pourrait plus continuer à payer sa pension s'il fait un cours classique. L'abbé Paulhus propose qu'on écrive au Ministère pour exposer le problème: dire que Stéphane avait été accepté dans l'institution

comme déficient mental et infirme; puis on s'aperçut qu'il était pseudo-déficient et on le mit en récupération scolaire. En cours de récupération scolaire on s'aperçoit qu'il est capable de faire un cours classique(...). Il est l'enfant de la province, alors ce serait logiquement à la province à payer ses études(42).

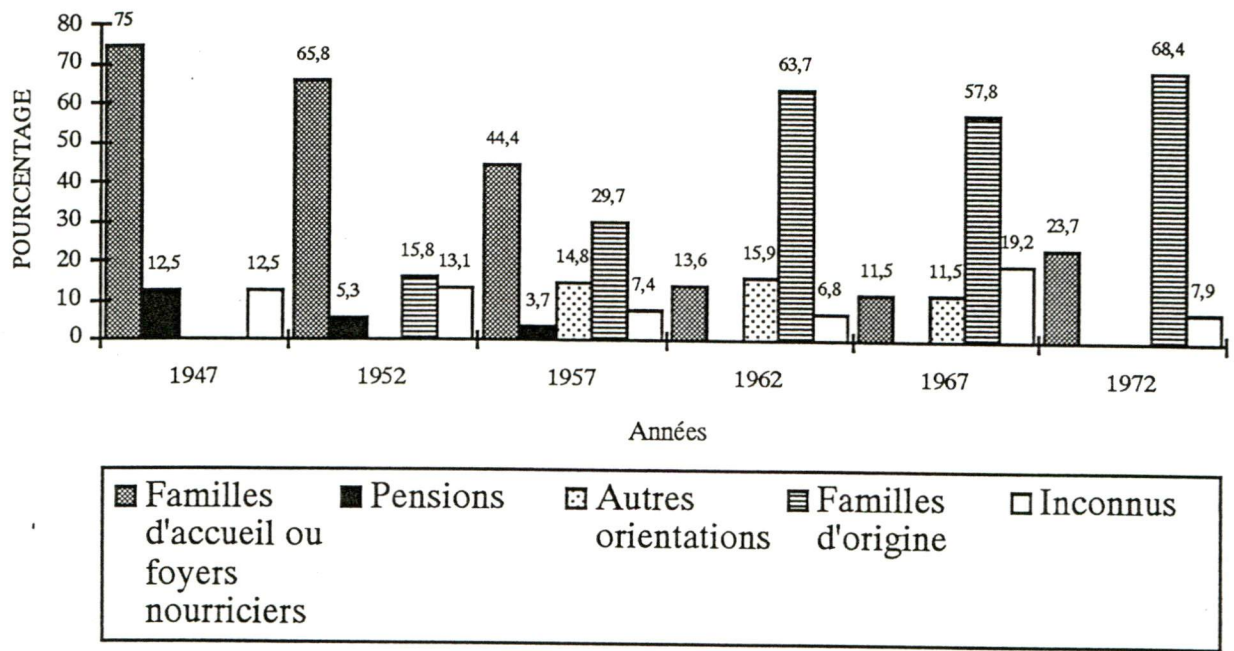
Selon le témoignage de Mgr Euchariste Paulhus, cet enfant très doué était handicapé physiquement. Il a pu faire son cours classique et aurait par la suite exercé sa profession(43).

Au cours des années 1962, 1967 et 1972, on peut remarquer à partir du graphique 11 que l'orientation vers le milieu scolaire est beaucoup plus fréquente qu'antérieurement. Même si la majorité des enfants admis en 1962 et 1967 sont placés en milieu de travail urbain, un fort pourcentage parmi eux fréquente encore l'école à leur dernier placement. Quant aux garçons admis en 1972, la plupart sont dirigés vers le milieu scolaire à leur sortie définitive de l'Institut. En fait, cette situation s'explique, comme nous l'avons mentionné précédemment pour le premier placement, par le changement progressif de la clientèle, par des modifications d'orientation au niveau de la philosophie et des techniques rééducatives mises de l'avant dans l'institution ainsi que par le développement des services offerts aux jeunes inadaptés ou handicapés intellectuellement dans les commissions scolaires.

3.2.2 Leur milieu de vie à la sortie.

Vers quel milieu de vie le jeune est-il orienté par le service de placement à sa sortie? En général, les enfants peuvent être dirigés soit vers leur famille d'origine, une famille d'accueil, une pension, ou vers d'autres services. La famille d'accueil est la famille substitut à la famille naturelle; elle reçoit l'enfant et lui fournit gîte et aide. La pension, pour sa part, est généralement le lieu de résidence des garçons qui entrent sur le marché du travail. Ne pouvant retourner dans leur famille, parce qu'ils n'en n'ont pas ou qu'ils ont été abandonnés par elle, ou encore ne pouvant vivre en famille d'accueil parce qu'ils sont plus âgés, ces jeunes sont dirigés vers des maisons de pension où ils y reçoivent gîte et repas. D'autres jeunes, enfin, sont orientés vers des services nécessitant un hébergement, et dans la totalité des cas, un traitement différent que celui donné à Val du Lac. C'est le cas de ces jeunes que l'on place dans des centres psychiatriques, ou encore des centres pour délinquants. Certains aussi sont tout simplement remis à l'agence sociale qui les avait référés à l'origine pour que celle-ci leur trouve elle-même un endroit plus approprié.

GRAPHIQUE:12 LEUR MILIEU DE VIE AU PREMIER PLACEMENT
1947-1972 sondage



Source: AIVDL, Rapport d'activités de Val du Lac, 1962-63

On constate qu'au premier placement les jeunes sont surtout orientés dans les premières années de l'institution, vers des familles d'accueil, puis plus tard, et ce graduellement, vers leur famille d'origine. Cette situation correspond au taux d'enfants illégitimes que le Centre reçoit durant ces années. En fait, la clientèle du début composée majoritairement d'enfants illégitimes et pseudo-déficients est généralement placée en famille d'accueil. Ce lieu de résidence permet aux jeunes illégitimes ainsi qu'à plusieurs autres enfants dont le climat familial est néfaste, de vivre l'expérience d'une atmosphère familiale positive. Certes, plusieurs éprouvent des difficultés à s'adapter à ce type de foyer, mais un certain nombre aussi s'y accomode très bien. C'est le cas de Charles et Lionel en 1957:

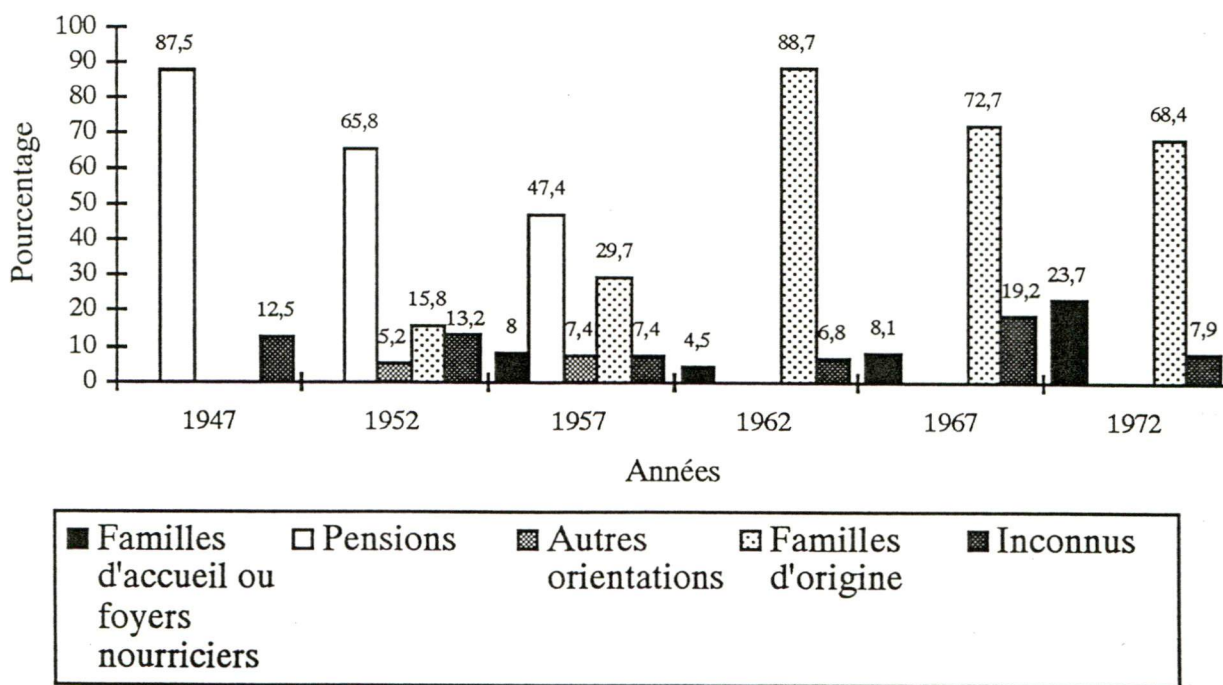
Charles et Lionel sont placés chez Madame B. Ils se sont très bien adaptés à la famille et ne voudraient pas la quitter. Les parents nourriciers les aiment beaucoup et il y a eu un bon contact malgré l'appréhension qu'avait Charles d'entrer dans le foyer(44).

Peu d'enfants sont mis en pension lors du premier placement. En fait, les foyers de pension sont réservés aux garçons un peu plus âgés qui, pour différentes raisons, comme

par exemple un degré de déficience plus élevé nécessitant un processus rééducatif plus long ou encore une entrée plus tardive au Centre, ont été orientés directement vers le monde du travail et placés dans une maison de pension. Aussi, étant donné qu'ils ont pratiquement atteint l'âge adulte, leur intégration dans une famille d'accueil serait plus difficilement réalisable.

Un faible pourcentage de garçons sont dirigés vers d'autres institutions durant les années 1957, 1962 et 1967. Ces années sont d'ailleurs marquées par un changement d'orientation de l'Institut, qui, dès 1959, ne reçoit plus que des enfants déficients légers et moyens présentant des troubles de comportement et qui, par conséquent, doit refuser ou réorienter vers d'autres services les enfants présentant une déficience plus importante.

GRAPHIQUE:13 LEUR MILIEU DE VIE AU DERNIER PLACEMENT
1947-1972 sondage



Source: AIVDL, Rapport d'activités de Val du Lac, 1962-63

Durant les premières années du Centre, la majorité des jeunes demeurent dans une maison de pension à leur dernier placement (voir graphique 13). En fait, la quasi totalité des jeunes qui avaient été orientés vers une famille d'accueil lors du premier placement se retrouvent dans une maison de pension au moment où le service de placement cesse sa

supervision. Il semble que la famille d'accueil ne représente qu'une étape dans le cheminement des jeunes garçons illégitimes. Le service de placement coupe les liens avec ces jeunes adultes au moment où ceux-ci sont jugés aptes à faire face seuls aux exigences de la vie(45). Les officiers de placement leur trouvent un emploi, une maison de pension et les garçons doivent par la suite assumer leur propre survie.

Aucun jeune admis à l'Institut, à partir de 1962, n'est placé dans une maison de pension à sa sortie définitive. Étant presque tous essentiellement des enfants légitimes, ces garçons retournent majoritairement dans leur famille d'origine ou, dans certains cas, vont vivre en famille d'accueil (graphique 13). Les garçons logés en famille d'accueil, lors de leur dernier placement, sont généralement issus de familles désunies et/ou inaptes à assurer un cadre de vie familial favorisant le développement du plein potentiel de l'enfant. Il faut également mentionner qu'ils quittent l'institution plus jeunes durant ces années, la maison de pension ne représente donc plus pour eux une orientation de résidence appropriée et correspondant à leurs besoins. Ainsi, pour les sujets admis au cours des années 1962, 1967 et 1972, le retour dans la famille d'origine ou dans la famille substitut (famille d'accueil) semble être les options les plus favorisées par le service qui, après le traitement rééducatif, tente de réintégrer les jeunes dans le milieu de vie le plus adéquat et le plus normalisant possible pour eux.

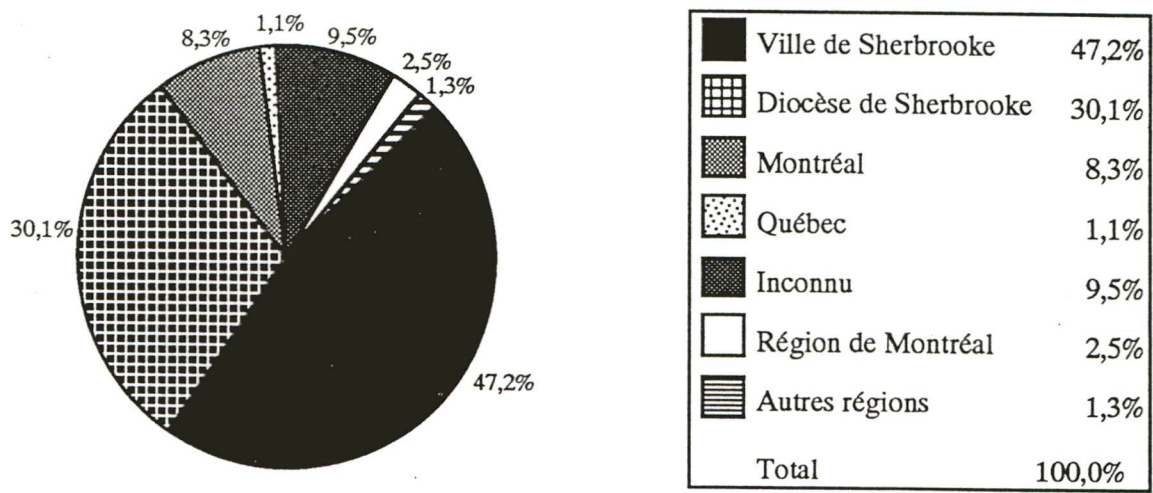
Peu de jeunes sont dirigés vers d'autres services lors du dernier placement. Seulement 5.2% des enfants admis en 1952 et 7.4% de ceux reçus en 1957 sont envoyés dans une autre institution après une ou plusieurs tentatives insatisfaisantes de placement ailleurs. Il s'agit donc de cas isolés pour lesquels Val du Lac a dû faire appel à une autre institution dispensant un traitement plus approprié à leurs besoins.

3.2.3 Leur lieu de résidence à la sortie.

Bref, à leur sortie de l'Institut, on constate, tant pour le premier que pour le dernier placement, que les jeunes sont principalement établis dans le diocèse et souvent dans la ville même de Sherbrooke. Autant que possible, on place les enfants à proximité du Centre afin de pouvoir exercer sur eux une plus grande surveillance et un meilleur suivi. Les officiers de placement peuvent ainsi visiter plus fréquemment les enfants et leur apporter aide et soutien ou même les réorienter vers une autre résidence si l'endroit est jugé inapproprié ou si le jeune éprouve de graves difficultés d'intégration.

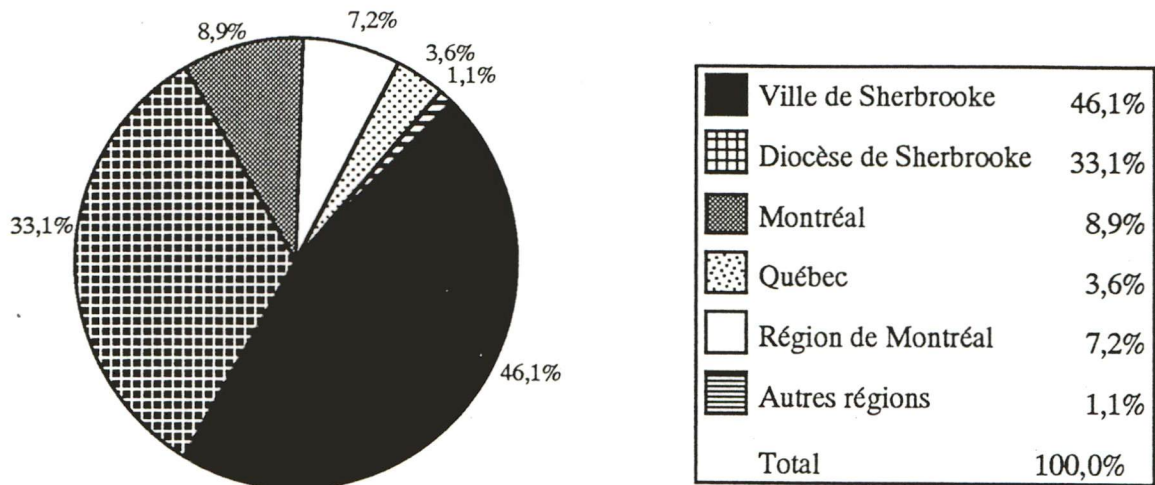
Moins du quart des enfants demeurent dans un lieu de résidence éloigné du Centre lors de leur premier et dernier placements. Ce sont les villes de Québec, Montréal ainsi que celles de la région montréalaise qui reçoivent dans la plupart des cas ces jeunes garçons. Une minorité est dirigée vers des villes encore plus éloignées telles que Chicoutimi, St-Jean-Port-Joli, Rimouski, etc. En fait, ces jeunes sont presque tous des enfants légitimes qui retournent dans leur famille d'origine à leur sortie de Val du Lac.

GRAPHIQUE:14 LEUR LIEU DE RÉSIDENCE AU PREMIER PLACEMENT
1947-1972 sondage



Source: AIVDL, dossiers des enfants de Val du Lac, 1947-1972.

GRAPHIQUE:15 LEUR LIEU DE RÉSIDENCE AU DERNIER PLACEMENT
1947-1972 sondage

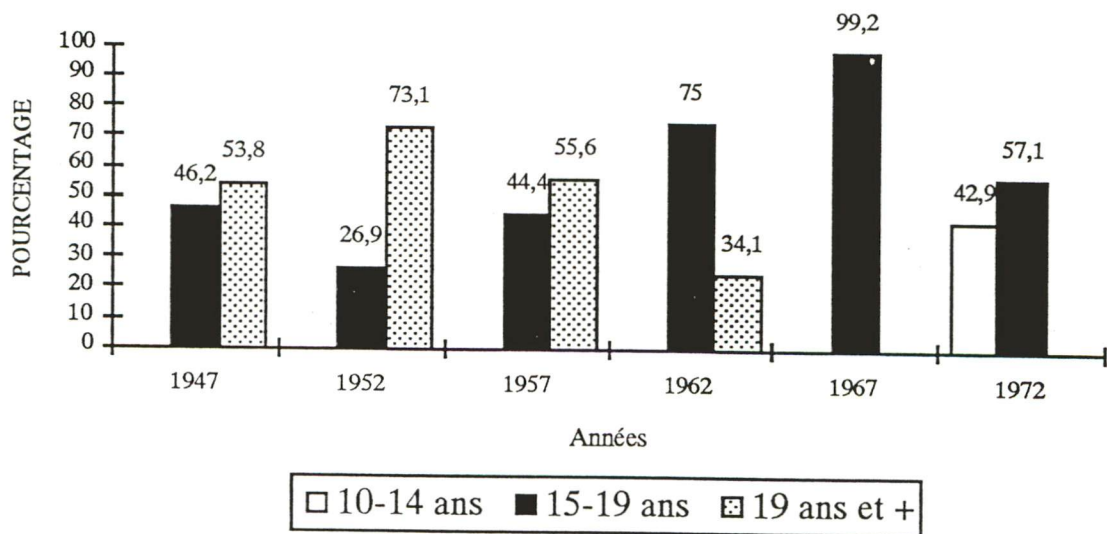


Source: AIVDL, dossiers des enfants de Val du Lac, 1947-1972.

3.2.4 Leur âge au dernier placement.

Combien de temps ces jeunes restent-ils sous la supervision du service de placement et quel âge ont-ils lorsque le service les abandonne à leur sort?

GRAPHIQUE:16 LEUR ÂGE AU DERNIER PLACEMENT
1947-1972 sondage

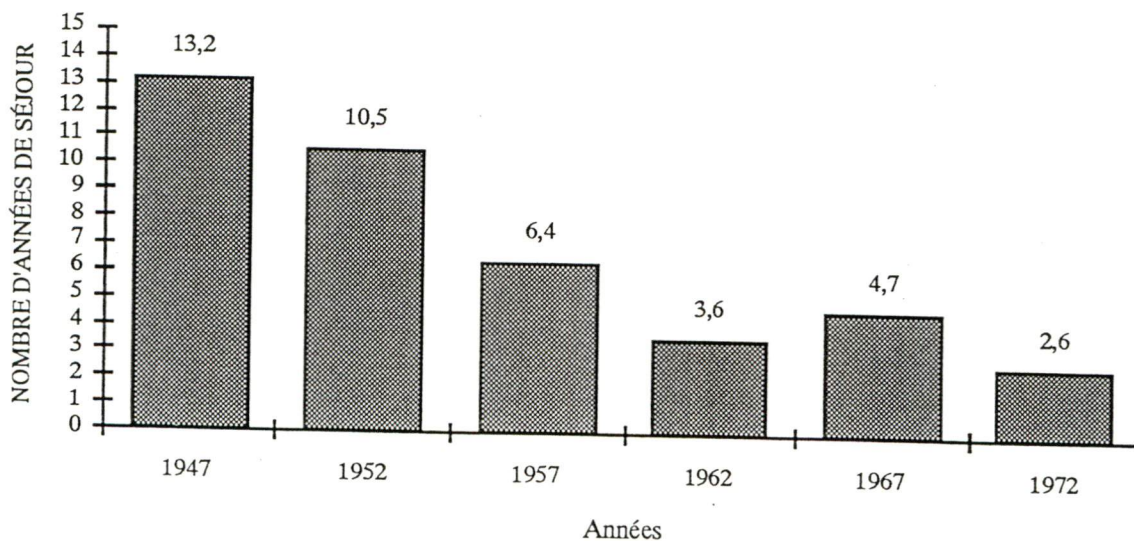


Source: AIVDL, dossiers des enfants de Val du Lac, 1947-1972.

Dans la majorité des cas, les enfants qui ont été admis au cours des années 1947, 1952 et 1957, demeurent en contact avec l'Institut jusqu'à un âge relativement élevé. On y constate qu'au moins 54% de la clientèle a 19 ans et plus au dernier placement. Le plus souvent, ce sont des enfants illégitimes et sans famille qui sont ainsi supervisés jusqu'à un âge plus avancé. Ne pouvant recevoir aucune aide financière et aucun support moral de la part de leur réseau familial, le Centre les surveille plus étroitement et entretient des liens plus longtemps avec eux. La plupart des jeunes admis au cours des années 1962, 1967 et 1972 peuvent pratiquement tous recevoir de l'aide de leur famille naturelle lors de leur sortie définitive du Centre sauf la petite minorité d'enfants illégitimes retrouvée en 1962. En effet, durant ces années, Val du Lac n'accueille plus d'enfants illégitimes ou déficients profonds comme il le faisait au cours des années précédentes, mais plutôt des enfants légitimes avec un handicap intellectuel plus faible ou présentant des troubles de comportement. L'âge au dernier placement est donc moins élevé durant ces années étant donné que le soutien et le suivi de ces enfants peuvent être assumés plus facilement par les parents.

3.2.5 La durée de la période de supervision.

GRAPHIQUE:17 LA DURÉE DE LEUR PÉRIODE DE SUPERVISION
1947-1972 sondage



Source: AIVDL, dossiers des enfants de Val du Lac, 1947-1972.

Le graphique 17 illustre clairement la longue durée des liens entre l'Institut et les jeunes au moment où, dans les années '40 et '50, l'établissement recevait des enfants abandonnés et illégitimes. Cette période, pendant laquelle le jeune reçoit l'assistance et le soutien du Centre, diminue cependant d'année en année. Les enfants admis en 1947 demeurent sous supervision en moyenne 13.2 ans. Il n'est pas rare de voir dans les dossiers de placement des jeunes qui sont supervisés jusqu'à l'âge de 22 ou 23 ans. Par contre, ceux admis en 1972 n'y restent que pendant 2.6 ans. En fait, le suivi des enfants illégitimes pseudo-déficients ou déficients moyens et profonds du début était beaucoup plus exigeant que celui des enfants légitimes déficients mentaux moyens et légers présentant des troubles de comportement que Val du Lac accueille majoritairement après son changement d'orientation en 1959.

L'étude de la clientèle semble démontrer que Val du Lac aurait reçu de 1944 à 1972 diverses catégories d'enfants et que l'Institut est passé progressivement du traitement des enfants déficients mentaux à celui des enfants mésadaptés sociaux. Par contre, en tenant compte de l'ensemble des faits de ce chapitre, même si cela appartient au domaine du non-dit dans les documents étudiés, Val du Lac, sauf pour la période du camp d'été où on accueille une clientèle allant de l'infirmes aux déficients profonds, a toujours reçu le même type de clientèle: des enfants dont la déficience était due à une situation sociale plutôt qu'à un déficit purement intellectuel. Rappelons les différents critères d'admissions établis au cours des années: de 1944 à 1952, aucune modalité d'admission n'est fixée et on reçoit des enfants infirmes, illégitimes et pseudo-déficients et déficients profonds; en 1952, on admet désormais des déficients mentaux (79% sont illégitimes) considérés éducatibles; en 1959, des déficients mentaux légers et moyens montrant des troubles de comportement et en 1972, des mésadaptés sociaux qui présentent des caractéristiques de déficience légère mais dont celle-ci n'est pas la seule cause de mésadaptation sociale. Ainsi, de 1952 à 1972, seule les dénominations de la clientèle de Val du Lac semblent avoir changé.

De plus, à l'intérieur de ce chapitre, on voit que l'Institut s'est adapté aux besoins de sa clientèle et de la société du moment. En accueillant des catégories d'enfants très variées à l'époque du camp d'été et devant la présence d'un grand nombre d'enfants illégitimes et

pseudo-déficients (87.5% en 1947), “on a tenté rapidement de faire quelque chose pour eux” (Mgr E. Paulhus). Cette clientèle qu’on retrouve à Val du Lac jusqu’en 1962 et qui provient majoritairement des crèches et des orphelinats de la région et ville de Montréal (80,3%) et minoritairement de celles de la région et ville de Québec(7.6%) et Sherbrooke(4.5%) est admise généralement très jeune, vers l’âge de 6 à 9 ans, pour tenter d’atténuer les dommages dus à un trop long séjour à l’orphelinat. Dès l’âge de 10 à 14 ans, on tente de les placer dans des familles de la région de Sherbrooke où ils fréquentent l’école. Ceux qui sont moins doués sont placés en pension chez des gens de métier pour y acquérir une formation technique ou dans des fermes. Cependant, peu d’entre-eux s’adaptent à leur vie hors de l’institution. Ils doivent donc retourner temporairement au Centre. Pour plusieurs, c’est suite à de nombreuses tentatives de placement qu’ils quitteront définitivement l’Institut à des âges allant de 15 à 19 ans et plus. À leur sortie définitive de Val du Lac, la plupart de ces jeunes travaillent en milieu urbain et résident en pension dans la région de Sherbrooke; quelques-uns oeuvrent dans des fermes et une infime minorité fréquentent encore l’école. En fait, ces derniers font partie des quelques enfants qui ont été adoptés par leur famille d’accueil. Le Centre garde contact avec les jeunes jusqu’à ce qu’ils soient autonomes et autosuffisants financièrement.

Vers la fin des années’50, le pourcentage d’enfants illégitimes diminue considérablement à Val du Lac (30% en 1957, 7% en 1962, 0% en 1967). La clientèle est alors composée d’enfants considérés déficients et dont le climat familial est souvent jugé néfaste au plein développement de leur potentiel intellectuel. Ces jeunes provenant de foyers pauvres, désorganisées et qui sont parfois rejetés par leur famille arrivent généralement au Centre vers l’âge de 10 à 14 ans. Malgré que le tiers de ces derniers soient natifs de la région et de la ville de Sherbrooke, ces jeunes proviennent de toutes les régions du Québec, référés par les agences sociales ou par les cours de Bien-être social de la province. Selon les cas, après une, deux ou plusieurs années en institution, on tente de retourner la majorité d’entre-eux dans leur famille. Ceux dont le climat familial est trop malsain sont envoyés dans des familles d’accueil. Dans les années’60, la moitié de ces jeunes est orientée vers les écoles tandis que l’autre moitié intègre le marché du travail. La plupart des enfants admis en 1972, quant à eux, fréquentent l’école à la sortie du Centre et seulement 20% travaillent. Ce sont à des âges très variés, allant de 10 à 19 ans et plus, que ces jeunes quittent définitivement Val du Lac. En fait, le séjour en institution semble dépendre du besoin de chacun. Un plus grand nombre d’enfants réintègrent le domicile

familial que lors du premier placement, mais on en retrouve encore un très faible pourcentage qui réside en famille d'accueil. Quelques-uns des enfants admis dans les années'60, qui fréquentaient l'école à leur première sortie, sont maintenant sur le marché du travail; ce qui fait qu'un peu plus de la moitié des jeunes travaillent à leur sortie définitive de l'Institut. Quant aux autres, ils fréquentent les écoles puisque, durant ces années, les services des commissions scolaires du Québec se sont enfin développés pour répondre à la clientèle des enfants inadaptés et handicapés intellectuellement. D'ailleurs, on remarque que plus de 60% des jeunes admis en 1972 fréquentent l'école au moment où Val du Lac coupe les liens avec eux. La durée du temps de supervision sera passée graduellement de 13,2 ans en 1947 à 2,6 ans en 1972. En fait, Val du Lac n'a fait que s'ajuster aux besoins de sa clientèle du moment. Alors qu'à ses débuts, l'Institut doit apporter un plus grand soutien aux enfants illégitimes, elle ne deviendra progressivement qu'un lieu rééducation temporaire et de résidence permettant aux jeunes de réintégrer le plus tôt possible la société.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. ACSSE, Mémoire sur le Centre Notre-Dame-de-la Santé présenté au ministère du Bien-être social et de la Jeunesse, 1957. p.2
2. ACSSE, Rapport de l'aumônier-directeur 1950-51
3. AIVDL, Enquête sur la réinsertion sociale par A. Boutin et.al., 1976-1978. p.3
4. Ibid., p.4
5. AIVDL, Livre des minutes, 8 décembre 1976 (procès-verbaux de la Régie interne)
6. J.-H. GUAY, Sciences humaines et méthodes quantitatives. Chomedey, Laval, éditions Beauchemin, 1991. p.92 Ce choix, en plus de correspondre à des années significatives, ne peut représenter une marge d'erreurs supérieure à 5%.
7. Annuaire statistique du Québec, "Illégitimité", 1946-1950.
8. On trouve une hypothèse semblable soulevée dans l'étude de P. Gossage, "Les enfants abandonnés à Montréal au 19e siècle: la crèche d'Youville des soeurs Grises 1820-1871" Revue d'histoire de l'Amérique française. vol. 40, no 4, printemps 1987. p.541-542. Au sujet de l'urbanisation causant la désorganisation familiale du Québec, on peut consulter P.-A. Linteau et.al., Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930. p.88
9. À ce sujet, consulter les auteurs cités plus haut.
10. G. POULIN, L'assistance sociale dans la province de Québec 1608-1951. Québec, Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1955, annexe 2, p.1. Dans les années'50, le Québec envisage des changements structurels et fonctionnels des services de santé et de bien-être. La révolution industrielle, l'urbanisation, l'évolution des conditions de vie et l'intervention croissante de l'État ainsi que les nouvelles idéologies vont contribuer à modifier la société québécoise.
11. S. Côté. L'oeuvre des orphelins à l'hospice du Sacré-Coeur de Sherbrooke (1875-1985). Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Sherebrooke, 1987. p.55. Sylvie Côté démontre que le placement en orphelinat n'est qu'une stratégie familiale temporaire et que ce qu'on appelle "orphelinat" est en fait une maison pour enfants de foyers pauvres et divisés. B. Bradbury, "Fragmented Family: Family Strategies in the Face of Death, Illness, and Poverty, Montreal, 1860-1885", dans Joy Parred. Childhood and Family in Canadian History, Toronto McCelland and Steward Ltd, 1982. p.109-128. B. Bradbury y affirme que l'orphelinat apparaît plutôt comme un palliatif auquel recourent les parents lorsque la famille traverse des moments difficiles, dus souvent au chômage ou à la maladie.
12. P. Gossage, op.cit., p.548

13. G. Tremblay, "De la crèche à l'asile", Châtelaine, vol. 34, no 4, avril 1983. p.57. Dans les années'50, les filles-mères convergeaient vers Montréal ou Québec, là où se trouvait un hôpital de la Miséricorde.
14. Entrevue avec l'abbé Désève Cormier, février 1993
15. AIVDL, dossier d'un enfant de Val du Lac, 1955
16. G. Giroux et G. Joyal, Le Canada, le Québec; géographie nationale. Montréal, éditions Lidec, 1971, 1971. p. 141-142
17. Sur le sort des mères célibataires au Québec voir Andrée Lévesque, "Déviants Anonymous: Single Mothers at the Hôpital de la Miséricorde in Montreal 1929-1939", Communications historiques, 1984. p.168-184
18. Les dossiers que nous avons consultés comportent habituellement une section où on inscrit brièvement l'histoire familiale. Le climat familial y est rarement décrit comme étant favorable à l'épanouissement de l'enfant.
19. AIVDL, dossier d'un enfant de Val du Lac, 1962
20. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992
21. Une grande partie des jeunes admis au Centre au cours des années 1947, 1952 et 1957 sont des enfants illégitimes et on constate dans les dossiers qu'ils sont généralement placés vers l'âge de 15 ou 16 ans dans des foyers nourriciers ou dans des maisons de pension.
22. AIVDL, Enquête sur la réinsertion sociale par A. Boutin et.al., 1976-1978. p.36
23. ACSSE, Rapport de l'aumônier-directeur 1950-51
24. AIVDL, Rapport du service de placement par Richard Morin, 1970
25. AIVDL, Rapport du service de placement par Richard Morin, 1970
26. AIVDL, Enquête sur la réinsertion sociale par A. Boutin et.al., 1976-1978. p.11
27. AIVDL, Dépliant publicitaire de Val du Lac 1992
28. AIVDL, Enquête sur la réinsertion sociale par A. Boutin et.al., 1976-1978. pp.11-12
29. AIVDL, Rapport d'activités 1963-64
30. AIVDL, Livre des minutes, 19 août 1976 (procès-verbaux de la régie interne)
31. AIVDL, dossier d'un enfant de Val du Lac, rapport de placement de 1957

32. AIVDL, dossier d'un enfant de Val du Lac, rapport de placement de 1959
33. AIVDL, Rapport d'activités 1962-1963
34. AIVDL, Rapport d'activités 1962-1963
35. AIVDL, Rapport d'activités 1962-1963
36. AIVDL, dossier d'un enfant de Val du Lac, rapport de placement de 1958
37. AIVDL, Rapport d'activités 1966-1967
38. AIVDL, Enquête sur la réinsertion sociale par A. Boutin et.al., 1976-1978. p.61
39. Ibid., p.36
40. Ibid., p.38
41. Ibid.,p.36 voir également à ce sujet l'article de Yves Beauregard, "Les politiques d'intégration dans quelques sociétés occidentales: les pays scandinaves, les États-Unis et le Québec", Apprentissage et socialisation, vol.4, no3, 1981. p.143 à 146
42. AIVDL, dossier d'un enfant de Val du Lac, rapport de placement de 1957
43. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992
44. AIVDL, dossier d'un enfant de Val du Lac, rapport de placement de 1957
45. AIVDL, Enquête sur la réinsertion sociale par A. Boutin et. al., 1976-1978. pp. 14-15

CHAPITRE 4: L'UNIVERS DES ENFANTS À VAL DU LAC, 1944-1972.

L'institut Val du Lac a déployé beaucoup d'efforts pour tenter de réinsérer dans la société les enfants qu'elle a reçus. Mais qu'en est-il du séjour en institution? Ce quatrième et dernier chapitre montrera l'univers des enfants à Val du Lac. Nous y examinerons aussi bien les programmes éducatifs que les activités, la vie religieuse, le personnel et la routine journalière des enfants puisqu'à Val du Lac, le déroulement de la vie quotidienne a vite été perçu comme un élément intrinsèque du traitement et processus rééducatif.

4.1 Les programmes éducatifs.

Différents programmes ont prévalu à Val du Lac au cours des années. Le changement de la clientèle et ses besoins respectifs, la professionnalisation de l'institution, les recherches en matière d'apprentissage et de techniques éducatives sont les principaux facteurs qui ont favorisé la transformation des programmes et de la philosophie de rééducation pratiquées à Val du Lac de 1944 à 1972.

À ses débuts, le Centre ne fait qu'appliquer le programme de l'enseignement primaire du conseil de l'Instruction publique en tentant de l'adapter aux capacités intellectuelles des jeunes. Ce n'est qu'en 1953 que N.D.S. met sur pied un programme de réadaptation spécialisé: le programme d'"Éducation occupationnelle"(1). Inspiré des méthodes d'enseignement spécialisé que l'on trouve en application dans certaines écoles d'Europe et de la ville de New York, le programme vise à recréer une atmosphère la plus près possible de la vie quotidienne normale. Le but est d'amener les enfants à pouvoir se réinsérer dans la société avec tous les atouts nécessaires pour réussir à s'y adapter. On y enseigne un minimum de matière académique, par contre, tous les apprentissages convergent vers des expériences pratiques, concrètes et réelles(2). Les matières académiques sont enseignées uniquement en fonction des situations inévitables de la vie courante et chaque classe représente une tranche de la vie sociale et professionnelle dans ses situations les plus élémentaires. Le programme est divisé en trois niveaux: sensoriel, élémentaire et occupationnel (voir tableau 4). Lorsque les enfants parviennent au niveau occupationnel, soit vers l'âge de 13-14 ans environ, les classes, à ce moment-là, sont entrecoupées de stages faits au Centre sous la supervision des employés dans les différents services comme la ferme, la cuisine et l'entretien. Les jeunes changent de type de

travail à tous les deux mois, ce qui leur permet d'acquérir une expérience de travail concrète dans plusieurs domaines.

TABLEAU 4: Organisation du programme d'éducation occupationnelle de N.D.S. en 1953-54

NIVEAU SENSORIEL	1ère année	<u>Classe sensorielle</u> Cette classe voit à l'épanouissement de l'enfant et le prépare à l'acquisition des notions académiques indispensables.
NIVEAU ÉLÉMENTAIRE	2e année	<u>La Famille</u> L'élève découvre la vie familiale, le rôle des personnages: père, mère, enfants; l'organisation des pièces de la maison.
	3e année	<u>La Paroisse</u> L'enfant élargit ses horizons, connaît ce qui entoure sa maison. Il apprend "le voisinage".
	4e année	<u>Le Quartier</u> Au cours des classes promenades, l'enfant prend contact avec l'ordre social et la vie de quartier.
	5e année	<u>La Ville</u> Le futur citoyen prend conscience de la structure sociale et économique de sa ville et entrevoit la possibilité d'y collaborer.
	NIVEAU OCCUPATIONNEL	6e année
	7e année	<u>Comment chercher, trouver, conserver son emploi</u> L'adolescent acquiert la fierté d'avoir un emploi, de le conserver et de pouvoir se débrouiller sans avoir besoin de l'appui continu des autres.
	8e année	<u>Le Budget</u> Le jeune apprend à dépenser utilement son argent et à distinguer le luxe de l'essentiel.
	9e année	<u>Le Travailleur</u> Comme citoyen, patriote et catholique. Le jeune se familiarise avec la structure des gouvernements provincial et fédéral et avec les organismes de sécurité sociale.

Source: ACSSE, Rapport d'activités de Notre-Dame-de-la-Santé, 1953-54

En 1957, suite au retour de l'abbé Euchariste Paulhus qui a quitté le Centre en 1955 pour aller compléter ses études de doctorat en pédagogie à la Faculté Catholique de Lyon, l'idéologie d'intervention se modifie. L'utilisation du quotidien à travers la vie de groupe, en dehors des activités d'apprentissage, devient tout aussi importante que la scolarisation (3). C'est le début de l'enracinement du symbolisme en tant qu'approche éducative. Pour la vie journalière, les enfants sont divisés en différents groupes tels les "Alpins", "Guillaume Tell", "Radissons", "Robin des Bois", "Bricoleurs" et "Bâtisseurs" (4). Chez les plus jeunes, on fait de larges emprunts à la méthode du mouvement scout par l'utilisation de l'initiation aux divers degrés tels: éclaireurs, chevaliers, grands chevaliers. Les enfants revêtent également pour des activités ou des occasions spéciales, un costume aux couleurs distinctives assorti d'un foulard aux teintes vives. Chez les plus âgés, les degrés sont tirés du monde du travail, les élèves acquièrent des cartes de compétence symbolisant les progrès qu'ils ont réalisés dans l'apprentissage d'un métier en particulier(5). Ainsi, les enfants se valorisent en gravissant des étapes et en recevant des récompenses qui leur apparaissent concrètes et significatives (6). Graduellement, des activités éducatives thérapeutiques d'expression corporelle, de psychomotricité, de psychodrame, de chants et d'audition musicale viennent se greffer au programme qui est modifié, encore une fois, en 1962 (7).

On conserve alors le programme d'"Éducation occupationnelle" mais on l'adapte aux nouvelles exigences du Centre qui reçoit de moins en moins d'enfants illégitimes (voir tableau 5). Au niveau des 9-14 ans, on fait encore appel au symbolisme du mouvement scout pour faire connaître aux jeunes des expériences significatives et favoriser chez eux la valorisation par l'acquisition de degrés(8). L'enseignement dispensé vise à réconcilier l'enfant avec les activités scolaires. On cherche à lui épargner les échecs. Le travail scolaire est essentiellement fondé sur les possibilités intellectuelles de chacun (9).

Au niveau des 14-18 ans, l'approche choisie est encore celle du monde du travail mais dans le contexte le plus réaliste possible. Désormais, le français est orienté vers la formation sociale et professionnelle par l'utilisation de textes intégrés qui traitent des diverses exigences de différents métiers. Le calcul insiste sur les problèmes de budget, de mesure de temps, de capacité et de longueur.

Pour les enfants qui présentent des troubles ou des anomalies de langage, des cours d'orthophonie sont mis sur pied et on favorise l'enseignement correctif pour ceux qui ont des retards majeurs(10). Des cours d'éducation gestuelle sont également offerts aux jeunes qui se dirigent vers le monde du travail. À l'aide d'une méthode d'enseignement

d'origine européenne, la pédagogie Romain, on tente de faire prendre conscience au futur travailleur de son attitude face au travail et de développer son habileté gestuelle par le biais d'exercices qui vont du dessin de lignes ou de formes géométriques à des exercices de manutention sur tapis roulant (11).

Ce programme scolaire débouche sur la période d'entraînement qui débute en général vers la 8e année à mi-temps pour se terminer à plein temps en 9e année avec une intégration dans le monde du travail. Les stages se font encore à l'interne sous la supervision des employés du Centre, mais les adolescents peuvent accepter, dès la 9e année, des emplois à l'extérieur durant les fins de semaine ou les vacances d'été. Les jeunes reçoivent également des cartes de compétence symbolisant leur progrès au niveau de l'apprentissage de même qu'une allocation plus élevée pour souligner leur apport au fonctionnement de l'Institut (12).

TABLEAU 5: Organisation scolaire du programme de Val du Lac en 1962-63

<u>Activités scolaires</u>		
<u>SECTEUR PRÉ-ADOLESCENTS (9 à 14 ans)</u>		
1ère étape:	9-10 ans	Pré-requis à l'apprentissage
2e étape:	10-11 ans	Amorce à l'apprentissage
3e étape:	11-12 ans	
4e étape:	10-14 ans	Psycho-motricité
5e étape:	13-14 ans	Apprentissage scolaire
<u>SECTEUR ADOLESCENTS (14 à 18 ans)</u>		
6c Initiation:	13-15 ans	Exercices de base
7b Information:	14-15 ans	Connaissances générales
7a Formation:	14-17 ans	Récupération scolaire
8e Entraînement:	17-18 ans	Stages de travail
<ul style="list-style-type: none"> • Projets: coloriage, peinture, théâtre de marionnette, travail de recherche et rééducation psychomotrice. • Expression corporelle • Chorale • Activités sportives et religieuses. 		

Source: AIVDL, Rapport d'activités de Val du Lac, 1962-63

En plus, ils sont invités à participer à plusieurs activités parascolaires comme: les projets, l'expression corporelle, la rééducation psychomotrice, les sports et l'éducation religieuse. Parmi celles-ci, les projets visent à développer les habiletés manuelles et à favoriser la valorisation. L'apprentissage de la manipulation de différents matériaux à travers des étapes pré-établies et facilement réalisables amène à une production finale qui valorise les jeunes. Au cours des années 1963-1964, ces activités sont divisées en deux secteurs: un pour les jeunes de 9 à 14 ans et un autre pour ceux de 14 à 18 ans(13). Quant à l'expression corporelle et à la rééducation psychomotrice, elles sont conçues comme des activités thérapeutiques ayant pour but de corriger les maladresses physiques que les enfants pouvaient présenter en leur faisant prendre conscience de leur schéma corporel. Des activités de rythmes, de mouvement, d'expression picturale et d'éducation gestuelle permettent à plusieurs de ces jeunes de découvrir leur corps et leurs sens dans toute leur potentialité, de développer la coordination de leurs mouvements et d'apprendre plusieurs nuances de rythme, de mouvements et de sons qu'ils n'ont pas encore expérimentées (14). Ces séances d'expression et de rééducation se vivent au niveau individuel ou par petits groupes et elles poursuivent des buts très précis de correction, de construction et d'expression(15).

Des recherches, des sessions de programmation, des échanges avec d'autres centres de réadaptation semblables et des discussions sur les grands principes de la rééducation se multiplient à Val du Lac durant cette période. En 1968, un centre universitaire de diagnostic et de recherche est mis sur pied à Val du Lac. Rattaché à l'Université de Sherbrooke, le groupe "La Vigie" occupera un des pavillons du Centre jusqu'en 1973. L'étude qui y est réalisée a pour objectif d'essayer de rejoindre les besoins d'une certaine catégorie d'enfants que les méthodes pédagogiques nouvelles et les organismes déjà existants n'ont pas encore réussi à atteindre(16). C'est ainsi que, tout en maintenant sensiblement le même programme, l'ensemble des comités d'étude en arrivent, en 1972, à la conclusion qu'un changement majeur s'impose dans l'organisation de la vie quotidienne, soit l'"Unification de la rééducation"(17). De fait, durant toute la période précédente, les groupes de vie n'existent comme entité que les matins, midis, soirs et fins de semaine. Pour les activités d'apprentissage, les enfants se dispersent dans d'autres groupes avec d'autres éducateurs. Par l'Unification de la rééducation, on rassemble autour d'un groupe d'enfants, une équipe d'éducateurs qui ont la responsabilité de toutes les facettes de la vie des enfants sous leur supervision. En plus d'éviter de nombreux

morcellements dans la vie du jeune, l'“Unification” permet aux enfants d'investir dans des personnes plus stables et de vivre dans un climat affectif plus sécurisant(18).

Aujourd'hui encore, nous retrouvons à Val du Lac un programme semblable. On a intégré les programmes du M.E.Q. mais on les a adaptés à la philosophie du Centre. L'enseignement est intégré à chacune des unités de vie (pavillons) et les enseignants et autres professionnels travaillent en collaboration avec les éducateurs des unités de vie.

4.2 La vie journalière.

Les activités, en dehors de celles de l'apprentissage scolaire, et le déroulement de la vie quotidienne sont vite perçues comme des éléments majeurs dans l'organisation du milieu thérapeutique que présente le Centre.

Dès l'époque du camp d'été, la vie des enfants est ponctuée d'activités variées. Bien que des cours soient dispensés pendant quelques heures à chaque jour, la majeure partie de la journée est composée de jeux extérieurs, de chants, de baignades, de parties de pêche et d'excursions(19). En fait, à cette époque, il n'y a pas encore à Val du Lac de programme structuré avec une philosophie de rééducation proposant des activités planifiées et adaptées aux besoins des jeunes. Le but est avant tout de divertir les enfants durant les vacances de l'été avec les moyens limités dont on dispose. Mais en 1953, alors que depuis 5 ans le camp d'été est devenu un centre permanent, on met sur pied , comme nous l'avons vu précédemment, le programme d'éducation occupationnelle et on propose un élargissement en faveur d'activités dites formatives et de socialisation. On favorise également un cadre de vie journalière plus souple supervisé et animé par des éducateurs ayant reçu au moins un minimum de formation(20).

Chaque été, des semaines de planification sont organisées pour les éducateurs. La programmation des activités de l'année y est décidée de même que le déroulement de la vie journalière en tenant compte des individus, des groupes pavillonnaires et de l'ensemble de la communauté du Centre. Le compte-rendu de ces semaines de planification pour l'année 1961-62, nous donne un bon aperçu de l'horaire d'une journée à Val du Lac à cette époque (voir tableau 6).

TABLEAU 6: Horaire d'une journée à Val du Lac en 1962

	8:00 hres:	Lever et prière
	9:00 hres:	Activités scolaires ou entraînement occupationnel selon le niveau du groupe
	10:00 hres:	Récréation
	10:30 hres:	Activités scolaires ou entraînement occupationnel
	11:30 hres:	Messe libre (la messe est obligatoire pour chaque groupe une fois par semaine). Activités religieuses de 10 min. pour ceux qui décident de rester en classe et ensuite activités scolaires individuelles.
	12:15 hres:	Dîner
		<i>En après-midi</i>
	13:00 hres:	Activités sportives ou autres selon l'horaire du groupe
lundi	}	15:00 hres: Activités scolaires ou entraînement occupationnel
mercredi		
vendredi		
mardi	}	15:00 hres: Projets: activités artistiques et exercices de manipulation
jeudi		
		17:00 hres: Souper
		<i>En soirée</i>
	18:30 hres:	Activités fonctionnelles et vaisselle
	19:00 hres:	Activités libres
	19:45 hres:	Activités sportives, télévision ou veillée animée selon l'horaire attribué à chacun des groupes
	21:00 hres:	Coucher et prière

Source: AIVDL, Compte-rendu de la planification des activités, 1962

4.2.1 La vie religieuse.

Nous constatons que pendant les premières années, la vie religieuse occupe une place notable dans la vie quotidienne des jeunes (voir tableau 6: Horaire d'une journée à Val du Lac en 1962). Chaque matin et chaque soir, les enfants doivent faire une prière individuelle au pied de leur lit, suivie d'une prière de groupe(21). La messe est obligatoire pour tous les garçons, au moins une fois pendant la semaine, en plus du dimanche et des grandes fêtes religieuses de l'année. On essaie de favoriser le plus possible la participation libre à la messe en tentant de rendre les cérémonies le plus attrayantes possible par des chants, des enregistrements, des affiches ou des concours de présence(22). Au début des années'60, les groupes d'adolescents doivent assister à la messe paroissiale à Rock Forest une fois par mois, dans le but de favoriser leur intégration à la vie paroissiale à leur sortie de l'Institut.

La Première communion, la Confirmation et la Profession de foi sont des cérémonies célébrées en grande pompe et auxquelles sont conviés parents et amis. Les fêtes patronales en plus des anniversaires de baptêmes sont soulignées. En effet, tous les enfants portant le nom d'un saint sont invités à la salle à manger du personnel où un éducateur leur raconte, avant le repas, l'histoire de leur patron(23). Tous les garçons reçoivent des leçons de catéchèse. On utilise une méthode catéchétique d'inspiration européenne, spécialement conçue pour les enfants inadaptés. Cette méthode catéchétique vise à dégager le spirituel du message religieux et de le resituer dans des valeurs humaines et des expériences naturelles significatives pour les jeunes. Val du Lac est d'ailleurs pendant longtemps un des centres de formation catéchétique pour inadaptés relié au département de psychopédagogie de l'Université de Sherbrooke(24).

4.2.2 Les activités récréatives et de socialisation.

Outre les activités scolaires dispensées pendant les heures de classe, on favorise l'épanouissement des jeunes tant au niveau physique, artistique que social durant les périodes libres.

Plusieurs activités sportives se pratiquent en dehors des heures de cours. Des ligues de ballon-balai, de balle-molle, de hockey ainsi que plusieurs autres sont formées et des

joutes ont lieu les soirs et les fins de semaine. À l'occasion, ces parties se disputent à l'extérieur des cadres de l'institution. Durant les années'50, on organise notamment des parties de hockey avec les élèves de l'orphelinat St-Joseph(25).

Dès le début des années'60, les enfants bénéficient d'une piste de patins à roulettes, d'une salle de quilles et d'un grand gymnase(26). Graduellement, avec l'amélioration des ressources financières et matérielles de l'institut, la pratique de plusieurs autres sports s'ajoutent comme dans les années'70: la bicyclette, le ski de fond et le club de natation(27).

Le chant est aussi une activité très populaire. Dès le début des années'50, une chorale d'enfants est mise sur pied et se produit parfois à l'extérieur du Centre. En 1967 notamment, la chorale, qui compte alors plus d'une soixantaine de garçons, chante à la messe de clôture du Congrès du Conseil québécois de l'Enfance Exceptionnelle (C.Q.E.E.) à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde à Montréal (28). À la même époque, le chant est d'ailleurs enseigné à tous les garçons de l'Institut à raison d'une demi-heure par semaine(29).

Différentes activités dites de "socialisation" sont également offertes aux enfants pour combler les heures de loisirs des veillées et des week-ends. Lors des soirées de la semaine, chaque groupe se réunit pour vivre dans une atmosphère plus familiale. Les activités de cette période ont pour objectif de resserrer les liens entre les enfants(30). Quelques jeux de société, de même que des spectacles de marionnettes, des projections de films et un peu de télévision (chaque groupe possède son propre téléviseur dès le début des années'60) constituent le menu de ces veillées(31). Vers la fin des années'50, des clubs tels le club de quilles, de gymnastique, de théâtre ou d'expression corporelle sont formés pour donner l'occasion aux jeunes d'exprimer leurs choix et de décider de leurs loisirs selon leurs propres intérêts(32).

Les fins de semaine, des sorties de groupes sont organisées. Ces sorties hebdomadaires sont considérées comme des activités socialisantes par excellence, surtout pour les enfants illégitimes et pseudo-déficients que le centre reçoit au cours de ses premières années. En général, les visites en ville se font par petits groupes sous la supervision des éducateurs. Mais, durant les années'50 et les années'60, les garçons âgés de 16 ans et plus peuvent sortir seuls le vendredi soir (33). Un petit montant d'argent, en partie réservé à cette fin, leur est d'ailleurs attribué à chaque semaine(34). Des voyages

sont planifiés au moins une fois par année. Ainsi, en 1957, un groupe d'enfants visitent le jardin zoologique de Granby, un autre le Cap-de-la-Madeleine et deux groupes assistent à une joute de hockey à Montréal. Les plus vieux vont au Parc Belmont, à Montréal et dans les Montagnes Blanches, aux États-Unis(35).

À la même époque, des soirées se tiennent au Centre à tous les samedis. On y présente des films ou on organise une veillée avec jeux, musique et danse. Chacun des groupes doit s'occuper du programme de la soirée une fois par mois(36). À chaque samedi également, un éducateur donne une conférence à son groupe sur des points de savoir-vivre afin que celui-ci connaisse les attitudes sociales fondamentales nécessaires pour vivre en société. Ces conférences donnent lieu à un enseignement pratique dans lequel les exemples sont puisés dans la vie de chaque jour; ainsi, les élèves apprennent à se brosser les dents, à manger convenablement, à équilibrer leurs repas et à entretenir proprement leurs locaux(37).

4.2.3 Les vacances.

Mais les enfants ne sont pas toujours astreints à un tel horaire, ils jouissent généralement de périodes de vacances aux fêtes de l'Action de Grâce, de Pâques, de Noël et durant un ou deux mois en été(38). À quelques exceptions près, tous les enfants qui ont une famille peuvent retourner chez leurs parents à ces moments. Quant aux enfants sans famille, quelques-uns d'entre eux sont hébergés dans des "foyers-amis" bénévoles ou recrutés par le service de placement(39). Ceux qui demeurent au Centre pendant les périodes de congé peuvent bénéficier d'activités organisées par les éducateurs tels des parties de sucre, des films, des sorties en ville, etc (40).

À chaque été, on met sur pied des camps de vacances et plusieurs enfants qui quittent pour aller dans leur famille pendant la saison estivale demeurent une ou deux semaines de plus pour y participer. Le camp St-Philippe, situé à proximité de Val du Lac, est acheté en 1952 et est utilisé pendant plusieurs années comme colonie de vacances pour les enfants du Centre(41). Également, dès le début des années'60, on offre aux garçons des mini-camps de vacances qui se tiennent à l'extérieur des cadres de l'établissement. C'est ainsi que des enfants, par petits groupes, vont camper une ou deux semaines dans différents endroits: au Lac Stoke, au Lac Trouser, à Saint-François Xavier de Brompton, etc. (42).

Outre les camps de vacances, la revue annuelle de fin d'année est sans doute une des activités les plus populaires, ou du moins celle qui est la plus connue du public, pendant les années '50 et '60. Il s'agit principalement de jeux scéniques montés autour d'un même thème et présentés à tous les ans aux parents et amis ainsi qu'à la population en général. Toutes les écoles de la Société de Réhabilitation de Sherbrooke, incluant les filles du Centre Notre-Dame-de-L'Enfant, y participent jusqu'en 1955. À titre d'exemples, on peut mentionner les thèmes de quelques-unes de ces représentations: en 1953, "Le rêve de Charles Perreault"; en 1954, "L'oiseau enchanté" inspiré de l'oeuvre de Maeterlinck et en 1955, "L'enfant prodigue" inspiré d'un ballet de Prokofiev(43).

4.3 Le personnel

Pour encadrer les jeunes, penser et appliquer les programmes, le Centre dispose d'un personnel dont les compétences ont varié au cours des années. À ses débuts, l'organisation et la direction de l'établissement sont confiées au personnel religieux de la Société de Réhabilitation de Sherbrooke. Toutefois, la majorité des personnes oeuvrant auprès des enfants est composée de laïcs qui ne possèdent, dans la plupart des cas, aucune formation les habilitant à travailler avec ce type de clientèle. Pendant les vacances d'été, quelques séminaristes du Grand Séminaire de Sherbrooke viennent les aider. De plus, en 1953, dix religieuses dominicaines yougoslaves, arrivées à Sherbrooke suite aux persécutions dans leur pays, se joignent à l'équipe de Notre-Dame-de-la-Santé. Certaines d'entre-elles y demeurent d'ailleurs jusqu'en 1965(44).

À cette époque, le personnel religieux ne reçoit aucun salaire alors que les laïcs sont payés une vingtaine de dollars par semaine(45). Les conditions de travail y sont difficiles car les groupes d'enfants (présentant des handicaps divers allant d'enfants illégitimes pseudo-déficients parfois révoltés et présentant des troubles de comportement aux déficients profonds) sont trop nombreux. Quant aux horaires de travail, ils sont exténuants (jusqu'à 16 heures par jour) et les installations matérielles plutôt précaires. Aussi, dans ces conditions, le personnel, souvent dépassé par la lourdeur de la tâche à accomplir et ne possédant pas les qualifications requises pour y gérer certains cas difficiles, en arrive parfois à corriger sévèrement les enfants(46). Malgré le fait qu'on permette les punitions corporelles, les membres de la direction ont déjà dû congédier des membres du personnel pour avoir sévi trop durement(47).

Pour faire face à ce problème, l'abbé Euchariste Paulhus et le psychologue Jean-Claude Lessard organisent des cours de perfectionnement et de formation pour le personnel éducateur par l'intermédiaire du Centre psychosocial de la Société de Réhabilitation de Sherbrooke. En 1952, ces cours sont reconnus par l'Université Laval de Québec et en 1957, par l'Université de Sherbrooke. À partir de cette dernière année, on oblige tous les éducateurs et instituteurs de Notre-Dame-de-la-Santé à être inscrits et à suivre les cours du Certificat en Psychopédagogie de l'Université de Sherbrooke(48). À compter de cette époque, la professionnalisation et la qualification du personnel deviennent des préoccupations majeures de l'Institut. La sélection des employés est plus sévère et on va même jusqu'à exiger la passation de tests d'aptitudes pour le personnel de soutien(49). Les éducateurs ont la possibilité de faire des stages d'études pratiques dans différents centres du Québec, notamment Boscoville et au Centre d'Orientation de Montréal. Certains pourront même bénéficier de stages de perfectionnement ou de spécialisation en Europe(50).

Le rapport annuel des activités du Centre nous livre un bon aperçu de la constitution du personnel vers la fin des années'50. En 1957-58, Notre-dame-de-la-Santé compte parmi son personnel: 2 prêtres, L'abbé Euchariste Paulhus (directeur) et l'abbé Jean-Luc Milot (aumônier); 5 religieuses, certaines oeuvrant dans le secteur clinique, d'autres aux services domestiques; 34 éducateurs dont 14 stagiaires; 9 instituteurs; 5 instructeurs; 4 éducateurs diplômés chargés de la supervision des pavillons; 2 travailleurs sociaux et 16 employés manuels. Le Centre bénéficie aussi des services occasionnels du psychiatre, psychologue et médecin du Centre psychosocial de la Société de Réhabilitation de Sherbrooke(51).

Il faut noter qu'à l'époque, plusieurs de ces employés dont les stagiaires qui étudient en psychopédagogie à l'Université de Sherbrooke, demeurent en permanence à Notre-Dame-de-la-Santé. Dans les premières années, le personnel masculin loge dans les petites maisons de ferme ou dans les différents pavillons avec les enfants. Les religieuses et l'ensemble du personnel féminin résident dans le chalet de bois de la colonie de vacances et ce, jusqu'à sa démolition en 1963. Après l'incorporation du Centre en 1959, on construira progressivement des duplex réservés spécifiquement au personnel et à leur famille. En 1966, une douzaine d'employés bénéficient d'un logement sur place, en plus des stagiaires qui ont à leur disposition des chambrettes. Pour y loger, on demande à ces derniers 8\$ par semaine, s'ils en sont à leur troisième année de stage, les chambres sont

offertes gratuitement à ceux de première et deuxième années. Pour leur part, les employés doivent déboursier 75\$ par semaine pour bénéficier d'un logement et de la nourriture de la cafétéria du Centre(52). De préférence, les logements sont mis à la disposition du personnel éducateur et de celui affecté aux affaires matérielles(53). En examinant les heures de travail de ces derniers, on comprend qu'ils aient éprouvé la nécessité de demeurer à proximité de l'institution. Dans les années'60, les éducateurs travaillent de 65 à 70 heures par semaine, soit 45 heures de présence et 25 heures de travail personnel pendant lesquelles ils doivent préparer les activités scolaires et parascolaires, faire des entrevues avec les enfants, coter les périodes pour chaque enfant et participer aux discussions de cas et aux réunions obligatoires du personnel(54). Quant aux employés de soutien, plusieurs parmi eux commencent leur journée de travail très tôt le matin puisqu'ils ont la responsabilité de l'exploitation de la ferme. Leur disponibilité est également requise en tout temps, car ils doivent être en mesure de faire face aux éventuelles situations d'urgence. De plus, dans chaque secteur, que ce soit à la ferme, à la cuisine ou à l'entretien, ils supervisent le travail des jeunes en stage de formation.

Si les responsabilités et les tâches du personnel sont imposantes, la rémunération est cependant modeste. À titre d'exemple, on peut mentionner le salaire des éducateurs spécialisés qui, en 1961, reçoivent 4,000\$ plus 100\$ par année de services, ceux dont la formation n'est pas complète gagnent entre 2,600\$ à 3,500\$ selon leur niveau de scolarité(55). En 1963, le directeur du Centre, l'abbé Euchariste Paulhus, déclare lors d'une entrevue à la presse régionale:

Pour les éducateurs de cette maison, les valeurs morales, spirituelles et intellectuelles valent plus que les salaires, plusieurs pourraient gagner 2,000\$ à 3,000\$ de plus ailleurs. S'ils restent c'est qu'ils s'intéressent plus à l'oeuvre qu'à l'entreprise (56).

En fait, les contemporains s'entendent pour affirmer que, pendant ces années, même si le travail est harassant, l'ensemble du personnel, que ce soit les éducateurs, les instituteurs, les administrateurs ou le personnel de soutien, travaille en étroite collaboration et est en général très dévoué à la cause des jeunes et à celle de l'institution. C'est également, d'une part, grâce à cet esprit de cohésion entre les différents paliers et , d'autre part, grâce aux constantes initiatives en matière de recherches et d'élaboration de nouvelles techniques éducatives de la part des professionnels, que Val du Lac a connu un développement continu(57).

Progressivement, toutefois, les conditions de travail s'améliorent: les heures de travail diminuent, les salaires sont réajustés et le personnel s'accroît d'année en année. Alors qu'en 1957, on compte 59 employés pour 166 jeunes, on en retrouve respectivement 84 pour 136 en 1977(58). Le nombre de professionnels cliniques et d'éducateurs double durant ces années. Il passe de 25 en 1957 à 54 en 1977(59).

L'univers des enfants de Val du Lac se présente dans un premier temps comme un petit emplacement surpeuplé d'enfants où l'argent manque et le personnel en nombre insuffisant et sans formation se contente de divertir les jeunes et en arrive parfois à sévir durement. Peu à peu, le Centre se professionalise et dès 1952, des programmes innovateurs et structurés de rééducation sont mis en place. Bientôt, le déroulement de la vie au quotidien est perçu comme une activité thérapeutique tout aussi importante que la scolarisation. Tous les apprentissages visent à préparer les jeunes à réintégrer la société et à acquérir la formation nécessaire pour réussir à s'y adapter. Les matières académiques insistent sur les apprentissages de base pratiques orientés vers la formation sociale et professionnelle. Dès les années'50, des activités de psychomotricité, d'expression corporelle et d'éducation gestuelle sont progressivement intégrées au programme pour aider à corriger les maladrotes physiques et développer la coordination des jeunes. Les adolescents doivent faire des stages à l'intérieur de l'Institut dans les différents services comme la cuisine, l'entretien et la ferme. Ils obtiennent une petite allocation pour ces stages qui, ne nous en cachons pas, en plus d'aider au fonctionnement de l'établissement, permet à ces jeunes d'acquérir une formation pratique dans plusieurs domaines. Rappelons-nous que c'est également à cet âge, vers 13-14 ans, que l'Institut tente de placer les enfants à l'extérieur. Ceux qui sont incapables de s'adapter à leur nouvelle vie retournent temporairement au Centre et continuent leur processus rééducatif entrecoupé de ces stages à l'interne. On essaie d'inculquer aux jeunes les attitudes fondamentales pour vivre en société. Ainsi, on leur apprend à se brosser convenablement les dents, à équilibrer leurs repas, à fréquenter l'Église, etc. Le cadre de vie journalière est assez souple. Composé généralement d'activités scolaires en avant-midi puis d'activités artistiques, sportives, thérapeutiques ou de stages, pour les plus vieux, en après-midi. Durant les soirées, on participe parfois à des activités sportives ou artistiques ou, à partir des années'60, on peut tout simplement regarder la télévision. Plusieurs sorties de groupes, considérées comme

des activités socialisantes par excellence, sont organisées au cours de l'année. Durant les années'50 et '60, les garçons âgés de 16 ans et plus peuvent même sortir seul le vendredi soir. L'été, on essaie d'envoyer les enfants illégitimes dans des familles bénévoles. On met également sur pied des camps de vacances et les enfants qui retournent dans leur famille pour l'été sont libres d'y participer. Au début, tout cet encadrement est pensé et supervisé par un personnel peu nombreux et peu rémunéré qui ne possède pas de formation. Rapidement, on organisera des cours de perfectionnement qui seront reconnus par les institutions universitaires du Québec dans le début des années'50. Peu à peu, le personnel se composera presque exclusivement de laïcs demeurant en permanence à l'institution et dont la rémunération est minime compte tenu des nombreuses heures de travail et de l'importance de la tâche à accomplir.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. AIVDL, Notes de l'abbé Euchariste Paulhus sur l'historique de l'Institut Val du Lac, [s.d.]. p.20
2. ACSSE, Rapport d'activités, 1954-55
3. P. Foucault. Aider...malgré tout: Essai sur l'historique des centres de réadaptation au Québec. Montréal, édition de l'Association des centres d'accueil du Québec, 1984. p.83
4. La Tribune, le 21 janvier 1961, p.13 07-08
5. Entrevue avec M. Nicolas Lareau, mars 1993
6. AIVDL, Notes de l'abbé Euchariste Paulhus sur l'historique de l'Institut Val du Lac, [s.d.]. p.35
7. Ibid., p.37
8. AIVDL, Rapport d'activités, 1962-63
9. La Tribune, le 26 avril 1963, p.5 07-08
10. Loc. cit.
11. Entrevue avec M. Nicolas Lareau, mars 1993
12. AIVDL, Rapport d'activités, 1963-64
13. AIVDL, Rapport d'activités, 1963-64
14. AIVDL, Dépliant publicitaire de l'Institut Val du Lac, 1974
15. Entrevue avec M. Nicolas Lareau, mars 1993
16. AIVDL, Rapport d'activités, 1968-69
17. AIVDL, Enquête sur la réinsertion sociale par A. Boutin et.al., 1976-78. p.2
18. Ibid., p.4
19. Entrevue avec l'abbé Désève Cormier, février 1993
20. AIVDL, Notes de l'abbé Euchariste Paulhus sur l'historique de l'Institut Val du Lac, [s.d.]. p.23

21. ACSSE, Rapport d'activités, 1954-55

22. ACSSE, Rapport d'activités, 1954-55

23. ACSSE, Rapport d'activités, 1957-58

24. AIVDL, Rapport d'activités, 1962-63

25. ACSSE, Rapport d'activités, 1957-58

26. AIVDL, Rapport d'activités, 1961-62

27. AIVDL, Rapport d'activités, 1976-77

28. AIVDL, Rapport d'activités, 1966-67

29. AIVDL, Rapport d'activités, 1966-67

30. AIVDL, Rapport d'activités, 1962-63

31. AIVDL, Rapport d'activités, 1962-63

32. AIVDL, Rapport d'activités, 1961-62

33. ACSSE, Rapport d'activités, 1957-58

34. ACSSE, Rapport d'activités, 1957-58

35. ACSSE, Rapport d'activités, 1957-58

36. ACSSE, Rapport d'activités, 1957-58

37. AIVDL, Compte-rendu de la planification des activités, 1962. p.34

38. La consultation de l'ensemble des rapports d'activités disponibles nous permet de constater qu'en général, les enfants ont congé aux fêtes de l'action de Grâce, de Pâques, de Noël et durant un ou deux mois en été. La fréquence et la durée de ces vacances peuvent cependant varier selon les années.

39. Pour certains enfants, on limite au maximum et on supprime même parfois les séjours dans leur famille. Pour d'autres, on considère qu'il est nécessaire de donner des vacances régulières. Quant aux enfants illégitimes et abandonnés, on tente le plus souvent de les placer dans des foyers d'accueil durant les périodes de vacances pour leur faire vivre l'expérience d'un vécu familial.

40. ACSSE, Rapport d'activités, 1957-58

41. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992
42. ACSSE, Rapport d'activités, 1954-55 et AIVDL, Notes de l'abbé E. Paulhus sur l'historique de l'Institut Val du Lac [s.d.]. p.19
43. ACSSE, Rapports d'activités, 1953-54 et 1954-55
44. Entrevue avec Mgr Euchariste Paulhus, novembre 1992
45. AIVDL, Étude sur Val du Lac par les étudiants en psychopédagogie [s.d.]. p.3
46. Entrevue avec l'abbé Désève Cormier, février 1993
47. Entrevue avec l'abbé Désève Cormier, février 1993
48. ACSSE, Rapport d'activités, 1957-58
49. Rapport Batshaw, Guide des centres d'accueil et de transition au Québec, (M.A.S.), 1976, tome 1. p.438
50. AIVDL, Étude sur Val du Lac par les étudiants en psychopédagogie [s.d.]. p.10
51. ACSSE, Rapport d'activités, 1957-58
52. AIVDL, Livre des minutes, 20 mars 1964, (procès-verbaux de la régie interne)
53. AIVDL, Livre des minutes, 20 mars 1964, (procès-verbaux de la régie interne)
54. AIVDL, Mémoire concernant la situation actuelle de l'Institut Val du lac en 1962, présenté par l'abbé E. Paulhus au Ministère de la Famille et du Bien-être social, 1962. p.2
55. AIVDL, Rapport d'activités, 1976-77
56. La Tribune, le 26 avril 1963, p.5 08
57. AIVDL, Rapport d'activités, 1976-77
58. AIVDL, Rapport d'activités, 1976-77 et ACSSE, Rapport d'activités, 1956-57
59. AIVDL, Rapport d'activités, 1976-77 et ACSSE, Rapport d'activités, 1956-57

CONCLUSION

L'histoire des enfants déficients mentaux et de leur institutionnalisation au Québec de 1944 à 1972 se trouve au carrefour de celle de l'enfance exceptionnelle et de la folie. On a vu la situation ambiguë qui existe au Québec vers le milieu du 20^e siècle, alors que suite aux problèmes engendrés par l'urbanisation, l'industrialisation et surtout l'ostracisme social envers les mères célibataires, les crèches et orphelinats surpeuplés de la province déverseront leur trop plein d'enfants dans les hôpitaux psychiatriques qui sont, au même titre que les crèches et les orphelinats, la propriété des communautés religieuses. Plusieurs de ces jeunes ne sont que des pseudo-déficients mais sont tout de même assimilés aux adultes ayant une réelle déficience ou maladie mentale et sont ainsi forcés à l'internement prolongé. Ces enfants ne présentent des caractéristiques de déficience que parce qu'ils n'ont reçu aucun stimuli pendant leur long séjour en institution. Les troubles de comportement dont ils souffrent viennent souvent de la rancœur qu'ils éprouvent à l'égard de leur situation. Ils ne sont en fait, pour la plupart, que ce qu'on appellerait aujourd'hui des inadaptés sociaux. D'ailleurs, nous avons dû lier l'étude des politiques québécoises concernant les enfants déficients mentaux à celle des inadaptés sociaux pour retracer le développement spécifique des services offerts aux enfants déficients mentaux au Québec. Nous avons vu que les terminologies ont changé avec les années et que l'essor des sciences sociales, spécialement au niveau de la psychopédagogie, a permis de démystifier le caractère arbitraire qui existait entre la distinction d'une part, de la maladie mentale et de la déficience mentale et d'autre part, de la déficience mentale qui entraîne des difficultés d'adaptation et de l'inadaptation sociale et qui peut s'accompagner de sérieux retards au niveau intellectuel du fait de la mésadaptation sociale.

Ainsi, et suite à l'étude de la clientèle de Val du Lac, nous avons pu constater que, à l'exception de la période du camp d'été où on accueille diverses catégories d'enfants allant de l'infirme au déficient profond, l'Institut Val du Lac a toujours sensiblement reçu le même type de clientèle: c'est-à-dire des enfants dont la déficience est due à une situation sociale plutôt qu'à un déficit purement intellectuel.

De plus, de 1944 à 1972 à l'Institut Val du Lac, on a non seulement démystifié l'enfant déficient mental, mais on a aussi grandement amélioré la qualité des services qui lui étaient offerts. L'État, qui avait auparavant laissé au secteur privé et surtout à l'Église l'organisation de l'assistance offerte aux enfants déficients mentaux, tout en finançant une petite partie de ces oeuvres, s'implique de plus en plus. Dans les années'40 et '50, des Comités d'étude et des Commissions d'enquête se penchent sur la qualité des services sociaux au Québec, mais on est encore très prudent. D'ailleurs, l'État prône toujours l'initiative privé et non-gouvernementale. Finalement, en 1957, le ministère de la Jeunesse et du Bien-être social prend en main l'ensemble des établissements d'aide à l'enfance qui dépendaient auparavant du ministère de la Santé. Les enfants déficients mentaux quittent le réseau de la Santé pour intégrer graduellement celui des Affaires sociales. À partir de 1969, le ministère de l'Éducation offre des services de scolarisation aux enfants déficients qui avant devaient avoir recours à l'institutionnalisation pour obtenir une éducation de base. Enfin, en 1971, on confie au ministère des Affaires sociales l'ensemble des établissements réservés aux enfants déficients mentaux lesquels deviendront progressivement les centres d'accueil que nous connaissons aujourd'hui. À partir du début des années'70, l'État s'inspire du principe de normalisation issu des pays scandinaves et prône l'acceptation de l'individu marginal dans des milieux culturellement normaux et cela, par le biais de services appropriés. Il tente ainsi de limiter l'institutionnalisation et d'offrir le plus possible des services en milieux ouverts.

En regardant d'une part la genèse et d'autre part, le contexte général dans lequel s'est développé l'Institut Val du Lac, la problématique énoncée en introduction voulait vérifier dans quelle mesure la modernisation de l'idéologie et de ses pratiques avait constitué un changement réel dans le traitement et les conditions de vie réservés jusque-là aux enfants déficients mentaux. En fait, nous voulions montrer jusqu'à quel point ce nouveau type d'institutionnalisation fut une entreprise normalisante pour ces enfants et apporta un changement réel dans leurs conditions de vie. Or, il apparaît que Val du Lac se présente comme une institution innovatrice dans le réseau des centres d'accueil pour enfants. Premier centre à tenter de mettre sur pied des services thérapeutiques de rééducation pour enfants déficients mentaux, Val du Lac a cherché constamment à améliorer ses services et à les adapter à la clientèle du moment. L'Institut entretient d'ailleurs des liens étroits avec d'autres centres spécialisés des États-Unis et d'Europe.

Bien sûr, l'étude de la clientèle nous a montré que l'établissement a accueilli dans ses débuts une clientèle majoritairement composée d'enfants illégitimes et pseudo-déficients. Par contre, le personnel l'a réalisé rapidement et c'est pourquoi l'Institut s'est très tôt spécialisé dans le traitement de cette clientèle. Et, même si Val du Lac était reconnu comme une institution pour déficients mentaux, ce qui apparaît discriminant pour les enfants qui l'ont fréquentée, on ne peut nier qu'ils y étaient mieux traités que dans les hôpitaux psychiatriques qui représentaient alors, outre les Institut Val du Lac et Doréa, la seule alternative possible pour les enfants catalogués déficients par les crèches et orphelinats provinciaux.

Il faut admettre que les débuts furent difficiles. On y a reçu des enfants de toutes catégories, les installations étaient précaires, le personnel en petit nombre et les sévices corporels existaient. Ce n'est qu'à l'arrivée de l'abbé Euchariste Paulhus que Notre-Dame-de-la-Santé se transforma progressivement en un établissement à la pédagogie nouvelle et spécialisée. On peut donc émettre l'hypothèse que c'est seulement à partir du début des années'50 que Val du Lac cesse de marginaliser les enfants déficients et tente d'améliorer véritablement leurs conditions de vie en leur offrant des services adaptés à leurs besoins.

À partir de cette époque, les programmes éducatifs sont basés sur des méthodes scientifiques de la psychopédagogie, des activités thérapeutiques d'inspiration européenne de psychomotricité et d'éducation gestuelle sont mis en place pour aider à corriger les maladrotes physiques et développer la coordination des enfants; le personnel doit avoir au moins un minimum de formation et enfin, la vie quotidienne est perçue comme un élément intrinsèque du traitement et du processus rééducatif. Val du Lac a bien tenté de recréer pour ces enfants une vie quotidienne dans une atmosphère la plus normalisante possible. On a établi des groupes de vie pavillonnaire pour loger les enfants, organisé des sorties hebdomadaires et des camps de vacances, permis les sorties en ville aux adolescents, mis sur pied des chorales, des clubs sportifs, des pièces de théâtre.

L'aspect physique de Val du Lac se présente même comme un petit village où on retrouve les pavillons servant au logement des enfants et de certains éducateurs, l'école, la ferme, les cuisines, les maisons réservées au personnel. Malgré tout, la réalité demeure: même si on déploie beaucoup d'efforts pour recréer un cadre de vie normale, les enfants ne connaissent pas la réalité d'une vie familiale. Pour remédier à ce problème, Val du Lac, par l'entremise de son service de placement, tentera d'effectuer des placements-vacances et

surtout de faire réintégrer au plus tôt les jeunes à la société. Cependant, la plupart des enfants réussissent difficilement à s'adapter à leur nouvelle vie hors de l'institution et doivent retourner temporairement au Centre pour poursuivre le processus rééducatif avant que le service de placement effectue d'autres tentatives. L'étude de la réinsertion sociale nous montre aussi combien la situation différente des jeunes qui quittent définitivement Val du Lac n'est pas la même selon les époques. D'une part, à l'exception de quelques jeunes qui fréquentent encore l'école, la plupart des enfants illégitimes et pseudo-déficients demeurent en pension et travaillent dans les restaurants, stations d'essence, cordonneries et entreprises de la région de Sherbrooke. Enfin, environ 15% d'entre-eux travaillent dans des fermes. D'autre part, à partir du début des années'60, alors que Val du Lac reçoit majoritairement des enfants considérés déficients référés par les agences sociales et les cours de Bien-être social de la province parce que leur environnement familial est jugé malsain, le séjour en institution ne devient que temporaire et dépend des besoins de chacun. On tente le plus possible de leur faire réintégrer leur domicile familial. Malgré qu'une bonne partie d'entre-eux sont placés sur le marché du travail, un peu moins de la moitié fréquentent l'école à compter du moment où, vers la fin des années'60, les commissions scolaires du Québec commencent à offrir des services aux enfants inadaptés et handicapés intellectuellement qui devaient auparavant recourir à l'institutionnalisation pour obtenir une éducation de base. Ainsi, 60% des jeunes admis en 1972 fréquentent l'école à leur sortie de Val du Lac. La durée de la période de supervision passant progressivement de 13,2 ans en 1947 à 2,6 ans en 1972, nous montre que l'Institut apportait à ses débuts un suivi plus poussé aux enfants illégitimes qui ne pouvaient avoir recours à un soutien familial à leur sortie de l'établissement et que graduellement, elle ne devient qu'un lieu rééducatif de résidence temporaire permettant aux jeunes de réintégrer le plus tôt possible la société.

Ceci nous permet d'émettre l'hypothèse que, malgré le fait que Val du Lac n'ait pu recréer la réalité d'une vie familiale en institution, le Centre a su s'adapter aux besoins de sa clientèle du moment en tentant de réaliser une réinsertion sociale rapide correspondant, dans la mesure du possible et selon les ressources de l'époque aux besoins et aux capacités des jeunes.

Cependant, certains éléments demeurent dans l'ombre. Ainsi, la vie de ces jeunes après la fin de la période de supervision est inconnue. Demeurent-ils longtemps au même endroit? Réussissent-ils à être autonomes financièrement une fois laissés à eux-mêmes?

Quelle qualité de vie ont-ils maintenant? Seul un sondage effectué auprès des anciens bénéficiaires nous permettrait de répondre à ces questions. Comme les dossiers sont confidentiels et que cette tâche est pratiquement impossible à accomplir puisqu'il serait difficile de retracer chacun d'entre-eux, cette partie de l'étude restera encore obscure.

Par contre, dans la mesure où Val du Lac se présente comme le seul établissement, à l'exception de l'Institut Doréa de Franklin Centre, à avoir mis sur pied des services rééducatifs et à avoir tenté d'offrir une meilleure perspective d'avenir aux jeunes enfants illégitimes et pseudo-déficients du Québec au milieu du 20e siècle et du fait que l'établissement se distingue par son avantgardisme, ses recherches et ses initiatives en matière de rééducation, on peut affirmer que l'Institut Val du Lac a contribué grandement à démarginaliser l'enfant déficient mental et à améliorer sa qualité de vie.

Notre étude laisse encore quelques questions à examiner, car celles-ci dépassaient les exigences de la problématique compte tenu qu'il s'agit d'un mémoire de maîtrise et que nos documents ne nous fournissaient pas l'information nécessaire. Ainsi, l'étude des services offerts aux enfants déficients mentaux au Québec mérite grandement d'être examinée. Particulièrement pour la période du milieu du 20e siècle où plusieurs enfants illégitimes et pseudo-déficients sont internés dans les hôpitaux psychiatriques de la province. Plusieurs enquêtes incomplètes, témoignages ou ouvrages romancés se sont multipliés au cours des dernières années, mais aucune étude sérieuse complète qui aurait tenu compte de la méthodologie historique n'a été effectuée. Il serait aussi intéressant de voir s'il existe des différences marquées dans les services offerts aux déficients mentaux entre les communautés anglophone et francophone du Québec puisqu'on sait que celles-ci envisageaient le problème de l'assistance sociale et de la protection de l'enfance de façon différente.

Plusieurs institutions réservées aux enfants déficients mentaux tels l'Institut Doréa de Franklin Centre, les différents centres d'entraînement à la vie et ateliers protégés qui apparaissent au Québec au début des années'60 et qui se présentent comme de nouvelles alternatives institutionnelles mériteraient aussi l'attention des chercheurs. Enfin, la problématique de contrôle social de ces institutions restent à examiner puisque l'enfermement du déficient mental peut-être vu comme un moyen de contrôler et de régler les classes dangereuses et apparaître comme une mesure de sécurité publique.

BIBLIOGRAPHIE

A) SOURCES

1. Sources manuscrites

Archives du Centre des Services Sociaux de l'Estrie (ACSSE)

- Procès-verbaux de la Société de Réhabilitation de Sherbrooke (1943-1958)
- Rapports annuels de l'aumônier-directeur (1943-1945) et (1947-1951)
- Lettres patentes de la Société de Réhabilitation de Sherbrooke, 28 avril 1943
- Conrad Foisy, The development of a unique charitable society, étude présentée à l'Université d'Ottawa comme exigence partielle pour obtenir le diplôme de service social, 24 mars 1952, 13p.
- Rapport d'activités de Notre-Dame-de-la Santé 1954-55
- Mémoire sur le Centre Notre-Dame-de-la-Santé présenté au ministère du Bien-être social et de la Jeunesse, 1957

Archives de l'Institut Val du Lac (AIVDL)

- Procès-verbaux de la Corporation (1960-1966)
- Procès-verbaux de la Régie interne (1966-1988)
- Rapports d'activités (1961-1964), (1966-1972) et (1974-1979)
- Notes de l'abbé E. Paulhus sur l'historique de l'Institut Val du Lac [S.D.]
- Mémoire concernant la situation de Val du Lac en 1962 présenté au Ministère de la Famille et du Bien-être sociale
- Enquête sur la réinsertion sociale par A. Boutin et al., 1976-1978
- Dépliant publicitaire de l'Institut Val du Lac pour l'année 1975
- Étude sur la clientèle et les ressources de l'Institut Val du Lac par Maurice Dupuis et Léandre Cayer, janvier 1979
- Dossiers des enfants admis à Val du Lac en 1947, 1952, 1957, 1962, 1967, 1972

2. Sources imprimées

2.1 Documents gouvernementaux

POULIN, Gonzalve, L'assistance sociale dans la province de Québec 1608-1951. Québec, Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels 1955, annexe 2, 201p.

Rapport Batshaw, Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil, Gouvernements du Québec, 1975, tomes 1 et 2

Rapport Bédard, Rapport de la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques, Gouvernement du Québec, 1962, tome 1

Rapport Boucher, Rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique, Gouvernement du Québec, juin 1963

Rapport Castonguay-Nepveu, Rapport de la Commission d'enquête sur la Santé et le Bien-être social, Gouvernement du Québec, 1971, tome 1

Statuts du Québec
"Loi des hôpitaux", 10-11 Elysabeth II, 1962

Annuaire statistique du Québec, "Illégitimité", 1946-1950. p.127

2.2 Documents ecclésiastiques

BOURGEOIS, Charles-Édouard, Une richesse à sauver: l'enfant sans soutien. Trois-Rivière, Édition du Bien public, 1947, 256 p.

2.3 Journaux

Le Messager Saint-Michel, dépouillement effectué à partir de l'index de la Société d'Histoire de Sherbrooke

La Tribune, dépouillement effectué à partir de l'index de la Société d'Histoire de Sherbrooke

3. Sources orales

BUREAU, Guy, entrevue réalisée le 28 mai 1993 à Sherbrooke

CORMIER, Désève abbé, entrevue réalisé le 8 février 1993 à Sherbrooke

LAREAU, Nicolas, entrevue réalisée le 4 mars 1993 à Sherbrooke

PAULHUS, Euchariste Mgr, entrevue réalisée le 12 novembre 1992 à Sherbrooke

B. INSTRUMENTS DE TRAVAIL

AUBIN, Paul, Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada. Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1981 et 1985, 2 tomes, 4 volumes

BEAULIEU, André et al., Guide d'histoire du Canada. Québec, Presses de l'Université Laval, 1961. 540 p.

GIROUX, G. et JOYAL, G., Le Canada, le Québec; géographie nationale. Montréal, éditions Lidec, 1971, 315 p.

GUAY, Jean-H., Sciences humaines et méthodes quantitatives. Chomedey, Laval, éditions Beauchemin, 1991. 412 p.

C) ÉTUDES

Association de Montréal pour les déficients mentaux, 50ans: Rapport sur les 50 ans de l'AMDM, Montréal, 1993. 208 p.

Association des centres de services sociaux du Québec (ACSSQ), Portrait de famille, 25 ans de services sociaux ensemble 1963-1988. Montréal, Production: ACSSQ, 1988. 48 p.

Association des centres de services sociaux du Québec (ACSSQ), Vers un bilan: une contribution des centres de services sociaux à l'analyse des services sociaux au Québec. Montréal, Production: ACSSQ, 1988. 63 p.

BOISCLAIR, Guy, La perception de la folie au Québec au 18e siècle. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke, 1989. 183 p.

BOUCHARD, Yoland, Les enfants du roi à Montréal au 18e siècle. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke, 1989. 178 p.

BOUDREAU, Françoise, De l'asile à la santé mentale: les soins psychiatriques: Histoire et institutions. Montréal, éditions Saint-Martin, 1984. 272 p.

CAPUL, Maurice, Infirmité et hérésie. Les enfants placés sous l'ancien régime. Toulouse, Privat, 1990. 178 p.

CELLARD, André, Histoire de la folie au Québec de 1600 à 1850. Montréal, Boréal, 1991. 280 p.

CÔTÉ, Sylvie, L'oeuvre des orphelins à l'hospice du Sacré-Coeur de Sherbrooke (1875-1985). Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke, 1987. 124p.

DUPONT, Antonin, Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau 1920-1936. Coll. "Études et documents/sciences humaines", Montréal, Guérin, 1973. 336 p.

DAVELUY, Marie-Claire, L'orphelinat catholique de Montréal (1832-1932). 2e édition, Montréal, Lévesque, 1933. 334 p.

DÉSILETS, Andrée et Louise BRUNELLE-LAVOIE, L'Action sociale à Sherbrooke: Caritas-Sherbrooke (1957-1982). Sherbrooke, 1982. 75 p.

FOUCAULT, Michel, Histoire de la folie à l'âge classique. Paris, Gallimard, 1972. 583 p.

FOUCAULT, Surveiller et punir: Naissance de la prison. Paris, Gallimard, 1979. 318 p.

FOUCAULT, Pierre, Aider...malgré tout: Essai sur l'historique des centres de réadaptation au Québec. Montréal, éditions de l'association des centres d'accueil du Québec, 1984. 151p.

HAMELIN, Jean, Histoire du catholicisme québécois. vol. 3, Le XXe siècle, t. 1, de 1940 à nos jours, Montréal, Boréal Express, 1984. 425 p.

KEATING, Peter, La science du mal: l'institutionnalisation de la psychiatrie au Québec, 1800-1914. Montréal, 1993.208 p.

LACASSE, Danielle, Le Mont-Saint-Antoine: La répression de la délinquance juvénile à Montréal (1873-1964). Mémoire de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 1986. 208 p.

LAPOINTE-ROY, Huguette, Charité bien ordonnée: Le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au 19e siècle. Montréal, Boréal, 1987. 330p.

LINTEAU, Paul-André et al., Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise. Montréal, Boréal Express, 1979. 658 p.

LINTEAU, Paul-André et al., Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930. Montréal, Boréal Express, 1986. 739 p.

MOONEY, C.M., Les progrès réalisés dans le domaine de l'arriération mentale au Canada de 1964 à 1970. Ottawa, ministère de la Santé nationale et du Bien-être, 1971.

ROOKE, P. et R.-L. SCHNELL, Discarding the Asylum: From Child rescue to the Welfare state in English-Canada (1800-1950). Lanham, University Press of America, 1983.497 p.

ROUSSEAU, Jacques, La réinsertion sociale des personnes déficientes intellectuellement ayant vécu en institution: Bilan des expériences québécoises et évaluation de la qualité de vie. Rapport subventionné par le ministère de la Santé et des Services sociaux, 1988. 119p.

ROY, Jean-Louis, La marche des Québécois: le temps des ruptures (1945-1960). Montréal, Léméac, 1976. 383 p.

SCHEERENBERGER, R.C., A History of Mental Retardation, Baltimore, 1983

SIMMONS, H.-G., From Asylum to Welfare: The evolution of mental retardation policy in Ontario from 1831 to 1980. Toronto, National Institute of Mental Retardation, 1982.

SLOAN, William et Harvey A. STEVENS, A century of Concern. A History of the American Association on Mental Deficiency (1876-1976), Washington, America Association on Mental Deficiency, 1976.

SUTHERLAND, Neil, Children in English-Canada Society: Framing the twntieth-Century Consensus. Toronto, University of Toronto Press, 1976. 336 p.

D) ARTICLES SPÉCIALISÉS

BEAUREGARD, Yves, "Les politiques d'intégration dans quelques sociétés occidentales: les Pays scandinaves, les États-Unis, le Québec", Apprentissage et Socialisation, vol.4, no 3, 1981. pp.140-148F

BRADBURY, Bettina, "Fragmented Family: Family Strategies in the face of Death, Illness and Poverty, Montreal, 1860-1885", dans Joy Parr ed. Chilwood and Family in canadian History, Toronto, McClland and Steward Ltd, 1982. pp.109-128

FEEMAN, Susan et al., "Les services offerts aux déficients mentaux: Du passé au présent", Apprentissage et socialisation, vol. 5, nos 3-4, 1982. pp. 231-240

GOSSAGE, Peter, "Les enfants abandonnés à Montréal au 19e siècle: la crèche d'Youville des soeurs Grises 1820-1871", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 40, no 4, printemps 1987. pp. 527-539

FOTIER DE LA BROQUERIE, "Les enfants trouvés à l'Hôpital Général de Montréal 1800-1850", Laval Medical, vol. 35, no 3, mars 1964. pp.335-347

JEAN, Dominique, "Les parents québécois et l'État canadien au début du programme des allocations familiales: 1944-1955", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 40, no 1, été 1986. pp.73-95

KRANICK, Cheryl L., "In charge of the looms: a insane portrait of the London Ontario Asylum for the insane in the 29th century", Ontario History, 73, 3 (sept. 1982). pp.138-184

LÉVESQUE, Andrée, "Deviant Anonymous: Single mothers at the Hôpital de la Miséricorde in Montréal 1929-1939", Communications historiques, 1984, pp. 168-184

MORIN, Claude, "La méthode d'organisation communautaire dans le milieu canadien-français", Service social, oct. 1961-avril 1962. pp.46-63

PERRON, Jules, "L'évolution des services sociaux d'expression française au Québec entre 1940 et 1960", Intervention, no 68, juillet 1984. pp.17-27